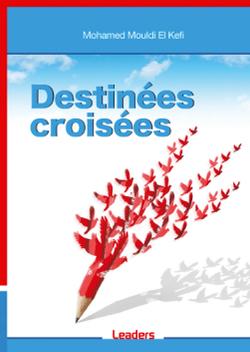


Acheter en ligne,
est-ce garanti ?



Mouldi Kéfi
Destinées croisées

N° 149 - Octobre 2023 - 6 DT • www.leaders.com.tn

Leaders



Djerba

Patrimoine mondial

Tout commence



Derna : l'urgence de la reconstruction



ÉLOGE DU DÉSÉQUILIBRE

Voici notre rotor Perpetual, le mécanisme de remontage automatique de Rolex. Il permet de remonter la montre en permanence, grâce aux mouvements du poignet. Inventé par la marque, puis breveté, il a été introduit en 1931. Cette innovation majeure, sans cesse améliorée depuis lors, a fait basculer le monde de l'horlogerie dans une tout autre dimension. Toujours en équilibre instable, la masse oscillante en forme de demi-lune est sensible à la gravité terrestre à laquelle elle ne peut échapper. Elle

entre donc en rotation à chaque geste du porteur, dans un sens ou dans l'autre. L'énergie générée par ces oscillations est transmise par un système inédit d'inverseurs et un train d'engrenages au ressort de barillet, lequel est constamment remonté. Ainsi stockée, cette énergie est dans le même temps libérée pour actionner le mouvement et faire tourner les aiguilles. Régulièrement. Précisément. Car tandis que nous recherchons tous l'équilibre, c'est le déséquilibre qui nous pousse à agir, perpétuellement.

#Perpetual



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 26 114 400
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 27 332 233



ROLEX



Sommaire

Editorial

- 3** Migration : tant de questions et de devoirs
Par Taoufik Habaieb

Actualités

- 8** Derna : l'urgence de la reconstruction

Opinion

- 16** Pour une refondation du système éducatif
Par Riadh Zghal

En couverture

- 20** Acheter en ligne, est-ce garanti ?
36 Djerba, patrimoine mondial : tout commence

Nation

- 44** Deglet Nour, pour un développement durable
Par Ridha Bergaoui
48 La transition écologique, une démarche indispensable et vitale pour la Tunisie
Par Samir Meddeb

Chronique

- 52** Oui à Shakespeare, non au chantage à l'anglicisation
Par Abdelaziz Kacem

Société

- 56** Y a-t-il une relation entre obésité et asthme ?
Par Abdellaziz Ben Jebria
60 Abdel Kader Fahem : de Nabeul aux tréfonds de l'Afrique
64 Mouldi Kéfi : *Destinées croisées*, le visage hideux de l'hydre des fanatismes
68 Musée du Bardo : des trésors exceptionnels réunis
72 *La Dépêche tunisienne* et les échos de Tunis au temps du protectorat
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
80 La résistance de Monastir à l'occupation militaire française
Par Elyès Jouini
92 Les Juifs au Maghreb
Par Ammar Mahjoubi
- Billet**
- 96** La compensation des produits de consommation de base entre peur et irrésolution
Par Habib Touhami

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS

• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Mohamed Derbal • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafea Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaies • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofienne Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)
Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet
• Leïla Mniif • Khouloud Kefi
• Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn
www.leaders.com.tn



COUPE DU MONDE
RUGBY
FRANCE 2023

CHRONOMÉTREUR OFFICIEL



TUDOR

#BORN TODARE*

*Né pour oser

Qu'est-ce qui nous pousse à nous dépasser?
À braver l'inconnu? À nous aventurer au-delà
de nos propres limites? C'est l'état
d'esprit à l'origine de la marque
TUDOR. Celui incarné par chaque
montre TUDOR. Certains se con-
tentent de suivre, d'autres sont
nés pour oser.



BLACK BAY PRO



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1 - TÉL +216 26 114 400
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1 - TÉL +216 27 332 233
TUNIS CITY «GÉANT» - TÉL +216 29 926 390



• Par Taoufik Habaieb

Migration : tant de questions et de devoirs

Derrière ce grand drame humanitaire de la crise migratoire qui secoue l'Europe, il faut chercher les véritables enjeux. Economiques (dénatalité), sociaux (intégration, religions...) et politiques (divisions et déstabilisation) : les risques pour l'Union européenne sont multiples. Nous devons bien les comprendre.

A quelques mois des élections du Parlement européen, en juin 2024, le discours identitaire s'enflamme, le populisme monte en puissance, et l'épouvantail de la «submersion» migratoire est agité. Des partis de droite et d'extrême droite cherchent à étendre leur emprise sur l'espace public et leur mainmise sur les institutions de l'UE. Leur but n'est pas de régler le problème migratoire, mais de l'exploiter à fond.

L'opinion publique européenne est chauffée à blanc. Les migrants sont présentés en «envahisseurs» dangereux. «Ils n'ont qu'à rester chez eux. Au mieux s'installer dans les pays de transit. Au pire, périr noyés dans la mer», osent certains. Les secourir n'est plus un devoir humanitaire et de civilisation, comme vient de le rappeler le Pape François à Marseille. Nous voilà en plein dans «le fanatisme de l'indifférence».

Les pays d'origine sont tenus pour responsables. Toute la bande soudano-sahélienne, allant de la Guinée au Soudan, est livrée à l'instabilité, aux conflits, à la pauvreté extrême et à la malnutrition. Au Mali et dans d'autres pays, des jihadistes islamistes étendent leur pouvoir, conquérant des régions entières. L'appel du Nord et le rêve de l'Europe se font encore plus pressants. Le chemin de l'exode, long et périlleux, conduit des dizaines de milliers de migrants subsahariens vers la Tunisie. La ville de Sfax leur est particulièrement mentionnée comme hub de départ vers l'Europe. Qui leur a indiqué le chemin, financé et organisé le voyage, facilité l'entrée sur le territoire tunisien, assuré l'accueil, établi le contact avec les passeurs ? De grandes questions qui attendent réponse.

La Tunisie s'en trouve sous une double forte pression : celle des flux massifs de migrants avec les diverses problématiques qu'ils posent et celle de l'exigence européenne de démanteler les réseaux de passeurs et d'intercepter tout départ en mer. Avec quels moyens effectifs mis à sa disposition ?

Mais aussi, que faire des migrants déjà arrivés par milliers ?

La Tunisie refuse d'être un pays de transit ou un lieu d'établissement, avait martelé le président Kaïs Saïed. La question migratoire est à gérer dans sa globalité à un niveau international.

Surmontant difficilement ses divisions internes, l'Europe tente de sceller un pacte migration et asile. Il risque d'être coûteux, inefficace et peu respectueux des droits humanitaires. La fermeture des frontières par divers moyens et la sélection rapide de ceux qui pourraient être admis en droit d'asile ou en migrants économiques, et ceux à expulser, marqueront un verrouillage plus renforcé. La durée de rétention avant expulsion serait prolongée jusqu'à 18 mois ? Une dizaine de nouveaux centres pour rapatriement sont en construction en Italie. Ils seront mis en gestion par des opérateurs privés, aux moins-disants quant au prix journalier par migrant... Tristes perspectives.

Dans cette grande crise migratoire, la Tunisie ne doit pas être laissée seule. Tous les engagements déjà pris par l'Union européenne sont à concrétiser, sans conditions préalables. Plus encore, un soutien international, et non seulement européen, lui est indispensable. Un appui budgétaire immédiat est nécessaire pour faire face aux urgences. Des investissements extérieurs massifs permettront de créer des emplois et relancer la croissance.

Renforcer la Tunisie en ces temps de crises extérieures économiques et sociales, et accélérer son développement : un devoir prioritaire. ■

T.H.

Planifiez l'avenir de vos enfants avec le Plan Epargne Success.

Garantissez un avenir brillant pour vos enfants grâce au Plan Epargne Success de QNB qui vous permet d'épargner à votre rythme à travers une phase d'épargne suivie d'un crédit complémentaire à un taux d'intérêt compétitif et judicieusement étudié.



Audit général des intégrations et recrutements des agents publics

Le mode opératoire

Tout doit être bouclé dans un délai de trois mois. Le champ d'application est fixé et le mode opératoire défini. Le décret n° 2023-591 du 21 septembre 2023 détaille le déroulement de l'audit général des opérations d'intégration et de recrutement dans la fonction publique, les instances publiques, les établissements publics, les entreprises publiques, les sociétés à participation publique et toutes autres structures publiques, réalisées à compter du 14 janvier 2011 jusqu'au 25 juillet 2021. Le président Kaïs Saïed avait affirmé sa détermination à faire vérifier la conformité à la réglementation en vigueur de toutes les opérations intervenues et l'authenticité des diplômes présentés. Les retraits des décisions d'intégration et de recrutement seront immédiats dans les cas avérés, sans préjudice de poursuites pénales à cet effet.

Les structures concernées sont :

- La Présidence du gouvernement et les structures placées sous sa tutelle,
- Les ministères et les structures placés sous sa tutelle,
- Les collectivités locales,
- Les entreprises et les établissements publics,
- Les instances publiques,
- La Banque centrale de Tunisie,
- Les banques publiques,
- Les banques et les établissements financiers à participation publique,
- Les sociétés à participation publique.

Un comité de pilotage des opérations d'audit est placé sous la tutelle de la Présidence du

gouvernement. Il comprend notamment trois magistrats des ordres judiciaire, administratif et financier nommés par décret, membres. Le comité de pilotage désigne des comités d'audit, définit leurs missions, facilite leurs travaux et assure le suivi de leurs rapports.

Chaque comité d'audit est chargé de vérifier le respect des conditions de recrutement et d'intégration et leur conformité à la législation en vigueur. Il est chargé, notamment, de vérifier l'authenticité des diplômes. Les comités d'audit achèvent leurs travaux dans un délai de deux mois à compter de la date de leur prise de fonctions en soumettant au comité de pilotage les rapports établis. Le président du comité de pilotage soumet, dans un délai d'un mois à compter de la date de sa réception des rapports des comités d'audit, un rapport final sur ses travaux au Président de la République.

Les administrations et structures intéressées procèdent au retrait des décisions d'intégration ou de recrutement s'il s'avère qu'elles n'ont pas respecté les conditions et procédures définies par les textes législatifs et réglementaires qui leur sont applicables, ou qu'elles ont été prises sur la base de faux diplômes ou non conformes aux conditions d'intégration ou de recrutement, et ce, sans préjudice de poursuites pénales à cet effet.

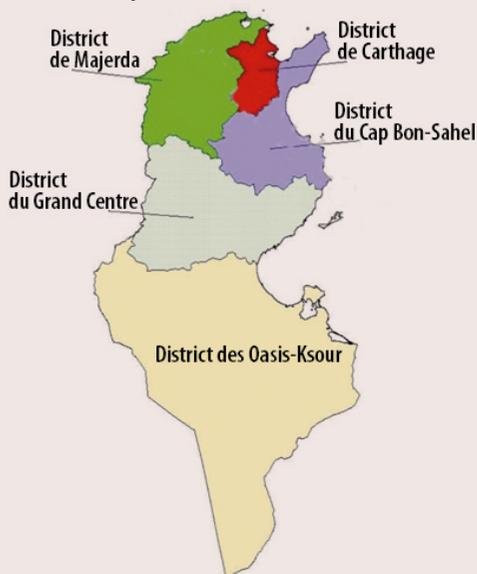
Toutes les structures mentionnées au premier article du décret doivent faciliter les travaux des comités d'audit et leur fournir tous les documents qu'ils demandent. **■**

Régions et districts

Le Conseil national des régions et des districts émergera début 2024, le processus de sa constitution est désormais lancé. Le dimanche 24 décembre, les électeurs sont appelés aux urnes pour choisir leurs élus aux conseils locaux. Le registre électoral tenu par l'Isie compte près de 9 millions d'électeurs devant se rendre à l'un des 11 445 bureaux de vote dans 4 965 centres de votes couvrant l'ensemble du territoire tunisien. Ces élections locales seront la première étape de tout un processus comptant des conseils régionaux et des conseils de district. Au final, 77 membres composeront le Conseil national des régions et des districts.

Le territoire tunisien est désormais organisé en cinq districts, regroupant des gouvernorats qui lui sont liés, comme le stipule le décret n° 2023-589 du 21 septembre 2023. Le décret n° 2023-590 du 21 septembre 2023 précise le découpage des circonscriptions électorales et la fixation du nombre de sièges.

Le calendrier électoral prévoit notamment l'ouverture du dépôt des candidatures le 23 octobre, le déroulement de la campagne électorale du 2 au 22 décembre prochain, le vote le 24 décembre et la proclamation des résultats fin janvier 2024. ■



JCC 2023 : le cinéma tunisien fête son centenaire

La 34^e session des Journées cinématographiques de Carthage (JCC), qui se tiendra à Tunis du 28 octobre au 4 novembre 2023, sera sans doute exceptionnelle. Elle célébrera en effet le centenaire du cinéma tunisien, dont les origines remontent à 1922, lorsque Albert Samama Chikli avait réalisé Zohra, la toute première production cinématographique tunisienne. Depuis lors, le 7^e art tunisien a connu une riche production, qui a toujours cherché à se renouveler et à conquérir de plus larges publics à l'étranger. Chaque décennie apportera sa génération de grands talents affirmés dans les divers métiers du cinéma et de belles réussites. Les JCC, lancées en 1966, ont constitué des moments forts pour consacrer des films africains et arabes qui feront date.



La session 2023 des JCC est placée cette année sous la présidence d'honneur de Férid Boughdir. La direction technique a été confiée à Lamia Guiga, alors que Mohamed Chellouf a été chargé du centenaire du cinéma tunisien. La coordination générale sera assurée par Mohamed Damak, lui-même lauréat du Tanit d'Or des JCC. ■



Le FMI et la Banque mondiale tiendront leurs assemblées à Marrakech

D'ores et déjà, la vie a repris à Marrakech, après le fort séisme qui l'a frappée, ainsi que sa proche région du Haut-Atlas. La ville s'apprête à accueillir, du 9 au 15 octobre, les assemblées annuelles des Conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Gouverneurs de banques centrales, ministres du plan et des finances, parlementaires et autres officiels de 190 pays membres, dirigeants d'institutions financières, de banques et de bureaux d'études, représentants de la société civile et autres, ils ne seront pas moins de 14 000 participants à prendre part aux différentes instances et manifestations. Marrakech, qui s'y était préparée depuis des années, tient à présent à offrir les meilleures conditions de réussite à ce grand rassemblement financier mondial. ■



GEELY

THE ALL NEW
AZKARRA

CHANGEZ LES RÈGLES DU JEU

ENFIN! UN VÉRITABLE
SUV **HYBRIDE 4WD**



48V

EMS

DISPONIBLE DANS NOS SHOWROOMS

TUNIS | SOUSSE | SFAX | GABÉS

GARANTIE 5 ANS
OU 150 000KM

APPELEZ NOUS AU

70 131 000

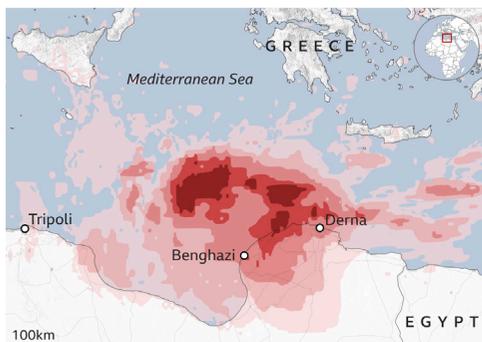
VISITEZ NOTRE SITE

WWW.GEELY-TUNISIE.COM



Derna

L'urgence de la reconstruction



L'ampleur de la catastrophe est difficile à réaliser. La ville de Derna, dans l'Est de la Libye, non loin de Benghazi, ne parvient pas encore à s'en remettre. Des quartiers entiers ont été emportés par les eaux torrentielles déclenchées le 10 septembre dernier, suite au cyclone Daniel. Parmi une population de 100 000 habitants, le nombre de victimes fait controverse: plus de 25 000 morts et disparus au moins. Un chaos général s'est installé.



Dans un pays miné par ses différends politiques et rongé par ses divisions multiples, l'organisation des secours a quasiment échappé, les premiers jours, aux autorités des deux gouvernements, celui de Benghazi et celui de Tripoli. La population locale a dû compter sur ses propres ressources pour affronter ce grand drame humanitaire. L'eau potable et l'électricité sont coupées. Les autres sources d'eau risquent d'être contaminées. Chaque jour, la mer, tumultueuse, rejette de nombreux cadavres. Ils viennent s'ajouter à ceux retirés sous les décombres ou retrouvés ici et là. Tous devaient être inhumés au plus vite, afin d'éviter les épidémies, notamment le choléra.

Près de 50 000 habitants ont été déplacés et des chaînes de solidarité sont organisées.

«Ce que vous avez vu à la télévision et sur les réseaux sociaux ne représente même pas 10% de la réalité», révèle un secouriste tunisien dépêché sur les lieux avec le premier contingent de la Protection civile tunisienne déployé à Derna. Un spectacle d'horreur : des familles décimées, des constructions effondrées, des routes asphaltées arrachées du sol et de très nombreux blessés.

Même la reconstruction sera difficile

Submergés par l'épreuve subie, des rescapés rassemblés au centre-ville de Derna ont crié leur douleur, pointant du doigt l'anarchie régnante depuis ces dernières années, source de leur malheur. Deux revendications étaient portées : la mobilisation des Nations unies pour l'organisation des secours et la réunification du pays en un seul Etat fort et agissant. Si de nombreux pays ont volé au secours de Derna, les agences spécialisées de l'ONU n'ont pas brillé par un

déclenchement immédiat. Quant à la réunification, le vœu reste pieux, tant de nombreux obstacles persistent encore. L'horizon d'un consensus politique sur les conditions et les modalités de tenue d'élections législatives et présidentielle ne fait que s'éloigner.

Pour faire face à la situation d'urgence, le gouvernement de l'Est de la Libye (Benghazi) a appelé à une conférence internationale pour la reconstruction de Derna, devant s'y tenir le 10 octobre. Les besoins exacts ne sont pas encore exprimés. Mais il s'agit surtout pour les pays et les institutions qui y répondront d'annoncer leurs contributions. «*Tout est à reconstruire, dans l'urgence, confie à Leaders un spécialiste. La Libye doit puiser dans ses propres fonds l'essentiel des budgets nécessaires et compter sur une assistance technique qualifiée pour assurer une planification adéquate, choisir des entreprises compétentes et superviser les travaux.*»

La Tunisie, qui a été prompte à exprimer sa solidarité avec le peuple libyen, doit s'associer à ce vaste chantier de reconstruction. D'abord, à titre symbolique, en prenant en charge les frais de construction de certains établissements scolaires et sociaux. Et en mettant à la disposition de la partie libyenne les compétences de ses bureaux d'études, entreprises de BTP et différents fournisseurs. Le moment est historique. Notre solidarité doit être totale. 





NUMÉRO BLEU
82 10 10 90

VOTRE ASSURANCE SANTÉ DANS LE MONDE ENTIER

Avec **SAHATY** International, nous prenons en charge vos frais de soins, d'hospitalisation et de chirurgie en Tunisie comme à l'étranger.



L'avenir
avec assurance

www.carte.tn



Chronologie août-septembre 2023

28 août

Le président de la République, Kaïs Saïed, reçoit le ministre émirati de l'Éducation et de l'Enseignement, Ahmed Bahloul Al Falasi.

29 août

• Le président de la République remet à quatre nouveaux ambassadeurs de Tunisie leurs lettres de créance :

- Ahmed Besghaier, auprès de la République de Turquie
- Imed Rahmouni, auprès de la République islamique d'Iran
- Imen Laajili Laamari, auprès de la République de Serbie
- Chokri Letaief, auprès de la République d'Irak

• Le Chef de l'Etat reçoit le président du Parti populaire européen (PPE) au Parlement européen, Manfred Weber.

• Le président de la République, Kaïs Saïed, s'entretient par téléphone avec la cheffe du gouvernement italien, Giorgia Meloni.

29 août

Publication du mouvement annuel des magistrats de l'ordre judiciaire au Journal officiel de la République Tunisienne (Jort).

1er septembre

Limogeage du président-directeur général de la Société tunisienne du gazoduc trans-tunisien (Sotugat) et de la Société de Service du gazoduc trans-tunisien (Sergaz), Moncef Mattoussi.

5 septembre

Le taux d'inflation grimpe à 9.3% au mois d'août 2023, selon l'Institut national de la statistique (INS).

7 septembre

La Banque centrale de Tunisie (BCT) maintient inchangé son taux directeur à 8%.

8 septembre

Le président de la République se rend au siège de la Banque centrale de Tunisie (BCT), de la Commission nationale de conciliation pénale et des ministères de l'Agriculture, de l'Équipement et de l'Habitat.

9 septembre

La Tunisie présente ses condoléances et ses sentiments de compassion au Maroc suite au séisme qui a frappé plusieurs villes et provinces du Royaume.

11 septembre

La Tunisie présente ses condoléances et exprime sa solidarité avec le peuple libyen suite aux inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur l'est du pays.

12 septembre

• Le président de la République Kaïs Saïed effectue une tournée nocturne dans plusieurs quartiers de la capitale.

• La Tunisie envoie deux avions vers la Libye chargés de matériel médical, ainsi qu'une équipe de secouristes, pour aider aux efforts de recherche et de secours à Derna.

14 septembre

Trois nouveaux membres de l'Instance supérieure indépendante des élections prêtent serment devant le président de la République.

15 septembre

Le président de la République se rend au siège de la Banque nationale agricole (BNA).

18 septembre

L'île de Djerba officiellement inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

20 septembre

Une coupure générale d'électricité survient dans la plupart des régions de Tunisie.

21 septembre

Le Chef de l'Etat préside la réunion du Conseil des ministres.

22 septembre

• Publication au Journal officiel des textes suivants :

- Décret n° 2023-588 du 21 septembre 2023 relatif à la convocation des électeurs pour l'élection des membres des conseils locaux ;
- Décret n° 2023-589 du 21 septembre 2023 relatif à la détermination du territoire des districts de la Tunisie et les gouvernorats qui relèvent de chaque district ;
- Décret n° 2023-590 du 21 septembre 2023 relatif au découpage des circonscriptions électorales et à la fixation du nombre de sièges qui leur sont réservés pour l'élection des membres du Conseil national des régions et des districts ;
- Décret n° 2023-591 du 21 septembre 2023 relatif à l'audit général des opérations d'intégration et de recrutement dans la fonction publique, les instances publiques, les établissements publics, les entreprises publiques, les sociétés à participation publique et toutes autres structures publiques, réalisées à compter du 14 janvier 2011 jusqu'au 25 juillet 2021 ;
- Décret n° 2023-592 du 21 septembre 2023 portant modification du décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale.

• Limogeage du président-directeur général de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (Steg), Hichem Anane, et son remplacement par Fayçal Trifa.

Diplomatie

Nouveaux ambassadeurs de Tunisie

- 1 - Ahmed Besghaier**
Ambassadeur de Tunisie auprès de la République de Turquie
- 1 - Imed Rahmouni**
Ambassadeur de Tunisie auprès de la République islamique d'Iran
- 1 - Imen Laajili Laamari**
Ambassadeur de Tunisie auprès de la République de Serbie
- 1 - Chokri Letaief**
Ambassadeur de Tunisie auprès de la République d'Irak



Instance supérieure indépendante des élections (Isie)

• Nouveaux membres

- 1 - Belgacem Ayachi**
Membre d'une précédente Instance supérieure indépendante des élections,
- 1 - Najla Abrougui**
Magistrat de l'ordre judiciaire
- 1 - Aymen Boughattas**
Magistrat de l'ordre administratif

Ministère de la Justice

Imed Uji
Président de l'Instance générale des prisons et de la rééducation



Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie

1 - Fayçal Trifa
P.D.G. de la Steg



Ministère de la Santé

• Pharmacie centrale de Tunisie

2 - Mehdi Dridi
P.D.G.

• Agence nationale des médicaments et des produits de santé (Ansm)



3 - Abderrazek Hedhili
Directeur général



Ministère des Affaires culturelles

• Institut national du patrimoine

4 - Tarek Baccouche
Directeur général

BH Bank

• Composition du Conseil d'administration

Atef Masmoudi
Président du Conseil d'administration

Hafedh Khlifi
Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics

Abderrazak Louati
Membre du Conseil, président du comité d'audit

Taoufik Mansri
Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics

Moez Ben Ameer
Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics

ROAMING PASSEPORT

كونكتي بأحسن الأسوام

#147*



بلاد

74



ooredoo
طور عالمك

مستوى الفوترة للمكالمات: 1 دقيقة غير قابلة للتجزئة
مستوى الفوترة للأنترنات: 1Mo.
صالح لكلّ العروض.

Fethi Zouheir Nouri

Membre du Conseil, représentant des actionnaires publics

Zouheir Besbes

Membre du Conseil, représentant des petits actionnaires

Sami Mouley

Membre du Conseil et président du comité des risques

Société Horchani Finances

Membre représentant des actionnaires privés

Wajdi Koubaa

Directeur général

Vivo Energy Tunisie

1 - Nabil Medkouri

Directeur général



Mohamed Jaoua bientôt en librairie

Le temps est venu pour lui de revisiter son parcours. Mohamed Jaoua, mathématicien au vécu singulier et multiple, s'est finalement mis à la tâche. Il s'apprête à publier ses mémoires «*non pour raconter un ego, mais pour célébrer plutôt une époque et une génération plurielles*». Un récit dense, palpitant, bien écrit, qui révèle des moments forts vécus. Ahmed Friaa en a rédigé la préface et Elyès Jouini, la postface. 



Décès



1 - Dorra Bouzid

90 ans, pharmacienne, journaliste, animatrice, critique d'art et militante.



2 - Pr Rachid Manai

70 ans, professeur de neurologie et fondateur de la Clinique Neurologique de La Soukra (2001).



3 - Cheikh Mohamed Cherif

90 ans, premier imam de la mosquée la Zitouna.



4 - Mohamed Chabchoub

Chef d'entreprise.



5 - Mohamed Ben Rejeb

72 ans, journaliste à Dar Assabah, romancier et poète.



6 - Monia Rihane

62 ans, journaliste, chef de desk à l'agence Tunis-Afrique Presse (TAP).



7 - Ameer Hizem

82 ans, footballeur, sélectionneur national et entraîneur.



8 - Abdelmajid Youssef

Traducteur, romancier et poète.

9 - Abdelmajid Jomâa

68 ans, homme de théâtre.

10 - Nasreddine El Assali

61 ans, artiste-peintre.

11 - Lasaad Mehwachi

Marionnettiste, réalisateur.

Dr Slim Sghaier

Médecin anesthésiste-réanimateur.

Ibtissem Hosni

53 ans, journaliste à l'agence Tunis-Afrique Presse (TAP), attachée de presse.





Financé par
l'Union européenne



Premier appel à projet lancé par "Savoirs éco" 400 000 € pour appuyer les think tanks tunisiens spécialisés dans les questions économiques et de développement

Le projet "Savoirs éco" prend son envol pour dynamiser le paysage de la production de connaissances économiques en Tunisie et soutenir les efforts en faveur du développement durable. Dans le cadre de cet appel à projets, "Savoirs éco" vise à renforcer les capacités des think tanks tunisiens spécialisés dans les domaines de l'économie et du développement durable en leur fournissant des subventions de 50 000 et 75 000 €.

Cet appel à projets est le tout premier lancé par le projet "Savoirs éco", financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France. Le projet global bénéficie d'un budget total de 4,5 millions d'euros, dont 400 000 € sont dédiés exclusivement à cet appel à projets. Ces contributions financières, réparties sur une période de 14 mois, visent à permettre aux organisations sélectionnées de les appuyer dans leurs missions et activités en vue d'alimenter le débat public sur les questions économiques et de développement. Le projet "Savoirs éco" se positionne comme un projet visant à renforcer les capacités des producteurs de savoirs et connaissances économiques afin de renforcer le caractère rigoureux et accessibles des analyses. Sur une période de 36 mois, les organismes publics d'aide à la décision et les think tanks privés bénéficieront de ses appuis techniques et financiers pour concrétiser leurs initiatives de production et de diffusion de savoirs économiques, dont les avantages sont cruciaux pour l'avenir économique de la Tunisie.

En octroyant des ressources financières substantielles aux think tanks tunisiens, "Savoirs éco" consolide l'expertise tunisienne dans la production et la diffusion de connaissances économiques. Ces moyens permettront d'accompagner les think tanks dans la réalisation d'analyses rigoureuses et accessibles, stimulant ainsi le débat public éclairé sur les grands enjeux économiques et de développement. En effet, "Savoirs éco" encourage et favorise un dialogue public

ouvert au sein de la société tunisienne, contribuant à une meilleure compréhension des défis économiques.

Parallèlement, les connaissances économiques produites grâce à l'appui de ce projet pourront servir à éclairer les décideurs nationaux dans leurs prises de décision. En ayant accès à ces analyses de qualité, les décideurs seront davantage informés pour prendre des décisions stratégiques et éclairées, contribuant ainsi à garantir une gestion économique solide et réfléchie.

De plus, la promotion du développement durable occupe une place centrale dans "Savoirs éco". Les think tanks soutenus par ce projet jouent un rôle essentiel dans la recherche de solutions durables aux défis économiques. Le projet vise ainsi à assurer une étroite convergence entre le développement économique et social.

En résumé, "Savoirs éco" transcende largement le cadre d'un simple programme de subventions. Il représente une opportunité majeure de renforcer l'expertise nationale, de stimuler le dialogue public afin de participer à la construction d'un avenir économique de la Tunisie à la fois stable et durable.

L'appel à projets est ouvert aux organisations à but non lucratif actives dans la production de connaissances économiques, telles que les organisations non gouvernementales, les associations de la société civile et les syndicats. Les candidatures doivent être soumises en suivant les directives disponibles sur le site web du projet, à l'adresse <https://savoirseco.tn/>. La date limite de soumission des dossiers complets est fixée au 25 octobre 2023, à 23h59 (heure de Tunis)."

• Par Riadh Zghal⁽¹⁾

Pour une refondation du système éducatif

Lorsque les différentes sociétés, tout au long des siècles passés, ont mis en place des institutions d'éducation autres que la famille, l'objectif était d'abord religieux avant d'être social et avant de démocratiser l'enseignement. Les problématiques et les objectifs assignés à l'école puis à l'université ont évolué avec l'évolution des autres secteurs de la vie sociale. Cela va de l'intégration sociale, la domination des espaces géographiques conquis et les politiques d'assimilation de leurs populations au moyen de l'école, à la formation d'une main-d'œuvre adaptée aux activités économiques de plus en plus diversifiées et complexes. On en est arrivé aujourd'hui à s'interroger sur l'utilité de l'école, sur la cohérence des formations avec les besoins économiques et sociaux, particulièrement sur le rôle d'ascenseur social que devrait jouer l'école démocratique. Le scepticisme s'installe et l'une de ses manifestations réside dans le décrochage scolaire qui devient désormais un phénomène social touchant une centaine de milliers d'élèves tunisiens par an selon certaines estimations.

Comment expliquer un tel phénomène alors que, par ailleurs, on continue à fêter en grande pompe la réussite d'un enfant au baccalauréat, que des parents se saignent à blanc pour assurer une formation à leur progéniture, que des start-up lancées par des diplômés éclosent de jour en jour, que les publications scientifiques en nombre réalisées par des chercheurs tunisiens-nes sont appréciées. Deux approches peuvent être adoptées pour tenter de décortiquer les nombreux facteurs qui sont derrière ce phénomène. La première concerne les apprenants et leurs parents : s'agissant des apprenants, s'interroger sur ce qui les incite à bouder l'école et, s'agissant des parents, s'interroger sur ce qui les conduit à admettre le fait

accompli. La seconde approche pose la question de la cohérence entre le modèle pédagogique en vigueur dans les écoles et les besoins de qualification des futurs membres de la population active dans les divers secteurs.

En général, le décrochage est précédé d'un désengagement des apprenants puis celui de leurs parents pour des motifs divers :

- Le désengagement de l'éducation scolaire en général qui n'ouvre plus de perspectives alléchantes: perte de son rôle d'ascenseur social comparé à d'autres trajectoires supposées plus porteuses dont le sport, le chant, la danse, les activités informelles, y compris les divers trafics, l'émigration clandestine ou régulière.
- Le désengagement lié à la pédagogie : le bourrage de crâne sans référence à la vie réelle en plus du manque de stimulation de la curiosité et de détection précoce des talents. Cela mine le sens de l'utilité des savoirs diffusés par les enseignants.
- Le désengagement lié au contenu des programmes: l'apprenant s'ennuie en classe et ne voit pas à quoi servent les connaissances qu'on lui assène en continu.
- Le désengagement lié au message diffusé par les grèves et autres mouvements revendicatifs initiés par les enseignants, ce qui érode le respect à leur égard et la confiance en eux. Cependant, par leurs contestations, les enseignants expriment leur mal-être dû, entre autres motifs, à leur appauvrissement et leur glissement vers la catégorie de la classe moyenne inférieure, ou la classe pauvre lorsqu'il s'agit de remplaçants aux conditions précaires.



...Renouveler le paradigme pédagogique commence par s'interroger sur les compétences requises permettant plus tard à l'apprenant de s'insérer dans la vie active en tant qu'employé ou entrepreneur. Les nouvelles générations auront à se mouvoir dans un environnement économique et social à la fois turbulent et fortement dominé par une technologie qui évolue à un rythme effréné....



- Le désengagement lié à la pauvreté et aux inégalités sociales. L'école publique n'est pas gratuite si l'on considère les dépenses nécessaires en fournitures, en habillement, en transport. Le confinement occasionné par la pandémie de covid a révélé, de manière flagrante, les inégalités sociales.

- Les mauvaises conditions de travail et l'état de l'école.

- Le désengagement lié à la corruption lorsque des enseignants imposent à leurs élèves des cours particuliers en échange de bonnes notes.

- Le désengagement dû au peu d'intérêt porté au savoir et à la science, en rapport avec un environnement marqué par l'intégrisme, le charlatanisme, la désaffection de la lecture, la médiocrité du paysage médiatique, le coup de frein donné aux activités culturelles enrichissantes par manque de moyens, le tout ouvrant une large avenue à la domination des réseaux sociaux dans l'offre d'information/désinformation.

- Le relâchement de la pression sociale pour l'effort, la réussite, le respect des règlements et la discipline.

A une nouvelle époque, un nouveau paradigme pédagogique et de gestion des ressources humaines

Renouveler le paradigme pédagogique commence par s'interroger sur les compétences requises permettant plus tard à l'apprenant de s'insérer dans la vie active en tant qu'employé ou entrepreneur. Les nouvelles générations auront à se mouvoir dans un environnement économique et social à la fois turbulent et fortement dominé par une technologie qui évolue à un rythme effréné. Le travail est de plus en plus professionnalisé. L'emploi n'est plus disponible pour tous les diplômés mais les opportunités de

l'entrepreneuriat se multiplient. Aussi bien l'entrepreneuriat que les nouveaux modes d'organisation du travail qualifié exigent des capacités de communication, d'imagination, d'innovation, de travail collaboratif, de responsabilité, de prise de risque, de leadership. Actuellement, la pédagogie en place est dominée par la formation d'un savoir cognitif chez l'apprenant. Or ce qui est appris constitue une condition nécessaire et non suffisante pour la réussite professionnelle. Par nature, les enfants sont curieux et disposés à la compétition. Stimuler leur curiosité c'est facile, et cela peut servir de levier au développement des autres capacités qui les préparent à leur avenir.

Les enseignants qui ont un rôle stratégique dans la détermination du capital humain national à court, moyen et long terme, méritent davantage d'égards. Comme tout travailleur, ils ont besoin d'une rétribution aussi bien matérielle que morale.

Des enquêtes périodiques sur le moral des enseignants et leur degré d'engagement permettraient d'identifier de façon précise les problématiques qu'ils affrontent aussi bien au niveau national que local. Les enseignants sont aussi des innovateurs. Impliqués chacun dans un environnement particulier, beaucoup parmi eux trouvent des solutions originales pour assurer leur mission avec performance. Malheureusement, leurs innovations pédagogiques s'arrêtent généralement aux frontières de leur propre expérience. Le système éducatif aurait tant à gagner en les collectant, en les soumettant à l'examen des psychopédagogues, en les développant et en les diffusant parmi le corps enseignant. L'accumulation des innovations réalisées dans différents contextes et régions du pays alimenterait le stock de connaissances, d'expériences réussies et de savoirs utiles aidant à la mise à niveau du système éducatif national.■

R.Z.



La Poste Tunisienne, acteur principal dans l'écosystème du e-commerce

1-Rôle de la Poste Tunisienne en tant qu'acteur principal du e-commerce

Depuis 2000, la Poste Tunisienne a participé à la mise en place des prérequis pour le développement du e-commerce en Tunisie. Le lancement de la première monnaie électronique e-dinar, suivi de la mise à la disposition des e-commerçants du kit paiement e-dinar étaient les premiers pas vers le digital dans le monde financier et une composante de base pour le développement de la vente en ligne en Tunisie.

Considérant son activité de base, à savoir la collecte, l'acheminement et la livraison du courrier, la Poste Tunisienne est désormais un acteur principal, voire privilégié, des e-commerçants, dans la mesure où c'est le seul acteur qui fournit à la fois les deux services support pour réussir une activité de e-commerce en offrant le kit de paiement e-dinar, évolué récemment vers la plateforme MPGS, et le kit logistique avec le service de collecte et de livraison à travers le service de courrier et notamment de Rapid-Poste.

L'expérience de la Poste Tunisienne en matière de e-commerce a été également concrétisée par la vente en ligne de timbres-poste et de fleurs de la Poste depuis 2000.

Dans le cadre de sa vision stratégique d'être le leader dans le domaine de l'inclusion financière et sociale à travers la fourniture de services de proximité à tous les citoyens, et en vue de devenir le partenaire innovant et privilégié des MPMEs, la Poste Tunisienne a adopté une stratégie de développement s'articulant autour de six axes : le renforcement de l'existant, le développement de l'e-commerce, la logistique, la création de la Banque Postale, la promotion de la philatélie et la transformation digitale de l'entreprise.

2- Le rôle joué par la Poste Tunisienne et les résultats enregistrés

Sur le plan paiement électronique, le nombre de sites marchands affiliés à la plateforme de paiement électronique de la Poste Tunisienne est de 537. Environ 2.574 millions d'opérations de paiement en ligne ont été effectuées en 2021.

Selon les résultats de l'enquête de la CNUCED menée dans le cadre du projet d'évaluation de l'état de préparation de la Tunisie au commerce électronique, le nombre des transactions de paiement électronique assurées à travers la plateforme de la Poste Tunisienne à la fin de 2020 représente 25% du nombre total des transactions de paiement électronique en Tunisie.

Sur le plan transport et logistique, un quart du volume des expéditions nationales de produits dans le cadre d'une activité de commerce électronique est réalisé par la Poste Tunisienne. Pour les livraisons transfrontalières, la Poste achemine 31% du volume global des expéditions selon la même étude. Il est à signaler que la Poste Tunisienne a obtenu le 1er prix de la catégorie e-business, à travers son projet D17, en reconnaissance de son rôle en tant qu'entreprise publique leader dans le développement des services digitaux « e-Business », en marge du Forum annuel 2022 du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) tenu à Genève, en Suisse.

3-Difficultés rencontrées

Les principales difficultés au développement du e-commerce en Tunisie sont communes à tous les acteurs et non spécifiques à la Poste Tunisienne. Ces difficultés peuvent être résumées dans les éléments suivants :

- Sur le plan réglementaire : la mise à jour du cadre réglementaire (non révisé depuis 2000) lié à l'exercice de l'activité e-commerce peut aider à mieux développer ce marché.
- Réglementation de change : révision de la réglementation de change et introduction de plus de souplesse côté paiement en devises et remboursement dans le cadre du retour e-commerce à l'international ainsi que l'ouverture sur les principales plateformes de paiement électronique à l'international.
- Coût logistique élevé et non adapté à la capacité des petits e-commerçants, surtout à l'export : le coût logistique est relativement élevé en Tunisie et selon les études, ce coût représente environ 20%, soit 2 fois les normes internationales (10%). Par ailleurs, les e-commerçants, qui sont généralement des entreprises de petite et moyenne taille, souffrent des charges logistiques qui entravent la compétitivité du produit tunisien sur le marché international.
- Formalités de commerce extérieur : développer le concept de la vente en consignment à l'international et assouplir les formalités et procédures de commerce extérieur dans ce domaine. L'activation du régime spécial par le ministère du Commerce et du Développement des exportations en 2022 est une action importante à ce sujet. Elle doit être soutenue par des actions de suivi pour la mise en œuvre.
- Emergence du marché parallèle : faute d'un cadre réglementaire et de contrôles adaptés au contexte international, le marché parallèle accapare une grande part lorsqu'on parle de e-commerce (vente à travers les réseaux sociaux sans aucun respect de la réglementation ni des droits du consommateur...).

4-Projet et plans d'action dans le cadre du développement de l'activité e-commerce de la Poste Tunisienne et de la confirmation de son rôle en tant qu'acteur principal en la matière

4.1-Adaptation du cadre réglementaire régissant l'activité postale

Pour préparer le cadre d'évolution de l'activité postale vers de nouveaux métiers, la Poste Tunisienne a lancé les procédures et la démarche pour avoir les autorisations nécessaires à l'exercice des activités liées à la chaîne des valeurs du e-commerce. Ceci a abouti à la mise à jour de l'activité postale et à l'élargissement de son champ d'intervention vers l'activité e-commerce.

4.2-Choix d'un bureau de consulting pour l'accompagnement de la Poste Tunisienne dans le développement de son activité e-commerce :

La Poste Tunisienne a sélectionné, à travers un appel d'offres, un cabinet de conseil international spécialisé pour l'accompagner dans le développement d'une nouvelle vision et une stratégie pour un meilleur positionnement dans le domaine du e-commerce et en vue de préparer un modèle économique approprié conformément aux approches internationales réussies en la matière. Au cours de la deuxième phase de sa mission, le cabinet a élaboré un plan d'action contenant 68 projets articulés autour de 5 axes comme suit :

1. Renforcer les capacités des services postaux et financiers liés au domaine du commerce électronique ;
2. Fournir des offres logistiques à valeur ajoutée ;
3. Fournir des services complémentaires aux offres e-commerce ;
4. Développer les moyens de paiement pour les sites e-commerce ;
5. Développer un marché virtuel pour le commerce électronique.

4.3-Développement de partenariats dans le domaine du e-commerce

L'objectif est de promouvoir l'offre e-commerce de la Poste Tunisienne et mieux se positionner sur ce marché exponentiel. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- L'organisation d'une journée ouverte (Brunch-Débat) avec les Places de marché virtuelles de la place en vue d'analyser les besoins du marché et d'identifier les partenaires stratégiques potentiels dans ce domaine ;
- L'élaboration d'une base de données clients pour cibler l'offre de la Poste Tunisienne et sa mise à jour régulièrement ;
- L'étude de l'écosystème tunisien et l'identification des axes d'amélioration du cadre réglementaire et procédural pour le développement de l'activité e-commerce en Tunisie ;
- Des contrats de partenariat ont été signés avec des piliers du e-commerce en Tunisie à l'instar de JUMIA et de groupes de vente d'habillement représentant des marques multinationales ainsi que de grandes entreprises fournissant des services en ligne comme Tunisair, qui utilisent désormais le kit de paiement MPGS de la Poste Tunisienne pour leurs activités en ligne.

4.4-Commercialisation du Pack e-commerce et services liés au commerce électronique

Le pack e-commerce est une offre qui met en valeur la spécificité de la Poste Tunisienne en tant qu'acteur principal du e-commerce présentant à la fois deux types de services : le paiement et la livraison.

Sur le plan paiement électronique, la Poste Tunisienne a renforcé son expérience depuis l'année 2000 par sa nouvelle plateforme de paiement électronique MPGS, la plateforme MASTERCARD qui répond aux nouveaux besoins du marché du e-commerce. MPGS offre une solution sécurisée de paiement électronique par cartes postales et bancaires nationales et internationales avec des avantages exclusifs en Tunisie liés à l'établissement de transactions en devises.

Le paiement est offert aussi en mode « Cash » à travers l'option livraison en contre-remboursement ou paiement à la livraison « Cash On Delivery » dans la mesure où, selon les experts, plus que 75% des transactions e-commerce sur le marché national sont réalisées selon cette modalité.

La deuxième composante du pack est le kit logistique, de la collecte jusqu'à la livraison, avec des options de traitement et de gestion des expéditions à distance via l'interface « Business Rapid-Poste » ainsi que des options de traçabilité et de suivi en temps réel.

4.5-Développement de nouveaux services logistiques

Pour répondre aux nouveaux besoins du marché liés à l'activité e-commerce, la Poste Tunisienne a lancé un ensemble de projets en vue de développer de nouveaux services logistiques, principalement :

- Le projet pilote ecom@Africa engagé en partenariat avec l'Union Postale Universelle vise à rendre la Tunisie un hub du e-commerce dans la région d'Afrique Nord. Ce projet est basé sur deux composantes principales : un entrepôt logistique au niveau de l'aéroport Tunis- Carthage en cours de réalisation et une Place de marché virtuelle postale dédiée aux micro et petites et moyennes entreprises pour la commercialisation de leurs produits à l'échelle internationale.
- DIGI-FACTEURS : il s'agit d'équiper les livreurs de lecteurs mobiles « PDA » permettant de fournir aux clients de la Poste Tunisienne en temps réel la traçabilité de leurs expéditions depuis la collecte jusqu'à la livraison. Plus de 900 livreurs seront équipés par ses lecteurs au bout de 2024.

4.6-Développement d'une Place de marché virtuelle (VMP)

Le projet vise, moyennant un partenariat stratégique public-privé, le développement et la gestion d'une Place de marché virtuelle (VMP) qui répond aux standards internationaux. Par ailleurs, la Poste Tunisienne, avec l'assistance d'une banque d'affaires, a lancé un appel à manifestation d'intérêt international (AMI) pour le choix d'un partenaire stratégique pour la création et la gestion d'une Place de marché virtuelle. La première phase de présélection de l'AMI a débouché sur le choix d'une « Short List » et le processus de sélection du partenaire stratégique est entamé à travers des négociations pour la préparation du dossier final de partenariat avec les candidats concernés.



Acheter en ligne, est-ce garanti ?

Le téléphone sonne : c'est le livreur qui s'annonce pour vous remettre votre commande. Vous avez hâte de lui ouvrir la porte, le payer (souvent en cash), déballer votre paquet et vérifier son contenu. Est-ce bien conforme à ce que vous avez acheté en ligne ? En êtes-vous satisfait ? Mais, en cas de mauvaise surprise, que faire ? Refuser de le recevoir ? Quel recours en cas de réclamation ? Et de quelles garanties bénéficiez-vous ? Voyage au cœur de l'achat en ligne qui se développe très rapidement, en Tunisie aussi. L'effet du Covid, la multiplication des facilitations, l'attractivité des offres et la puissance du marketing digital changent nos modes d'achat et de consommation.



Q

u'il s'agisse de commander un repas, des produits alimentaires, des articles électroniques ou électroménagers et autres, ou de s'acheter des vêtements, des chaussures et de multiples autres objets, il vous suffira d'un clic sur votre smartphone. Les Tunisiens sont de plus en plus nombreux à s'y mettre par centaines de milliers ! Certaines grandes plateformes enregistrent des millions de ventes.

Près de 2 milliards de dinars...

La taille réelle du marché est difficile à cerner, surtout avec la multiplication des pages sur les réseaux sociaux. Les estimations les plus prudentes avancent un montant total annuel entre 1.5 et 2 milliards de dinars. La plus grande partie se fait dans l'informel et en cash. «*En fait, le commerce parallèle et informel s'est converti sur internet, explique à Leaders un connaisseur du dossier. Certains se contentent de se mettre d'accord avec un*

fournisseur opérant dans l'informel, pour promouvoir des produits sur internet à des prix se voulant attractifs, avec des spots vidéo et une mise en avant très poussés, mentionnant juste un numéro de téléphone à appeler. Une fois que le client appelle, sa commande est enregistrée, puis transférée au fournisseur qui se chargera de la faire livrer, d'encaisser l'argent et de ristourner une commission sur les ventes. D'autres se constituent leurs propres stocks et agissent en direct, appuyés par un réseau de livraison...»

Seules de grandes plateformes disposent de dépôts centraux, avec des dépôts-relais dans de grandes régions, où sont livrés des produits en rotation rapide et exigeant une livraison sous 24 à 48 heures. Tout y est sélectionné: les marques, les produits, les prix, les revendeurs, et même les livreurs. Le droit de rétractation, sous 10 jours, est respecté, et les réclamations sont suivies attentivement. Mais, ce n'est pas le cas général dans cette jungle que sont devenus les réseaux sociaux.



Un grand boom

Le baromètre du e-commerce réalisé par MDWEB révèle dans sa dernière vague que près de trois quarts des internautes tunisiens ont procédé à un achat en ligne. Si dans ces achats figurent le règlement de factures (Steg, Sonede, etc.), la recharge des cartes téléphoniques et autres, ce sont le textile-habillement et de nombreux autres produits aussi, ainsi que les repas, qui sont de plus en plus fréquents.

«La valeur moyenne des achats est de 156,4 Dinars par mois», indique Walid Kooli, enseignant universitaire, expert accompagnateur en commerce électronique, en charge du baromètre. «La moitié des acheteurs dépensent moins de 93,1 Dinars pour leurs achats par mois, ajoutez-il. Les canaux les plus utilisés pour les achats en ligne sont les sites web des commerçants (76,5%) et les réseaux sociaux (38%). Le téléphone et le PC sont les deux dispositifs les plus utilisés par les acheteurs en ligne (72,2% et 71%).» Les indicateurs de la Banque centrale de Tunisie quant



Savoir bien acheter et comment

Le manque de confiance vient du fait qu'on achète n'importe quoi, n'importe comment et sans garantie, souligne à Leaders un opérateur du secteur. La première responsabilité incombe au client. Comment l'initier aux meilleures pratiques pour effectuer ses achats en ligne. La règle de base est de ne pas succomber d'un seul coup à une offre qui s'affiche sur son écran en consultant les sites ou les pages de commerce en ligne. Son acte d'achat doit être réfléchi, conforme à un besoin précis, et en fonction de ses moyens financiers. Face à la tentation, la vigilance doit rester de rigueur. La bonne démarche consisterait à :



- Choisir une plateforme sérieuse, bien établie et bien réputée
- Sélectionner les bons produits, en vérifiant qu'ils sont bien notés par les autres internautes, de marque, au bon prix
- Opter, au sein de la plateforme, pour les bons vendeurs
- Vérifier les options de livraison et les coûts
- S'assurer des retours et des garanties.

Les réclamations les plus fréquentes, poursuit notre source, portent sur :

- La qualité du produit
- L'expérience de la livraison : délais, ponctualité, etc. 

aux paiements au cours du premier semestre 2023 sont instructifs. Le nombre de cartes bancaires s'élève à 6.7 millions, et celui des distributeurs / guichets automatiques bancaires est de 3 140 unités. Le nombre de sites marchands actifs est de 1102. Quant aux terminaux de paiement électronique, ils demeurent en faible croissance, n'atteignant qu'un peu plus de 34 600. Près de la moitié n'est pas activée, ou très peu utilisée, explique à Leaders un spécialiste du dossier. Des commerçants réticents estiment que le coût d'achat, avoisinant les 1 000 D, est élevé, tout comme le taux de commission ponctionné...

Le grand boom de l'achat en ligne bénéficie de l'expansion de l'internet et de la téléphonie mobile. Le taux d'utilisation de l'internet est de 73.3% et celui de la téléphonie mobile 126%. Pour une population de 12 millions d'habitants, la Tunisie compte près de 16 millions de puces téléphoniques mobiles actives, et plus de 8 millions d'internautes... La présence des Tunisiens sur les réseaux sociaux est estimée à 7.625 millions sur Facebook, 5.280 millions sur Messenger et 2.850 millions sur Instagram. La croissance des achats en ligne est très rapide.

A la livraison et en cash

Le paiement se fait essentiellement à la livraison, affirment à Leaders différentes sources, allant jusqu'à 92% des achats. Et en cash. Très rarement par chèque bancaire. Cette attitude du consommateur traduit un manque de confiance, en dehors généralement des repas, et la crainte d'une mauvaise surprise à la réception de la commande. Parfois, la déception est grande à l'arrivée du colis : produit cassé, dans un état détérioré, non conforme à la photo et aux caractéristiques, de mauvaise qualité et autres...

Le grand problème est cependant l'absence de traçabilité juridique du commerçant. Si pour les plateformes de qualité et de confiance, cette traçabilité documentée est de rigueur, sur de nombreux autres sites et pages sur les réseaux sociaux, l'opacité est totale. Le plus souvent, le colis vous est remis sans bon de livraison en bonne et due forme, ni facture (ni certificat de garantie pour les produits concernés). Juste une feuille de papier mentionnant votre nom, votre adresse et votre commande. Vous pouvez refuser

Un enchevêtrement de problématiques

Les appellations sont différentes : vente à distance, e-commerce, vente en ligne... Les problématiques sont les mêmes. Un secteur qui a connu une croissance très rapide, ces toutes dernières années, s'installe de plus en plus dans l'informel et peine à se structurer. L'informel digital n'est que le reflet de l'informel général. L'effet Covid a produit toute la magie de l'internet. La restructuration n'a pas suivi. Pourtant, la Tunisie jouit d'excellents atouts pour y réussir, développer de grands champions nationaux et promouvoir ses exportations. C'est ce qu'a démontré une étude intitulée «Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique» élaborée par la Cnuced, en étroite collaboration avec la GIZ et les autorités tunisiennes.

«Nous avons voulu établir un diagnostic de l'environnement du e-commerce selon la méthodologie eT Ready de la Cnuced qui se focalise sur les sept domaines politiques clés, explique à Leaders Khabbab Hadhri, directeur au ministère du Commerce et du Développement des exportations. Il s'agit d'évaluer la préparation au commerce électronique et la formulation de stratégies, d'analyser les infrastructures TIC et services, de passer en revue la logistique et la facilitation des échanges, d'étudier les solutions de paiement, d'examiner le cadre juridique et réglementaire ainsi que le développement des compétences et l'accès au financement.»

Parmi les recommandations figurent l'élaboration d'un plan d'action opérationnel comprenant les réformes

et les actions prioritaires, la reprise des travaux des commissions ministérielles, la définition d'un cadre de dialogue public-privé, la création d'un annuaire regroupant tous les intervenants dans le secteur, le renforcement de la logistique et la facilitation des échanges, la révision du cadre juridique et réglementaire, et l'innovation en solutions de paiement.

Les transporteurs...

De nombreux obstacles entravent l'évolution du commerce en ligne, souligne un opérateur du secteur, à l'instar du statut des entreprises spécialisées et du manque d'incitations spécifiques, tant pour l'accès au financement et aux achats en devises qu'au niveau fiscal et autres. L'activité du colis et de l'express est à structurer,

immédiatement la réception du colis et vous abstenir de payer le montant requis. Ou dans certains cas le prendre, mais à l'usage immédiat si vous vous rendez compte de la défectuosité, vous pouvez alors retourner sur le site ou la page où vous avez effectué l'achat et essayer d'introduire votre réclamation. En fait, vous avez peu de chance d'y parvenir. Si certains commerçants vous prêtent attention et s'engagent à changer le produit ou le reprendre, d'autres se montrent réticents.

Que faire alors ?

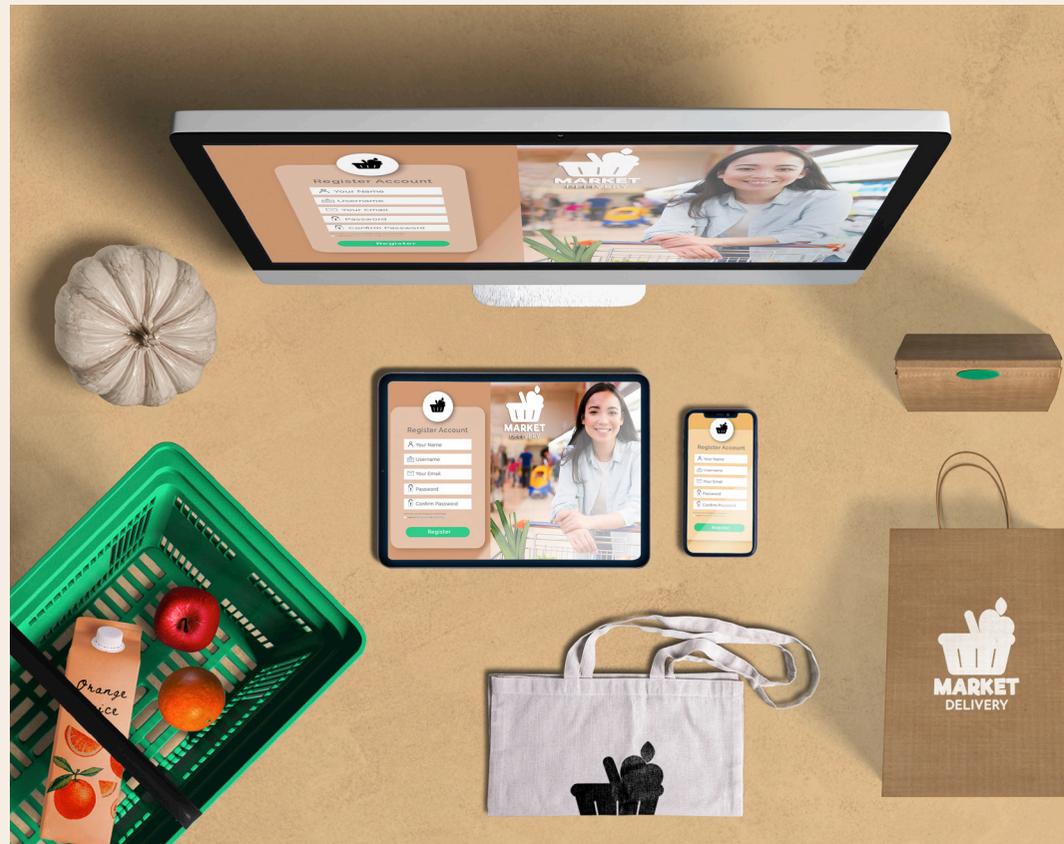
«La Tunisie dispose d'une loi qui organise le commerce électronique, promulguée en 2000 (loi 83-2000 sur les échanges et le commerce électronique», indique à Leaders Khabbab Hadhri, directeur du développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle au ministère du Commerce et du Développement des exportations. Elle instaure les règles régissant la relation entre le commerçant et le consommateur dans ce monde virtuel, à savoir l'obligation de publier les informations de l'identité du commerçant, l'affichage des

prix et la transparence des transactions. Cette loi donne au consommateur le droit de se rétracter dans 10 jours à compter de la date de réception de la commande. En son article 30, elle stipule : «Sous réserve des dispositions de l'article 25 de la présente loi, le consommateur peut se rétracter dans un délai de 10 jours ouvrables, courants : - à compter de la date de leur réception par le consommateur, pour les marchandises, - à compter de la date de conclusion du contrat, pour les services.»

«La direction de la qualité et de la protection des consommateurs ainsi que les 24 directions régionales du commerce sont habilitées à recevoir les réclamations des consommateurs ayant subi des arnaques commerciales en ligne. Le consommateur est invité à fournir toutes les pièces justificatives (bon de livraison, identité du commerçant...) facilitant la tâche pour les agents de contrôle économique à effectuer les investigations nécessaires.»

La procédure risque d'être longue et difficile à aboutir. Le cyberconsommateur doit être vigilant.

comme le souligne l'étude de la Cnuced. «La forte croissance des sites marchands et le grand nombre de pages à caractère commercial sur les réseaux sociaux ont conduit à l'émergence de nouveaux services tels que ceux des transporteurs de colis, intermédiaires entre les cyberconsommateurs et les commerçants. (...) Le Code de la Poste donne le monopole à cette dernière pour l'exercice des activités de livraison des envois express et des colis jusqu'à 1 kg. L'absence de régulateur pour encadrer le service de livraison des colis supérieurs à 1 kg encourage la concurrence déloyale entre les entreprises de services logistiques, étant donné le manque de transparence dans la fixation des prix des services de transport... Tout en favorisant l'expansion du commerce informel en ligne, cela ne contribue pas à la protection des consommateurs en violant leur droit à la rétractation, faute de preuves confirmant le processus d'achat en ligne.»



Glovo!

La plateforme engagée qui séduit les Tunisiens



Depuis son arrivée sur le marché tunisien en mars 2022, Glovo, la plateforme multi-catégories née à Barcelone en 2015, ne cesse d'éblouir par sa croissance fulgurante et son influence sur la vie quotidienne des Tunisiens. L'entreprise, engagée tant sur le plan social que sur le bien-être des coursiers, s'est révélée être une solution incontournable pour les utilisateurs et les commerçants, couvrant déjà des zones stratégiques telles que le Grand Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax.

L'histoire de Glovo commence en 2015, à Barcelone, avec une vision audacieuse : faciliter l'accès à tout ce qui se trouve dans sa ville en connectant les consommateurs avec des restaurants, commerçants et des coursiers locaux. Au fil des années, cette start-up s'est transformée en une plateforme technologique mondiale solidement établie. En 2022, Glovo a franchi un jalon significatif en accueillant le groupe allemand Delivery Hero en tant qu'actionnaire majoritaire, une alliance qui a renforcé considérablement son expertise technologique et son empreinte mondiale. Cette nouvelle dynamique a permis à Glovo d'investir plus de 60 millions d'euros en Afrique, ce qui a conduit à son expansion dans plus de 100 villes, réparties dans 7 pays d'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest, représentant environ 30% de sa présence mondiale. Cette initiative a créé des opportunités pour près de 700 talents locaux et a permis à plus de 14 000 partenaires de renforcer leurs revenus grâce aux outils offerts par Glovo.

Un des atouts majeurs de Glovo réside dans sa capacité à opérer localement. Dans chaque marché où l'entreprise s'établit, elle s'engage profondément dans le tissu local en créant des entités locales, en collaborant étroitement avec des entreprises locales et en recrutant des employés locaux qui comprennent les particularités de chaque marché. Glovo, depuis son implantation en Tunisie en mars 2022, compte déjà une équipe de 30 employés, principalement basée à Tunis, ainsi qu'un service client local composé de plus de 40 agents. L'entreprise prévoit de doubler son effectif à l'horizon 2024, renforçant ainsi son engagement envers la Tunisie.

La Tunisie est un marché dynamique et prometteur pour l'entreprise, dernière arrivée dans la liste des plateformes technologiques. Majdouline El Idrissi, Directrice générale de Glovo Tunisie, a souligné que «*la Tunisie est un marché clé pour Glovo et la densité de talents est exceptionnelle. Nous souhaitons renforcer notre présence dans les années à venir tout en gardant la même vision : continuer à créer de la valeur et générer un impact positif pour notre écosystème de coursiers, partenaires et utilisateurs.*»

Glovo a transformé la manière dont les Tunisiens consomment en mettant l'accent sur la rapidité et la commodité. L'entreprise qui souhaite offrir une expérience multi-catégories s'identifie à ce que les livres représentaient pour Amazon à ses débuts, avec une vision audacieuse d'offrir un accès inégalé à tous les produits et services disponibles

dans les villes où elle opère. Cette approche profite non seulement aux consommateurs et 400 coursiers qui tirent leurs revenus de la plateforme, mais également aux partenaires qui trouvent en Glovo une plateforme solide pour innover et prospérer dans un marché en constante évolution. En moins d'un an, plus de 1 000 partenaires et restaurateurs tunisiens ont bénéficié de cette plateforme,

augmentant leur visibilité en ligne et améliorant leurs ventes. Glovo vise à devenir le partenaire privilégié de ces partenaires qui constituent majoritairement des PME locales, en leur offrant une gamme complète d'outils technologiques pour leur transition numérique, ce qui génère en moyenne une augmentation de leur chiffre d'affaires de 15 à 20%.





Glovo, une vision pour un travail juste et équitable

Glovo se positionne également comme pionnier en ce qui concerne le bien-être des coursiers et souhaite inspirer les autres acteurs du secteur. Reconnaisant la nouveauté du modèle de travail dans l'économie de plateforme, l'entreprise y a répondu en établissant son programme global "The Courriers Pledge", visant à concilier flexibilité du travail et avantages sociaux indépendamment du statut.

Le programme "The Courriers Pledge", créé avec le conseil du projet Fairwork de l'université d'Oxford, a été déployé dans 17 pays depuis sa création en 2021 et sera étendu à tous les marchés où Glovo est présent. Lancé en Tunisie en juin 2023 pour les 400 coursiers qui tirent leurs revenus de la plateforme, il se décline en quatre engagements principaux :

- Des gains horaires justes et transparents calculés grâce aux données de WageIndicator et prenant en considération les dépenses quotidiennes des coursiers ainsi que les revenus locaux ;

- Une assurance individuelle pour la sécurité des coursiers ainsi que des sessions de sensibilisation à la sécurité routière ;

- Un dialogue ouvert et transparent ;

- La formation des coursiers grâce à une plateforme de e-learning gratuite leur permettant de développer leurs compétences et de faire évoluer leur carrière.

Ces engagements feront l'objet d'audits externes et indépendants par Fairwork qui évaluera et rendra compte des progrès réalisés par Glovo par rapport aux cinq principes de travail juste et équitable pour l'économie de plateforme.

Glovo s'est imposé en Tunisie comme un acteur majeur de la scène technologique, redéfinissant le paysage commercial du pays grâce à sa vision audacieuse et son engagement envers l'innovation. L'avenir prometteur de Glovo en Tunisie laisse entrevoir une transformation significative de la façon dont les Tunisiens consomment et interagissent avec les biens et les services.

Une entreprise mondialement engagée et solidaire

Face à l'urgence, à la suite du séisme survenu à Marrakech et dans la région, Glovo a activé son Crisis Relief Fund. Ce programme d'aide d'urgence, opérationnel dans 25 pays, permet aux restaurants partenaires et aux coursiers touchés par des catastrophes naturelles d'accéder rapidement à un soutien financier. Le but étant simple mais crucial : offrir un soutien tangible aux partenaires touchés par cette catastrophe naturelle.

Au-delà du soutien d'urgence, et dès le 8 septembre, l'entreprise a mis sa plateforme à disposition des associations pour contribuer aux efforts de secours : Une "bulle de don" a été créée sur l'application, rendant ainsi le geste de don aussi facile qu'un clic. Grâce à cette belle synergie, ce sont plus de 2 millions de dirhams qui ont été levés, avec des contributions venant de diverses villes du pays et du monde, entièrement redistribuées à des associations reconnues d'utilité publique.



Bio express

Majdouline El Idrissi

Majdouline a été récemment nommée directrice générale de Glovo en Tunisie, après avoir occupé le poste de directrice du marketing et de l'expansion chez Glovo au Maroc, le plus grand marché de l'entreprise en Afrique et 4e à l'échelle mondiale. Cette nouvelle étape dans sa carrière représente pour elle un défi de taille et une mission importante. Cependant, au vu de la croissance fulgurante de l'entreprise en Tunisie, Majdouline est sur la bonne voie pour rendre la Tunisie le deuxième plus grand marché de Glovo en Afrique. Son expertise et sa vision lui permettent de gérer efficacement les opérations de Glovo et d'assurer une expérience optimale pour les utilisateurs tunisiens. Grâce à son leadership, Glovo continue de se développer et d'étendre son empreinte en Tunisie.

- Défenseuse passionnée du leadership féminin et de la philanthropie, bénévole dévouée au sein de plusieurs associations reconnues d'utilité publique, Majdouline El Idrissi est titulaire d'un diplôme d'études exécutives en stratégie et leadership de la Harvard Business School en ligne et une maîtrise en commerce et marketing de l'École nationale de commerce et de gestion du Maroc. Elle est également doctorante chercheur dans le domaine du futur du travail au sein de l'économie de plateforme.

Profession : livreur

Devant ce centre commercial de renom à El Manar, une nuée de motos, dotées de caisses de livraison, se fait et se défait à l'heure de pointe. Des livreurs aux aguets s'empressent de prendre les cartons garnis, tout chauds, de les mettre dans leur caisse et d'enfourcher leur engin, faisant vrombir le moteur. Téléphone en main, carte de géolocalisation activée, ils foncent droit vers leur client.

Au cœur de la concrétisation de l'achat en ligne : le livreur. C'est lui qui vous contacte pour préciser votre localisation et l'heure de son arrivée chez vous. Pour les commandes de repas, les délais sont courts et le livreur est en moto. Pour les autres achats, plus lourds à transporter, des voitures sont utilisées et les rendez-vous sont à convenir d'avance.

Dans les quartiers de la capitale, le livreur de repas en moto fait désormais partie du paysage. La petite caisse fixée derrière le siège, ou portée sur le dos, est à l'enseigne de la marque de la plateforme de livraison à laquelle il appartient. Il essaye d'être rapide pour vous livrer, espérant mériter un petit pourboire, et surtout capter une nouvelle livraison à effectuer. La réactivité aux nouvelles commandes est en effet essentielle pour augmenter ses gains. Mis



en compétition avec d'autres livreurs, il doit être le premier à cliquer sur la commande qui s'affiche sur son smartphone à partir de l'application, aller au plus vite chez le fournisseur, s'assurer de l'adresse du client, et s'y rendre immédiatement, par le chemin le plus court et le plus rapide. S'égarer en cours de route, c'est faire des détours qui lui seront coûteux en termes de carburant pour sa moto et mécontenter le client, voire rater la livraison. Ses gains en seront pénalisés. En fait, le livreur travaille en dehors de tout statut, pour son propre compte, en plein dans l'informel et la précarité. Il s'achète lui-même sa moto, qui doit être assez puissante pour monter les côtes, payer les frais de carburant, d'entretien et d'assurance, et s'équiper d'un casque... Il contactera alors une des plateformes de commande en ligne ou l'un de ses prestataires intermédiaires, pour proposer ses services. C'est le prestataire intermédiaire qui sera son vis-à-vis. Parfois, il lui propose un contrat de travail (le plus souvent à durée déterminée), mais, généralement, il le laissera s'organiser pour travailler à son propre compte.

Précarité et risques

Le phénomène n'a pas échappé à l'attention de la fondation allemande Friedrich-Ebert. Elle vient de lui consacrer une étude de cas socio-anthropologique sur les livreurs de repas à Tunis, intitulée : «*Jeunes, applications et clients: une sociologie de la livraison de repas en Tunisie*», publiée fin septembre dernier sous la forme d'un «*Policy Paper*». Réalisée à partir d'enquêtes sur le terrain et d'entretiens dans le Grand Tunis, elle apporte des éclairages utiles. Le livreur est essentiellement un jeune homme (80%), d'un âge moyen de 27 ans, et d'un niveau d'instruction ne dépassant pas l'enseignement secondaire (80%). Sans se résigner à l'échec scolaire et au chômage, il se prend en main, s'engage en tant que livreur et consacre toute son énergie pour y réussir.

Les avantages sont multiples : flexibilité des horaires (surtout entre 11h et 15h, puis le soir à partir de 17h),



autonomie par rapport à un chef direct, potentiel de gains en fonction de sa rapidité et de sa disponibilité, et opportunités de faire connaissance avec des clients avec qui il pourra nouer de bonnes relations.

Les inconvénients ne manquent pas cependant : la précarité, l'absence de sécurité sociale, les risques d'accidents et autres. Mais aussi de plus en plus la hausse des coûts du carburant, de l'entretien, etc. Avec le risque du vol de sa moto, alors qu'il monte dans un immeuble pour livrer la commande.

Généralement, une course peut rapporter au livreur entre 4 et 7 dinars. Une fois qu'il a livré la commande et encaissé son règlement, il doit verser intégralement le montant perçu à son vis-à-vis dans un compte ou dans un point

désigné. Celui-ci lui reversera à la fin de chaque semaine le prix de ses courses.

Le système semble convenir à de nombreux livreurs qui s'y plaisent et parviennent à gagner des montants significatifs. «Un bon livreur, assidu et travailleur, peut gagner facilement 1 200 D par mois, indique à Leaders un connaisseur du dossier. S'il y consacre plus de temps, et se débrouille bien, il peut atteindre 1 500 D, voire 1 800 D. Le sourire aidant et la courtoisie de mise, il sera gratifié par un pourboire du client satisfait de sa rapidité.»

Le statut reste précaire et informel. L'absence d'un cadre juridique qui encadre cette activité et la protection sociale sont pointés du doigt. ■



RETOUR DES 100 JOURS SAYARA!

PROFITEZ DU CRÉDIT SAYARA À UN TAUX AVANTAGEUX

OFFRE VALABLE

DU 10 JUILLET AU 20 OCTOBRE 2023



ATB

البنك العربي لتونس

CHEZ LES CONCESSIONNAIRES AGRÉÉS.

Karim Aloui
Directeur général

Founa.com
by  mg



Chez Founa By Mg, notre mission est de répondre à une attente exprimée par les consommateurs tunisiens : *"Commander leurs courses en ligne et se faire livrer chez eux au jour et à l'heure de leur convenance"*.

En effet, je pense qu'il est clair pour tout le monde que les nouveaux consommateurs tunisiens sont particulièrement exigeants. Qu'ils soient femmes ou hommes, ils sont plus actifs, ils ont moins de temps libre et par conséquent souhaitent avoir le choix de faire leurs courses en magasin ou en ligne afin de mieux gérer leurs contraintes et leur temps. Avec le développement d'Internet et des solutions de paiement en ligne ou à la livraison, le marché de la vente en ligne commence à prendre une envergure différente et une importance significative dans les habitudes des tunisiens. Founa.com est la solution proposée par le leader de la distribution tunisienne Mg aux tunisiens : Faire ses courses en ligne parmi un large choix de produits répondant aux différents besoins des tunisiens. Founa.com est aussi une place de marché innovante qui propose à des commerçants spécialisés d'avoir des boutiques pour exposer leur offre à ses clients.

Quelle est la vocation de Founa By Mg ?

Founa.com est une place de marché en ligne qui joint l'offre d'un supermarché Mg pour la commercialisation des produits de grande distribution avec l'offre d'une trentaine de commerçants spécialisés (boucherie, poissonnerie, pâtisseries et traiteurs, épicerie fines, bio, quincaillerie et bricolage, animalerie, librairie. . .). Notre mission première est d'effectuer les courses à la place du client comme s'il le faisait lui-même et mieux encore. Nous œuvrons tous les jours à faire gagner du temps et de l'énergie à nos clients en leur garantissant les meilleurs produits pour leurs besoins quotidiens quel que soit le moment ou la saison, avec la meilleure qualité de service.

Nous cibons des consommateurs actifs de 30 ans et plus qui, pour des raisons multiples et différentes selon leur tranche d'âge et leur profil, essaient au mieux de gérer leur temps et leur énergie afin d'alléger la pression d'un quotidien déjà bien chargé.

La grande majorité planifie les courses de la semaine pendant le weekend. Cet exercice pourrait prendre à nos clients cibles 4 à 6 h de leur temps (aller au supermarché en passant par son boucher préféré, son poissonnier préféré, sa pâtisserie préférée, son épicerie fine préférée et bien d'autres commerces spécialisés) et bien évidemment de l'énergie et du désagrément aussi (circulation, parking, files d'attente, des courses lourdes à manipuler).

Nous avons donc conçu une solution digitale qui dispense de ces efforts réels, tout en les faisant bénéficier d'une proposition de valeur palpable. Nos clients apprécient de pouvoir consacrer ce temps et cette énergie à des activités plus intéressantes (activités sportives outdoor, détente, culture, famille...).

Founa By Mg a d'ailleurs été "Elu Service Client de l'année" de 2020 à 2023, 4 fois de suite



Comment opérez-vous ?

Chez Founa By Mg, tout commence et finit par le client ! Tout d'abord, nous définissons l'offre produit en nous basant sur les suggestions de nos clients et notre connaissance de leurs besoins au quotidien, que nous avons développée au fil des années, en référençant leurs commerçants préférés et en travaillant main dans la main avec la centrale d'achat de Mg afin de mettre à leur disposition les produits préférés de nos clients aux meilleurs prix. Notre équipe "commerciale" a la responsabilité de mentionner tous les attributs descriptifs des produits afin de permettre au client de choisir le meilleur produit dont il a besoin (photo, description, marque, type d'utilisation, type de produit. . .).

Notre service "Marketing" est en charge du merchandising et de l'animation commerciale du site web de sorte que nos clients puissent accéder rapidement et facilement aux produits de leur choix. Au-delà de la présentation des produits, nous essayons chez Founa By Mg d'être une véritable force de proposition pour nos clients afin de les aider à faire le bon choix, en proposant des recettes à base de produits, des astuces et des idées aux problèmes fréquents qu'ils peuvent rencontrer dans leur quotidien, sélections thématiques en fonction des événements spécifiques du moment (Ramadan, Aïd, Moulé, fin d'année, jardin, barbecue, apéro...).



En fonction des commandes validées par nos clients, une planification journalière de la préparation et de la livraison est générée automatiquement par notre système de planification développé en interne. Nos équipes "logistiques" sont guidées par ce système pour préparer, vérifier, récupérer les commandes chez les partenaires de la place de marché, grouper et livrer à l'heure choisie par le client. Un travail réglé à la minute près afin d'être certains de satisfaire le client sur tous les plans.

Durant tout le process, notre "service clientèle" interagit avec toutes la structure au besoin afin de gérer les modifications et les réclamations des clients que ce soit pour reporter la livraison d'une commande, remplacer, ajouter ou supprimer un produit à la commande.

Quels avantages offrez-vous aux clients ?

Nos clients peuvent commander leurs courses sur notre nouveau site web qui allie convivialité et facilité de navigation. Ils peuvent entre autres :

- Naviguer dans nos rayons pour ajouter les produits à leur panier ;
- Visiter notre espace dédié aux promotions "Founa Promotion" pour profiter des offres du moment ;
- Faire leurs courses chez nos partenaires commerçants dans leur boutique ;
- Effectuer leurs courses dans les boutiques à thème By Founa (petit-déjeuner, apéro, bio. . .) qui leur permettent de trouver rapidement tout ce dont ils pourront avoir besoin pour une occasion ou pour un besoin spécifique ;
- Pour ceux qui ont un historique d'achat avec Founa By Mg, nous avons développé une fonction de proposition de liste de courses définie pour eux basées sur leur historique d'achat chez Founa By Mg. Les plus fidèles de nos clients apprécient cette fonctionnalité qui leur permet de faire les courses de la semaine en moins de 10mn ;
- Sauvegarder leur panier qu'ils pourront recharger, modifier et recommander en quelques clics ;
- Choisir le créneau de livraison au jour et à l'heure qui leur conviennent le mieux ;
- Profiter de notre service client disponible 7/7 de 8h à 22h et à l'écoute de leur moindre demande ;
- Profiter de la meilleure livraison en Tunisie. En effet, nos livreurs assurent l'acheminement des courses jusqu'au pas de leur porte.

Avec Founa By Mg, c'est plusieurs marchands, 1 seule commande, 1 seul paiement, 1 seule livraison le jour et l'heure que vous choisissez !

Comment faites-vous face aux coûts élevés de la préparation des commandes et de leur livraison ?

Chez Founa By Mg, il n'y a pas que la préparation et la livraison qui coûtent cher. Le ramassage et le groupage des commandes clients chez les partenaires commerçants le sont aussi. Le fait de permettre à nos clients de choisir leur créneau est aussi coûteux.

Toutefois, en tant que leader de ce marché des courses en ligne, nouveau pour le consommateur, nous avons toujours œuvré et nous continuons à le faire, pour faire adhérer notre cible à nos services et à ce nouveau mode d'approvisionnement qui échappe encore aux habitudes des Tunisiens. Nous nous y employons tout en essayant de rester compétitif au niveau du marché où les tarifs de livraison font l'objet d'une véritable guerre de prix même si la qualité proposée par Founa By Mg est belle et bien supérieure à celle proposée par la plupart des fournisseurs de ce service.

Notre objectif premier a toujours été d'assurer la satisfaction des clients afin de les fidéliser et d'accroître leur nombre sur la plateforme. Nous pourrions ainsi atteindre un volume d'affaires critique qui nous permettra d'augmenter notre productivité logistique et d'améliorer notre performance financière globale.

Il est vrai que depuis sa création, Founa By Mg a réussi à considérablement faire évoluer son volume d'affaires et nous avons même bénéficié d'une accélération fulgurante en 2020 malgré la pandémie de Covid. Depuis 2021, nous essayons de capitaliser sur le mini-boom de l'e-commerce en Tunisie afin de faire adhérer plus de consommateurs à ce nouveau mode d'approvisionnement en vue d'atteindre un volume critique qui nous permettra d'équilibrer notre modèle d'affaires et avoir une autonomie financière à même d'accélérer notre développement futur.

Au sein du groupe Mg, nous sommes convaincus que toutes ces difficultés seront surmontées avec le temps et que Founa By Mg est un véritable projet stratégique qui présente des perspectives de développement nationales et internationales très prometteuses et intéressantes. Le groupe Mg, leader du retail tunisien, parie encore une fois sur l'innovation et se positionne d'ores et déjà en tant que leader tunisien du supermarché en ligne.

Quels sont vos projets de développement ?

Depuis le rachat de Founa par le groupe Mg en 2018, nous avons bénéficié d'un soutien financier important pour déployer notre stratégie d'accélération qui consiste essentiellement à améliorer l'attractivité du concept Founa By Mg et la satisfaction de nos clients :

- Une expérience client améliorée notamment au niveau du site web que nous avons complètement restructuré en 2023 sur la base de la technologie Hybris de SAP.



“À noter que tous les développements sur notre site web et du système de gestion logistique sont assurés en interne par les ingénieurs de Nexus2i, filiale technologique du groupe MG.”

- Déploiement fin 2023 d'un CRM qui nous permettra d'améliorer considérablement l'animation et la communication avec nos clients ;
- Déploiement fin 2023 d'une application mobile pour l'animation du programme de fidélité de nos clients ;
- Mise à niveau logistique réalisée en 2021 qui nous a permis de garantir une meilleure fluidité de la préparation et du groupage des commandes et aussi un respect total de la chaîne de froid des produits frais acheminés aux clients (camions avec compartiment frigorifique et conditions de stockage en conformité avec les bonnes pratiques de la sécurité alimentaire des produits frais au niveau de l'entrepôt central).



Bio-Express

Karim Aloui (44 ans)

- Formation :
 - Ingénieur en réseautique et Internet et en systèmes d'information organisationnels à l'université Laval, Québec, Canada
 - Project Management Professional (PMP)
- De 2005 à 2008 au groupe Bayahi en tant que Directeur des Systèmes d'Information
- Depuis 2008 au groupe MG (filiale du groupe Bayahi) :
 - DSI (8 ans),
 - Directeur exécutif Finance et support (2 ans),
 - DGA du groupe Mg (2ans),
 - DG de Founa et de Nexus2i (3 ans)

Founa.com
by mg



Djerba, patrimoine mondial

Tout commence

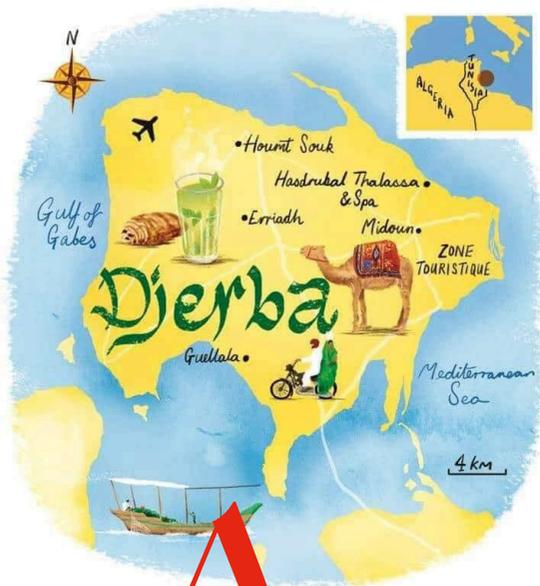
Il aura fallu que la Tunisie œuvre pendant 26 ans pour obtenir une nouvelle inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Après le site archéologique de Dougga (en 1997), c'est le patrimoine de l'île de Djerba qui vient d'être adopté, parmi une cinquantaine de sites proposés, par le Comité du patrimoine mondial, le 18 septembre dernier lors de sa 45e session réunie à Riyad, en Arabie saoudite. Le dossier présenté par la Tunisie s'intitule « Djerba : paysage culturel, témoignage d'un mode d'occupation d'un territoire insulaire ». L'étendue porte sur 31 éléments constitutifs parmi lesquels sept sont des sites et vingt-quatre des monuments. Parmi les sites, cinq représentent des portions de groupements ruraux de houem – Temlel Khazroun, Sedghiène, Guechéine et Mejmej, les vestiges de Hara Sghira, un quartier résidentiel juif, des parties du centre historique de Houmt-Souk et le bazar voûté Souk Erbaa. Quant aux lieux de culte de différentes religions, ils concernent vingt-deux mosquées de types et de rites différents, la synagogue La Ghriba et l'église Saint-Nicolas.





unesco

Patrimoine mondial



Avec le ministère des Affaires culturelles et l'Institut national du patrimoine, l'Association pour la sauvegarde de l'île de Djerba (Assidje) s'est déployée, depuis sa constitution il y a 47 ans, en 1976 pour l'aboutissement de ce projet. « La valeur universelle exceptionnelle tant escomptée pour le dossier de candidature, soulignée-elle, est constituée à la fois d'établissements humains et de paysages culturels, témoins d'un mode éminent d'occupation du sol et de la longue et intime relation entre les Djerbiens et leur environnement... Ce patrimoine inestimable doit être impérativement préservé et valorisé dans les meilleurs délais. »

Le cadre exceptionnel de l'île est mis en valeur, tout comme son histoire, la coexistence entre les religions, les



En couverture



divers monuments (mosquées fortifiées ibadites, églises et synagogues, dont La Ghriba, la plus ancienne d'Afrique), et les caractéristiques naturelles. Aussi, «l'organisation spatiale du territoire de l'île, les houem avec les menzel qui s'articulent autour d'un houch avec les installations de production associées, les habitats de type urbain de l'île, le réseau hiérarchisé de routes qui relient les éléments structurels du schéma d'occupation des sols de Djerba, les

zones vertes de l'île (jnen, ghaba, fraoua), les zones côtières inhabitées, l'architecture religieuse» constituent-ils des éléments significatifs.

Prestige et engagement

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial est à la fois un prestige et un engagement à la préservation du site, à travers le renforcement de sa protection, de sa conservation et de

son développement. Le label obtenu ouvre la voie au bénéfice de l'assistance technique et de financements auprès du Comité du patrimoine mondial (Unesco), mais aussi d'autres sources bilatérales. L'élaboration de requêtes et un plaidoyer en leur faveur sont, en effet, nécessaires afin d'accéder à cet appui indispensable à la réalisation des projets. Si l'emblème du Patrimoine mondial vaudra à Djerba une plus forte attraction en tant que destination touristique, il lui appartient désormais de s'appuyer sur ce statut afin d'engager toute une nouvelle dynamique de protection et de développement. Il s'agit d'y rallier les pouvoirs publics, la société civile et l'ensemble de la population.

La toute première étape consistera à expliquer la portée de cette inscription sur la liste du Patrimoine mondial et des opportunités qu'elle offre. La deuxième étape est celle d'identifier les différents projets à réaliser, de les estimer financièrement et de les programmer. Puis, s'engager dans la mise en œuvre.





à vocation rurale, l'étalement de l'urbanisation le long des principaux axes de transport, et l'occupation de zones autrefois naturelles et préservées.» Des recommandations pratiques sont formulées.

Tout commence donc pour ce grand projet de Djerba, site du Patrimoine mondial. La Tunisie, qui a réussi cette inscription, doit œuvrer à son plein accomplissement.■

De l'urgent au long terme

D'ores et déjà, les enjeux sont multiples: mettre en place des mesures de conservation urgentes pour préserver certains éléments, assurer une source de financement durable, évaluer la capacité d'accueil de Djerba en tant que destination touristique, prévenir une perte des valeurs naturelles reconnues, et autres. Dans son rapport d'évaluation du dossier de Djerba, le Conseil international des monuments et des sites (Icomos) estime que «d'importantes portions des éléments

constitutifs sont dans un état fragile et requièrent une attention urgente. Le paysage culturel de Djerba a radicalement changé depuis les années 1960. Le schéma d'occupation des sols traditionnel en tant que système qui prévalait autrefois à Djerba n'est plus lisible à l'échelle de l'île. Les principaux changements dans l'organisation spatiale du territoire comprennent la dense occupation du secteur nord-est de l'île où s'est développée une zone touristique, la croissance des centres urbains au détriment des établissements



De grandes richesses

Djerba témoigne d'un schéma de peuplement qui a évolué sur cette île tunisienne entre le IX^e et le XVIII^e siècle de notre ère dans un environnement caractérisé par un stress hydrique endémique. Il s'agissait d'établissements dispersés, de faible densité, organisés selon le système de *menzel-houma* qui couvrait l'ensemble de l'île, à l'exception des zones côtières inhabitées.

Un *menzel*, généralement d'une superficie de deux ou trois hectares, représentait un lieu d'habitation et de production agricole. Délimité par des *tabia* (haies végétales), il comprenait dans ses limites une habitation principale (*houch*) avec des installations extérieures supplémentaires. Les installations hydrauliques au sein du *menzel* étaient composées d'un puits, d'un bassin relié à des canaux d'irrigation et de citernes pour collecter les eaux pluviales. Un *houch* typique, quel que soit le statut social de ses habitants ou sa situation, était basé sur un plan carré, et conçu autour d'un patio (ou de plusieurs). La structure était blanchie à la chaux et isolée de l'extérieur. De petites tours (*ghorfa*) flanquaient les angles de la maison. L'habitation principale était réservée à la famille proche.

Une *houma* (pluriel *houem*), un ensemble de *menzel* appartenant à la même lignée familiale, comprenait traditionnellement diverses installations de production – des ateliers de tissage, de poterie, des fours à chaux, des huileries. Les familles apparentées habitaient dans des *houem* voisins, qui étaient organisés en une unité de regroupement plus grande et étaient économiquement autonomes, indépendants de tout centre urbain. Ils constituaient un noyau du schéma de peuplement de l'île. Les *houem* étaient reliés les uns aux autres par un réseau élaboré de routes de types et tailles différents, ainsi qu'au principal centre de commerce et d'échanges de Houmt-Souk, et aux quartiers résidentiels des communautés juives (Hara Sghira et Hara Kbira). Ces derniers rappelaient les médinas typiques, denses et compactes des villes du Maghreb. L'ensemble qu'ils formaient constituait une agglomération unique sur l'île, ne pouvant être considérée ni comme totalement urbaine ni comme totalement rurale.

Le schéma de peuplement de Djerba, basé sur le *menzel* comme unité d'habitation, était organisé autour de la diversification et de la complémentarité des activités centrées sur la production agricole – avec une agriculture irriguée pratiquée à l'intérieur du *menzel* et une agriculture



sèche à l'extérieur, dans les zones vertes appelées ghaba où étaient cultivées les olives, les céréales et les légumineuses à côté des vergers (jnen).

Des palmiers sauvages poussaient le long de la côte (zones de fraoua), tandis que les palmiers dattiers étaient cultivés à l'intérieur des menzel pour l'alimentation, les matériaux de construction et l'artisanat.

(...) Le bazar voûté Souk Erbaa en constituait le cœur, datant approximativement du XVIe ou du XVIIe siècle, autour duquel se développèrent de nombreux établissements d'hébergement de type caravansérail (fondouk) pour les négociants et leurs marchandises.

Des lieux de culte de différentes religions sont situés dans cet élément constitutif. (...) Les mosquées servaient de lieux de culte et d'épicentres de la vie communautaire, d'écoles coraniques, ou de centres culturels et civiques. Celles édifiées le long de la côte jouaient un rôle défensif, formant ensemble des lignes de surveillance. D'autres furent utilisées comme des lieux de résistance et des refuges. Les plus anciennes mosquées incluses dans cette proposition d'inscription en série remontent aux IXe et Xe siècles de notre ère. Les origines exactes du schéma

de peuplement et d'occupation des sols de Djerba sont incertaines. Elles peuvent, selon toute vraisemblance, être attribuées à un mélange de facteurs environnementaux, socioculturels et économiques. De l'Antiquité à l'époque byzantine, les fermes agricoles étaient réparties autour de l'île, et d'importantes agglomérations urbaines se développèrent à Meninx, Haribus et Souk el Guébli. Avec l'arrivée de l'islam au VIIe siècle de notre ère et la construction des premières mosquées, les établissements de type rural commencèrent à se multiplier tandis que les zones urbaines restaient limitées. Au Moyen Âge, le schéma d'occupation des sols fut réorganisé, conduisant à une division spatiale de l'île en houem se répartissant de manière régulière.

Au VIIIe siècle de notre ère, des communautés islamiques ibadites arrivèrent sur l'île, et la population locale adopta leur philosophie et leurs pratiques religieuses. Les principes éthiques et philosophiques de la spiritualité ibadite, mettant particulièrement l'accent sur la vertu du travail, la modération et l'égalité, influencèrent le mode de vie des habitants de l'île et l'architecture de Djerba, qui resta austère, simple dans sa forme et solennelle dans son style. Au XIe siècle de notre ère, les habitants de Djerba créèrent une organisation politico-religieuse (Azzaba) appelée à servir d'organe de



gouvernement local et à gérer la vie de l'île selon la tradition ibadite. Cette organisation permit à Djerba de rester quasiment autonome, mais entraîna également des animosités politico-religieuses entre l'île et le continent.

Le caractère défensif de l'architecture de Djerba est clairement influencé par la nécessité pour les insulaires de se protéger. Les structures imposantes des maisons avec des tours d'angle les faisaient apparaître comme



des forteresses. La forme des foudouks et les mosquées dotées de solides fortifications sont des témoignages supplémentaires de ce besoin d'autoprotection. Visée par des attaques depuis le Moyen Âge, Djerba a été contrôlée par le royaume normand de Sicile pendant une période au XIIe et au XIIIe siècle de notre ère, ensuite par l'Espagne au XVIe siècle, avant de passer sous la domination de la régence ottomane de Tunis. Au XIXe siècle, l'île devint un protectorat français, avant d'obtenir son indépendance en tant que partie de la Tunisie en 1956.

(...) Le rôle des communautés ibadites et juives dans la formation de la culture du bâti distinctive de l'île : ces deux communautés ont coexisté paisiblement à Djerba dans ce qui pourrait être considéré comme une symbiose culturelle, se reflétant dans les deux modes d'habitation (le système rural des menzel-houma typique des Ibadites et la Hara de type urbain habitée par la communauté juive) ; dans la complémentarité de spécialisations économiques (avec les musulmans experts dans le tissage de la laine, tandis que les juifs se spécialisaient dans le tannage, l'orfèvrerie et la cordonnerie) ; ainsi que dans





les relations commerciales (la communauté ibadite était plus impliquée dans le commerce transsaharien, tandis que la communauté juive participait aux réseaux d'échanges commerciaux de la Méditerranée). Les influences culturelles peuvent également se retrouver dans l'architecture religieuse.

Depuis les années 1960, Djerba connaît des changements majeurs dans son schéma d'organisation spatiale et sa structure socioéconomique, ces deux processus s'influençant réciproquement. L'introduction du tourisme de masse et l'installation d'une zone touristique sur la côte nord-est ont non seulement précipité l'expansion des infrastructures et des services, mais ont aussi modifié radicalement le schéma d'occupation des sols et contribué à la vulnérabilité de l'île aux impacts du changement climatique. Le tourisme a également amené le consumérisme et un style de vie



différent, amorçant ainsi un processus à long terme de mutation socioculturelle. L'urbanisation et la modernisation en cours continuent de menacer la préservation de la structure traditionnelle des menzel et la production agricole de l'île, partout où des parcelles de terrain sont subdivisées et des terres agricoles abandonnées à la construction. La spéculation foncière conduit également à des modifications dans l'organisation traditionnelle des houem. Parmi les facteurs environnementaux et associés au changement climatique affectant le bien, la diminution des précipitations entraînant une sécheresse compromet à long terme les ressources en eau souterraines, déjà surexploitées par l'industrie du tourisme. La salinisation des eaux souterraines amplifie ce problème. L'érosion et l'humidité côtières ainsi que les vents forts et l'air chargé de sel ont un impact négatif sur les structures des bâtiments situés sur le littoral. ■

Source : Rapport de l'Icomos





• Par Ridha Bergaoui

Deglet Nour, pour un développement durable



Les dattes représentent la partie consommable des fruits du palmier dattier. Le terme vient du grec «dactulos» qui signifie doigt, en référence à la forme de la datte. La variété Deglet Nour, qui veut dire «doigt de lumière», est considérée comme l'une des plus savoureuses et prestigieuses des dattes et la plus demandée tant au niveau national qu'à l'export.

La Tunisie est l'un des principaux pays producteurs et surtout exportateurs de dattes. Malgré la sécheresse et le manque de pluies, la production pour l'actuelle saison semble excellente. Elle est estimée, selon le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydriques et de la Pêche (Marhp), à 390 000 tonnes (dont 328 000 tonnes de Deglet Nour) contre 340 000 la saison précédente.

Le palmier dattier (en latin *Phoenix dactylifera*, originaire de la région du Moyen-Orient-Egypte, est parmi les plus vieux, les plus connus et les plus cultivés des arbres domestiqués par l'homme. Doté d'une allure élancée, élégante et fière avec son tronc pouvant atteindre 20 à 30 m de hauteur et au bout son bouquet de feuilles pennées, le palmier dattier évoque une sensation de paix et de bonheur. Il est souvent associé au désert, aux oasis et aux vacances.

En réalité, le palmier n'est pas un arbre au sens botanique mais une herbe géante de la famille des monocotylédones au même titre que le blé, l'orge ou le maïs. Le tronc, appelé stipe, est constitué des pétioles des feuilles supérieures fanées et tombées. Le palmier a toujours fasciné, suscité l'admiration et occupé une place privilégiée dans les sociétés humaines, surtout les populations du désert. Chez

le palmier dattier, tout est utilisable et se transforme. Ses fruits représentent un aliment agréable, riche et rassasiant. Ils peuvent être transportés, conservés facilement et consommés toute l'année. Les dattes représentaient l'aliment principal des populations nomades durant leurs longs voyages dans le Sahara. Son bois est largement utilisé pour la confection de meubles et dans la construction. Ses feuilles sont employées dans la fabrication de divers produits utiles et décoratifs. Sa sève est un breuvage, frais ou fermenté, fort prisé. Comme le miel, les dattes ont été, longtemps, avant l'apparition du sucre de canne, utilisées comme édulcorant. Enfin, les feuilles mortes sont utilisées comme combustible et les déchets et restes des dattes pour nourrir les animaux.

Dans la mythologie égyptienne, la feuille de palmier ou palme symbolise la vie éternelle, probablement en raison de la longévité du palmier qui peut dépasser

100 ans. Chez les Grecs et les Romains, elle était le symbole de la victoire. Elle est décernée aux guerriers et aux sportifs victorieux. De nos jours, elle garde le même symbolisme et la palme d'or est décernée aux vainqueurs des compétitions artistiques.

Chez les musulmans, le palmier dattier jouit d'une réputation particulière. Il est considéré comme un don du ciel, un arbre béni, sacré. Il est cité de nombreuses fois dans le Coran, particulièrement dans la sourate 19 (sourate Maryem), les versets de 23 à 26 qui relatent l'accouchement de Marie au pied du palmier et la naissance du prophète Issa. On raconte même que Dieu a créé le palmier de la même argile qui servit pour créer Adam. Les dattes représentent l'aliment préféré des musulmans, surtout au mois de Ramadan, où il est conseillé de rompre le jeûne avec trois dattes. Les dattes sont également considérées comme un médicament pour donner des forces, guérir toutes sortes de maux mais également comme antidote contre le poison et pour se préserver de la sorcellerie et du mauvais œil.

Composition et bienfaits des dattes

Les dattes sont riches en sucres, essentiellement le saccharose. C'est un aliment très énergétique, très apprécié par les sportifs pour faire face aux efforts physiques et combattre la fatigue. Les dattes sont riches en protéines, vitamines (C, A et B), en minéraux (calcium, magnésium, phosphore, potassium) et oligo-éléments comme le cuivre, le zinc et le fer. Ce dernier est très important pour combattre l'anémie. Leur richesse en fibres favorise la bonne digestion et combat les constipations légères. Les dattes sont bien pourvues en antioxydants qui aident à combattre les radicaux libres et le vieillissement des cellules. Elles permettent de renforcer l'immunité et éviter les ennus cardiovasculaires. Très agréables et délicieuses en bouche, les dattes stimulent la sécrétion des hormones



comme la sérotonine, nous mettent de bonne humeur et participent à notre bonheur. En définitive, les dattes permettent de préserver la bonne santé aussi bien physique que morale.

Pour toutes ces raisons, les dattes sont fort appréciées dans le monde entier et se trouvent consommées partout, surtout en frais comme fruit. Chez nous, un mesfouf aux dattes, et si possible avec des raisins, est un excellent plat, notamment pour le shour de Ramadan. Elles sont utilisées également pour la confection de nombreuses pâtisseries et gâteaux comme les makrouds et les biscuits. Des dattes farcies aux fruits secs constituent une excellente friandise. Plusieurs produits dérivés des dattes peuvent être commercialisés comme la pâte de dattes, l'extraction de miel, de sirop et de sucre et la fabrication de vinaigre. Le noyau peut également être valorisé pour la fabrication d'un substitut au café exempt de caféine.

Deglet Nour, la reine des dattes

La Tunisie compte plus de 250 variétés de palmiers dattiers, dont les fruits diffèrent par la taille, la forme, la consistance et la couleur allant du jaune au noir. La variété «Deglet Nour» demeure la plus populaire, la plus importante et la plus prestigieuse. Parmi ses avantages, c'est qu'elle peut être commercialisée naturelle, branchée, alors que les autres variétés sont commercialisées en vrac.

Originnaire d'Algérie, la datte Deglet Nour est de taille moyenne, de couleur claire, dorée qui, à maturité, laisse passer la lumière, d'où son nom. Elle est très moelleuse, charnue et à peau très fine. Elle est délicieuse et fondante en bouche. Elle est souvent qualifiée de reine des dattes. La variété Deglet Nour fut introduite en Israël et aux États-Unis au début du XXe siècle dans certains États comme le Texas et la Californie dont le

climat est proche des pays d'origine. De nos jours, ces deux pays produisent et exportent des quantités importantes de Deglet Nour. Celle-ci demeure cependant de meilleure qualité en Tunisie et en Algérie.

Dans les palmeraies traditionnelles, la culture est pratiquée sur trois étages. D'abord, le palmier dattier, puis les arbres fruitiers (figuier, grenadier...), enfin du maraîchage, de la luzerne, de la corinthe (*mloukhia*), du gombo (*gnaouia*) et du henné. L'ombre fournie par les palmiers réduit l'évaporation et crée un micro-climat favorable au développement des cultures dans les étages inférieurs. Dans les oasis modernes, on pratique de la monoculture de palmier dattier - essentiellement Deglet Nour - destinée à l'exportation.

Production de dattes en Tunisie

Selon l'Observatoire national de l'agriculture (Onagri), la superficie occupée par le palmier dattier en 2013 était d'environ 41 000 ha avec près de 5,5 millions de pieds. Deglet Nour est la principale variété et constitue 66% des palmiers. Le reste représente de nombreuses variétés dites de dattes communes. Les palmiers dattiers se trouvent principalement dans les oasis, à Kébili (58%), Tozeur (21%), Gabès (16%) et Gafsa (5%). La production se situe à environ 200 000 tonnes/an (dont 70% de Deglet Nour). Le rendement moyen serait de 52 kg/palmier dattier.

Lors d'une conférence de presse organisée le 14 septembre, la représentante du Marhp a avancé, pour cette année, une production de 390 000 tonnes de dattes et invité nos concitoyens à ne pas se limiter à la consommation des dattes au mois de Ramadan, mais à faire des provisions en dattes, surtout que les prix de référence sont très encourageants et la qualité présente. La région de Kébili à elle seule a produit 285 000 tonnes (soit 73% de la

production totale), suivie de Tozeur (70 000 tonnes, soit 18%). Cette année, la récolte semble très prometteuse ; reste à l'écouler et en exporter dans de bonnes conditions pour garantir des revenus conséquents tant pour les agriculteurs que pour le pays. Les dattes représentent la seconde source de devises pour la Tunisie après l'huile d'olive. Au niveau mondial, les principaux producteurs de dattes sont l'Égypte, l'Arabie Saoudite, l'Iran et l'Algérie. La Tunisie est le premier pays exportateur de dattes en termes de valeur, loin devant l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et Israël. Elle accapare ainsi jusqu'à 23% de la valeur du commerce mondial des dattes. Elle serait 4e en termes de quantité. La Tunisie exporte vers de nombreux pays environ la moitié de la production nationale de dattes, dont une grande partie sur le marché européen, notamment la France. Les dattes tunisiennes constituent un excellent cadeau à offrir à des amis et parents vivant à l'étranger. Une nouvelle branche commence à se développer, celle des dattes biologiques, des dattes dénoyautées et dattes farcies. La Tunisie dispose de 72 unités de tri et de traitement des dattes destinées à conditionner et à produire des fruits de qualité répondant aux normes internationales.

De sérieux concurrents

Au niveau mondial, l'Algérie, les États-Unis et Israël représentent des concurrents sérieux pour les dattes tunisiennes. Un grand effort est nécessaire pour que la Tunisie continue à garder sa position de leader. Il est important de poursuivre l'amélioration de la qualité face à des clients toujours plus exigeants et en présence d'une offre importante et variée. Eradication de la pyrale, traçabilité, développement des marques de qualité comme les IP (Indication de provenance), amélioration du packaging ... sont autant d'actions importantes à mener. De grandes quantités, exportées surtout vers la France, sont reconditionnées et

réexportées comme produit français et qu'il vaut mieux valoriser sur place.

Améliorer la production et les rendements est également important pour pouvoir rester compétitif. Ceci passe par une meilleure maîtrise des techniques de production et de lutte contre les parasites et les maladies. Formation, recherche et vulgarisation sont des leviers importants pour la productivité afin d'assurer la pérennité de ce secteur. A l'étranger, la datte majhoul (ou madjoul ou encore medjool) séduit de plus en plus de consommateurs. Ces dattes sont de grosse taille, de forme ovale, de couleur marron. Le goût est très agréable, sucré, caramélisé. Originaires du Maroc, cette variété est de nos jours produite en grande quantité surtout aux Etats-Unis et en Israël. Inconnue il y a quelques années, elle représente un sérieux concurrent pour notre Deglet Nour.

La palmeraie sérieusement menacée

Le palmier dattier se plaît à avoir «*la tête dans le feu et les pieds dans l'eau*». Avec le réchauffement climatique, la chaleur est là, malheureusement l'eau est de plus en plus rare, alors que le palmier dattier en est très gourmand. L'exploitation

anarchique des nappes, la sécheresse et le manque de pluies et une mauvaise gestion de la ressource ont entraîné un assèchement des sources et une diminution importante des réserves dans les nappes. Le développement du tourisme saharien de luxe et l'arrosage d'immenses terrains de golf gazonnés et de jardins à partir des nappes ont contribué à réduire les ressources. Les cultures intensives de primeurs et de tomates à une échelle industrielle pratiquées dans le Sud tunisien sont en train également de pomper de l'eau des nappes profondes peu renouvelables. Ce problème de disponibilité de l'eau risque de mettre en cause la pérennité des oasis et de la culture du palmier dattier. Plusieurs spécialistes ont déjà tiré la sonnette d'alarme et annoncé une possible catastrophe si on ne prend pas les mesures nécessaires.

Malgré la sécheresse, les canicules et le manque de pluies, en l'espace de 10 ans, la production de dattes a presque doublé, en passant de 200 000 tonnes en 2013 à 390 000 tonnes en 2023. Ce résultat semble a priori très réjouissant et résulte des efforts des différents intervenants pour promouvoir la culture du palmier dattier et en premier les agriculteurs.

Malheureusement, il cache un grave problème, celui d'une extension importante et incontrôlée des palmeraies et des forages anarchiques, alors que les ressources en eau sont fort limitées et les nappes phréatiques épuisées. Les anciennes palmeraies étaient un modèle d'exploitation adapté et écologique. La culture du palmier dattier et la production de dattes se trouvent exposées de nos jours à de nombreux défis dont plus particulièrement le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources en eau. Nos oasis sont menacées et nos palmeraies en danger. Par ailleurs, le réchauffement climatique risque d'entraîner la multiplication et la prolifération des parasites comme l'araignée de poussière qui cause d'importants dégâts et affecte la qualité des dattes.

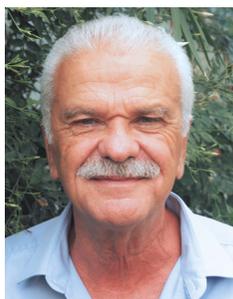
Un modèle économique à revoir

Jusqu'ici, la Tunisie a opté pour le développement à outrance de la phoeniculture à base de Deglet Nour destinée essentiellement à l'exportation afin de disposer des devises nécessaires pour le développement du pays. C'est également le cas de l'huile d'olive, des agrumes et de la culture des primeurs, sans compter le phosphate et le tourisme de masse où l'exportation passe avant tout aussi bien le consommateur tunisien que les ressources du pays. Cela a été fait malheureusement aux dépens de l'environnement, de la nature et de la santé du citoyen. Ce modèle semble, de nos jours, obsolète, caduc, et il est nécessaire d'opter pour des solutions moins agressives et plus respectueuses de la nature, surtout dans un contexte de réchauffement climatique et un monde instable en perpétuelle mutation. Ce qui s'est passé tout près de chez nous, à savoir le terrible séisme au Maroc et les inondations catastrophiques en Libye, doit nous amener à réfléchir, à changer nos approches et nos méthodes et à opter pour un développement durable et des productions plus écologiques. ■

R.B.



Nation



• Par Samir Meddeb

La transition écologique, une démarche indispensable et vitale pour la Tunisie



Nous prenons de plus en plus conscience dans le monde et en Tunisie du lien étroit entre le développement socioéconomique et les caractéristiques du capital naturel dont il dépend. Nous saisissons, en effet et de manière plus visible, que le capital naturel conditionne les activités humaines en termes de rendement et même de faisabilité. Une agriculture ne peut offrir les rendements souhaités et au-delà des capacités humaines et financières que si le sol, l'eau, la biodiversité qui lui sont associés sont en quantités suffisantes et dans un état d'équilibre satisfaisant.

Un tourisme balnéaire ne peut être rentable économiquement et durable que si au minimum la plage est préservée et la qualité de l'eau de baignade est acceptable. Un littoral, dans un pays comme la Tunisie aussi ouvert sur la mer, ne peut favoriser une réelle économie bleue, performante et durable que si la frange côtière est préservée et gérée harmonieusement. Un bâtiment ne peut être économe en énergie avec des bilans satisfaisants que s'il est construit avec des matériaux conséquents, en concordance avec les spécificités climatiques locales.

Aussi et sur le plan territorial, composante majeure de l'environnement, les écosystèmes naturels forestiers, pastoraux, steppiques, littoraux et marins ainsi que les écosystèmes artificialisés, à leur tête la ville, ne peuvent assumer pleinement leurs fonctions écosystémiques et offrir les meilleures conditions de création de richesses et de bien-être que s'ils sont à des niveaux d'équilibres et de fonctionnement satisfaisants.

Le développement socioéconomique apparaît ainsi conditionné par un niveau minimum de préservation écologique des ressources naturelles, des milieux et des espaces, en dessous duquel l'équilibre commence à être rompu et l'écosystème en question devient incapable d'assumer les fonctions qui lui sont les siennes et d'offrir par conséquent la richesse recherchée, que ce soit en mer ou sur terre au niveau des composantes naturelles ou dans la ville au niveau de l'écosystème urbain d'une manière générale.

Cette prise de conscience vis-à-vis de l'importance du capital naturel et de ses équilibres dans le développement socioéconomique et surtout sa pérennité gagne de plus en plus d'importance dans le monde ainsi qu'en Tunisie. Prise de conscience matérialisée essentiellement à travers les difficultés constatées au niveau des activités économiques et même des reculs observés dans la productivité dans certains domaines du développement à la suite d'une détérioration de l'état d'une composante donnée du capital naturel. L'agriculture, la pêche, le tourisme, le pâturage, l'activité forestière, le développement littoral, le développement urbain, le transport sont autant d'activités socioéconomiques qui montrent aujourd'hui de manière visible des signes forts de détérioration de leurs performances et de leurs capacités de création de richesse et ce, suite à des dégradations plus ou moins prononcées des ressources ou des milieux naturels ou artificiels dont ils dépendent.

En effet, et particulièrement en Tunisie, la surexploitation des eaux, leur dégradation et leur pollution ainsi que la perte de capacité de production des sols à travers toutes les formes de désertification, entravent l'agriculture et mettent la sécurité alimentaire de plus en plus en difficulté. La pêche illégale et la pollution marine menacent de plus en plus le stock halieutique et mettent en péril l'activité de la pêche elle-même. La dégradation du littoral, l'érosion marine, la pollution des plages et la prolifération du plastique menacent la pérennité de l'activité touristique. La pollution industrielle persistante dans plusieurs régions du pays - les cas de Gabès, Bizerte, Gafsa, Sfax, Kasserine - dégrade les milieux

et les ressources naturels, détériore la santé et la qualité de vie des populations et affecte leur rendement et leur capacité de contribution au développement. L'aménagement et la gestion souvent non appropriés de nos villes, la faible maîtrise des nuisances et particulièrement les déchets, les difficultés de transport interurbain, la complexité d'accès aux services rendent souvent la vie difficile et compliquée dans ces espaces de grande concentration et entravent surtout la productivité et le bien-être de la population.

Cet état de fait en Tunisie est souvent la conséquence de choix de développement menés depuis l'indépendance qui ont favorisé la surexploitation des espaces et des ressources naturelles et qui ne se sont pas assez souciés des exigences et des spécificités du capital naturel. Pire encore, ce dernier a été et demeure encore faiblement valorisé. En guise d'illustration, les eaux sont ainsi très faiblement valorisées en agriculture avec des niveaux d'efficacité extrêmement faibles et des pratiques très peu valorisatrices de la ressource (moins de 0.5 \$ de richesse produite pour un m³ d'eau utilisée). De plus et en contradiction avec les spécificités du pays, très déficitaire en eau, une part de cette ressource est aujourd'hui exportée sous forme d'eau virtuelle dans certains produits agricoles (tomate, dattes, orange, pastèque et autres). Sur un autre plan, le tourisme balnéaire, très présent sur le littoral, est fortement consommateur en espace ; des bandes entières du littoral sont réservées à une activité touristique présentant pratiquement la plus faible valeur

ajoutée de la Méditerranée dans le domaine.

A côté de la surexploitation et la faible valorisation du capital naturel, plusieurs milieux naturels, et dans un souci de développement socioéconomique de certaines régions, ont été pollués et dégradés, entraînant ainsi plusieurs populations dans des situations de grands déséquilibres socioéconomiques et culturels avec des bilans économiques, certes non réalisés, mais qui certainement ne peuvent être en aucun cas positifs et ce, du fait du grand décalage créé au cours du temps dans ces régions entre ce qui était faisable en harmonie avec la région et la population et ce qui a été réalisé et développé en désaccord avec la région et la population. Gabès et ses environs en sont une parfaite illustration.

Ce décalage entre choix de développement et spécificités du capital naturel se trouve aujourd'hui, et de manière de plus en plus visible, amplifié par les effets des changements climatiques. La Méditerranée et la Tunisie sont considérées à ce titre des hot spots en la matière, les évolutions climatiques risquent d'y être très prononcées comparativement au reste du monde. Ainsi et d'après les différents scénarios dans ce domaine à l'horizon 2030, 2050 et plus, les vagues de chaleur s'installeraient de manière plus prononcées avec de nouveaux pics inhabituels, accompagnés par des précipitations inférieures aux moyennes actuelles. La période d'octobre à mai, favorable au développement agricole, risquerait d'être de moins en moins pluvieuse.

Devant cette situation actuelle et future, et au regard des difficultés

vécues et largement constatées ces dernières années dans certains secteurs du développement en relation avec les problématiques environnementales et climatiques exposées ci-dessus (accès à l'eau potable, gestion des déchets dans les villes, rendement agricole et sécurité alimentaire, tourisme, gestion du littoral, pêche, accès à l'énergie...), il devient aujourd'hui en Tunisie de plus en plus urgent de repenser collectivement notre mode de développement socioéconomique, notre relation avec le capital naturel et notre comportement sociétal d'une manière générale dans le but de préserver nos capacités de développement et de création de richesse dans l'ensemble des domaines d'activités économiques. Notre avenir en dépend.

Cette transition, qualifiée d'écologique, ne trouvera ainsi de sens qu'à travers un changement substantiel dans le comportement de l'ensemble des acteurs de la société à tous les niveaux de la production et de la consommation des principaux biens et services et particulièrement ceux qui impactent le plus le capital naturel, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre.

Cette transition, dans le cadre d'une vision globale et nationale, sera déclinée au niveau de tous les acteurs de la société, chacun dans son domaine et suivant une démarche qui lui est spécifique ; I) L'Etat au niveau de développement de visions intégrées dans une dynamique concertée, de la planification, de la promotion de conditions favorables à la transition, de contrôle et de mise en place de dispositifs d'incitations ; II) Les

entreprises à travers la promotion au sein de leurs activités de démarches responsables environnementales et sociétales; III) Les collectivités locales au niveau de la promotion de leurs activités de développement en y intégrant les impératifs environnementaux et climatiques en partenariat avec les populations concernées. IV) Les individus et les ménages en adhérant chacun à son niveau aux différents processus mis en place et développés aux différentes échelles nationales et locales.

Dans cette démarche et étant donné que les intérêts des acteurs peuvent apparaître souvent contradictoires d'un secteur à un autre ou d'une région à une autre, un arbitrage fort et crédible devient indispensable à toutes les échelles de la décision afin de garantir un passage légitime et consensuel de la vision sectorielle et individuelle vers une vision globale, commune, la plus fédératrice possible et par conséquent la plus faisable.

Cette transition écologique, multiple, globale et intégrée, ne pouvant être abordée et traitée que dans le cadre d'une démarche systémique inter-secteurs, inter-acteurs et inter-régions, devient ainsi un projet sociétal dont la réussite ne peut être garantie qu'à travers l'implication solennelle, de haut niveau de l'Etat et l'adhésion sans faille de toutes les composantes de la société, acteurs politiques, administration, acteurs économiques, structures éducatives, de formation et de recherche, médias. ■

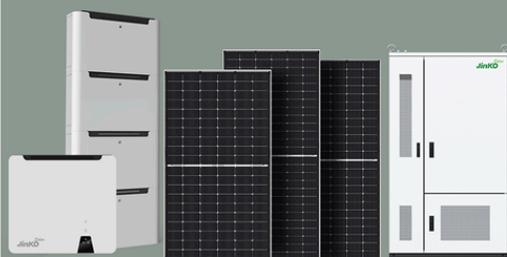
S.M.

Consultant en environnement et développement durable



Mohammad Alzaidi

Business Development
&
Sustainability Manager MENA



Tiger Neo & Energy Storage Solutions

Next Era, Next Level

INTERVIEW

• **En plus des modules PV, Jinko Solar a récemment annoncé la nouvelle ligne de production de solutions de stockage d'énergie, mais pourquoi ESS et pourquoi maintenant ?**

L'adoption de Jinko Solar dans les solutions de stockage d'énergie (ESS) répond à la demande croissante d'intégration des énergies renouvelables et de stabilité du réseau. Réduire la dépendance aux combustibles fossiles et améliorer la fiabilité énergétique, en répondant à la transition de l'industrie vers des solutions énergétiques holistiques dans le contexte du changement climatique et de l'adoption croissante des énergies renouvelables. Sur la voie de la neutralité carbone, le SSE est un élément essentiel du système énergétique et son importance ne peut être surestimée.

• **Comment Jinko Solar tire parti de ses avancées technologiques pour optimiser la production d'énergie solaire dans les conditions environnementales uniques de la région MENA ?**

Jinko Solar investit continuellement dans la recherche et le développement pour améliorer l'efficacité et la performance de ses panneaux solaires. Les avancées technologiques, telles que TOPCON et ESS conteneurisées, ont été intégrées à la gamme de produits de Jinko Solar, améliorant ainsi le rendement énergétique et les performances globales du système. En optimisant la production d'énergie solaire, Jinko Solar peut mieux répondre aux conditions environnementales uniques et à l'irradiance solaire élevée dans la région MENA.

• **Le financement est souvent un aspect critique des projets solaires à grande échelle. Comment Jinko Solar collabore-t-elle avec les institutions financières pour faciliter le financement de projets dans la région MENA ?**

Jinko Solar collabore avec les parties prenantes locales, les institutions financières et les développeurs de projets pour faciliter le financement des projets. La réputation de l'entreprise en tant que fabricant fiable de panneaux solaires et ses antécédents d'installations réussies jouent un rôle clé dans l'augmentation de la bancabilité, l'attraction des investisseurs et l'obtention de financement pour des projets solaires dans la région.

• **La durabilité et les considérations environnementales sont de plus en plus importantes pour les entreprises et les investisseurs. Comment Jinko Solar aligne-t-elle ses stratégies commerciales sur les objectifs de développement durable des clients de la région MENA ?**

Jinko Solar peut s'engager dans des rapports transparents sur ses performances en matière de développement durable, en divulguant des mesures environnementales et des progrès vers les objectifs de durabilité. Une telle transparence favorise la confiance avec les clients et les investisseurs qui apprécient les entreprises engagées dans l'ouverture et la responsabilité. Ces initiatives sont les rapports de traçabilité, les audits de 3ème partie et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

• **Quelles sont certaines des initiatives adoptées par Jinko Solar pour promouvoir une industrie plus verte et plus durable ?**

Chez Jinko Solar, nous assumons notre position de fournisseur de technologie de premier plan et les responsabilités associées. Par conséquent, nous avons mis en place de nombreuses initiatives au sein de nos centres d'opérations. Ces initiatives comprennent notre participation à l'Organisation du Pacte mondial des Nations Unies, notre engagement envers les objectifs scientifiques pour lutter contre le changement climatique et notre implication dans les initiatives RE100 et EP100. Ces efforts contribuent collectivement à notre vision d'un avenir plus vert et plus durable.

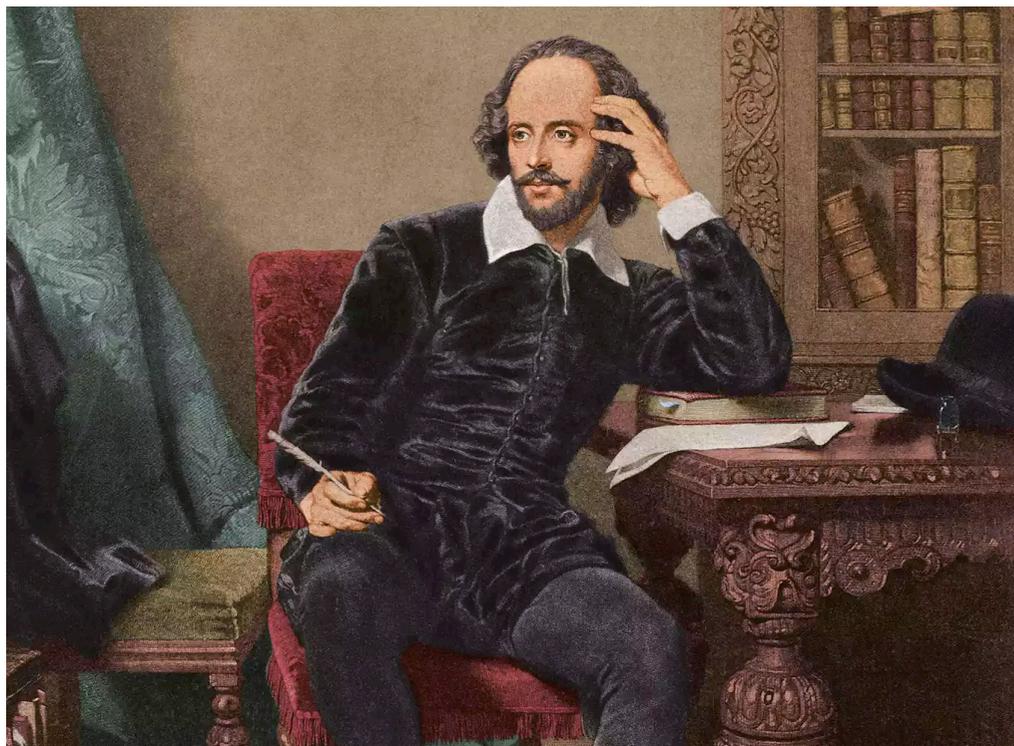
• **Pour l'avenir, comment envisagez-vous le rôle de l'énergie solaire dans le paysage énergétique de la région MENA, et quelle est la vision de Jinko Solar pour ses contributions à l'avenir durable de la région ?**

Chez Jinko Solar, nous considérons la région MENA comme un acteur clé dans la transition mondiale vers les sources d'énergie renouvelables. Notre vision pour la région s'articule autour d'être un catalyseur du développement durable. L'un des principaux objectifs de l'entreprise réside actuellement dans l'optimisation de nos opérations de production pour une durabilité à long terme. Jinko Solar a franchi une étape pionnière en devenant le premier fabricant de panneaux solaires à rejoindre les initiatives RE100 et EP100, dirigées par le Climate Group. La société s'est engagée à améliorer l'efficacité de ses opérations et à s'appuyer à 100 % sur l'énergie verte pour toutes ses activités d'ici 2028.



• Par Abdelaziz Kacem

Oui à Shakespeare, non au chantage à l'anglicisation

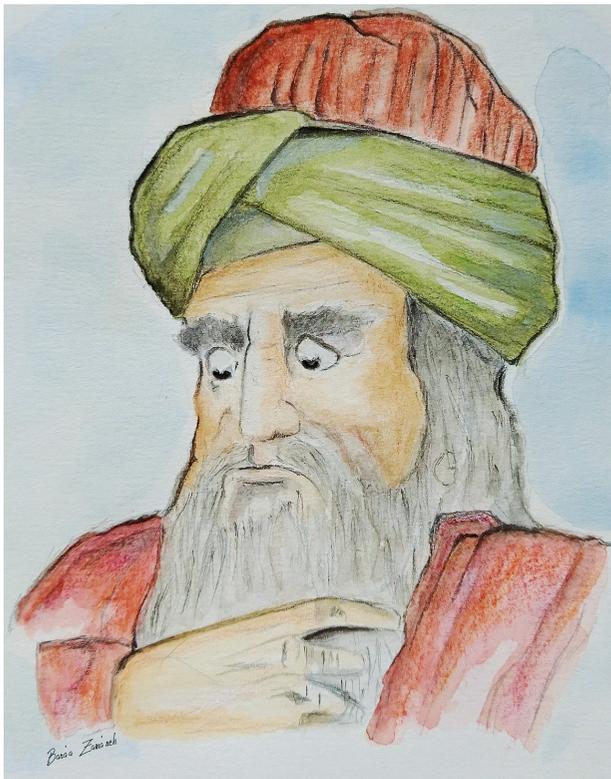


1

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sur les décombres des civilisations millénaires, dont Valéry avait déjà annoncé la mort, l'américanisme triomphant a ravagé tous les champs sémantiques. Quand on vous dit que c'en est fini de Babel, que la francophonie est caduque, que les scientifiques français eux-mêmes ne s'expriment qu'en anglais, langue clé sans quoi nul n'accèdera au troisième millénaire, demandez-vous d'abord, de quel anglais s'agit-il ?

2

Pour s'identifier, les langues se réfèrent fièrement à l'une de leurs célébrités littéraires emblématiques : l'arabe est dit langue de Jâhidh, l'espagnol se rattache à Cervantès, le français se réclame de Molière. L'anglais est la langue de Shakespeare. Pour le cas d'espèce, la langue universelle que l'on nous exhorte à apprendre, en lieu et place des autres idiomes, n'a rien à voir avec le shakespearien «*To be or not to be*» ou le «*The waste land*» de T. S. Eliott, c'est le jargon de Wall Street, de Business School et du patois technique, qui en émane. Il y a bien entendu l'anglais de la Nasa et celui des weapons of mass destruction. Les pays du tiers monde n'en ont ni la vocation ni les moyens.



3

La langue française est difficile et trop exigeante. Même si elle souffre actuellement de l'encanaillement de ses locuteurs nationaux, elle se rebiffe et finira par remettre de l'ordre dans sa grammaire défigurée. Au contraire, l'anglais international s'accommode de tous les solécismes, de toutes les trivialités. L'anglais d'un Donald Trump, élu roi de la vulgarité, n'est pas très éloigné de celui des dockers. N'a-t-il pas traité de « Fils de pute » les joueurs noirs de football américain qui ont posé un genou à terre pendant l'hymne national, pour dénoncer les violences policières. Trump n'est pas galant. Apprécions l'insulte qu'il a décochée à Carly Fiorina, son ex-rivale aux primaires républicaines : «*Regardez-moi cette tête. Qui voterait pour ça?*». La majorité des Américains aime ces écarts racistes ou sexistes. Elle a voté pour lui. Et à moins d'une lourde condamnation pour avoir permis aux voyous de son électorat de prendre d'assaut le Capitole, il sera réélu.

4

Le monde arabe en général et le Maghreb en particulier ont besoin d'apprendre les six langues officielles de

l'ONU, à savoir, par ordre alphabétique, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, langues d'empire auxquelles il conviendrait d'ajouter l'allemand et l'italien. Aussi, il est absurde de supprimer ou recaler une langue par fâcherie infantile. Or on constate aujourd'hui qu'à chaque fois qu'un responsable ou un média français tenait un propos politiquement incorrect à notre égard, on moleste la francophonie ou l'on recourt au chantage à l'anglicisation. Changer de langue sur un coup de tête est une forme d'apostasie. La Tunisie était quadrilingue. On y parlait couramment le berbère, le punique, le latin et le grec. Devenue monolingue, pour des siècles, elle a perdu son rang en Méditerranée. La langue unique, fût-elle maternelle, se stérilise rapidement. C'est comme un mariage consanguin qui se perpétue.

5

La rengaine qui veut en finir avec la langue de l'ancien colon est totalement absurde. Dès que Kadhafi a congédié l'italien, « séquelle » d'une sinistre occupation, des amis du monde arabe ont prophétisé l'asthénie et la perte de boussole de la Jamahiriya. La langue n'est ni coloniale, ni une idéologie. La langue italienne, fille aînée du latin, aurait pu être gardée en hommage à l'empereur Septime Sévère et à ses fils Caracalla et Geta. Ils sont originaires de Leptis Magna, ville importante de la République de





Carthage. À Rome, la mère de Septime Sévère ne parlait que le libyque, et, se sentant dépaycée, dans ce pays barbare, son empereur de fils la fit ramener à Lebda Libye.

6

Le français est aussi une séquelle coloniale à effacer. Et l'anglais, est-ce la langue des libertés, de la démocratie, des droits de l'homme ? Rappelons-nous les atrocités commises par le vaste empire britannique, dans toutes les contrées qui ont eu la malchance de passer sous son joug. Pour l'empire américain, nul besoin de déranger la mémoire. Regardons l'Afghanistan, la Syrie, la Palestine, l'Irak, où les Sumériens ont inventé la roue, la Mésopotamie où naquit l'alphabet. Arrêtons le chantage à l'anglicisation. Et s'il faut bien, en dernière analyse, passer à l'acte, commençons par rapatrier nos immigrés aussi bien légaux qu'illégaux. Incluons-les dans le grand formatage. Et, surtout, arrêtons d'insulter cette vieille civilisation qui a inventé le papier et la poudre en laissant entendre que, sans l'anglais, la Chine ne serait parvenue à aucune réalisation importante.

7

J'aime Ernest Hemingway et Walt Whitman, j'aime Marilyn Monroe et Ava Gardner, j'aime Ray Charles et Whitney Huston, je les aime dans leur langue et leur style. Ce que je refuse, c'est la dollarisation des cultures. J'aime l'anglais débarrassé de sa morgue et de son hégémonisme. Un nouvel ordre mondial est en train de naître sous nos yeux. Wait and see.

8

Rien que pour l'histoire, relatons une anecdote dont les tristes retombées restent encore vivaces. C'était le 12 octobre 1889, à la Chambre des communes du Canada. Lors des débats, un député du Parti libéral, Henri Bourassa (1868- 1952), célèbre journaliste et homme politique québécois, entame son intervention en français. Il est hué, des députés suprématistes linguistiques lui coupent la parole : «*Speak White !*» (Parle blanc !), lui assènent-ils, ce qui sous-entend que le français est une langue négroïde, elle n'a pas sa place chez les blancs. La blessure due à cette insulte ne s'est guère cicatrisée au Canada francophone. Ce qui expliquerait que le Québec se soit investi à fond dans l'OIF.

9

Le 22 juillet 2021, à Montréal, est morte Michèle Lalonde, une poétesse, dramaturge et essayiste québécoise de renom. En 1968, elle a composé un poème qui atteint une célébrité telle qu'il a dérobé à la vue des lecteurs une riche et importante production littéraire. Elle l'a intitulé SPEAK WHITE. En voici un fragment :

*Speak white and loud
qu'on vous entende
de Saint-Henri à Saint-Domingue
Oui quelle admirable langue
Pour embaucher
Donner des ordres
Fixer l'heure de la mort à l'ouvrage
Et de la pause qui rafraîchit
Et ravigote le dollar
Speak white
C'est une langue universelle
Nous sommes nés pour la comprendre
Avec ses mots lacrymogènes
Avec ses mots matraques.■*

A.K.

ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER ET MONTAGE

Protégez les entrepreneurs, maîtres d'ouvrage
et l'ensemble des intervenants sur le chantier



— **Renforcez
votre protection**
et découvrez nos garanties

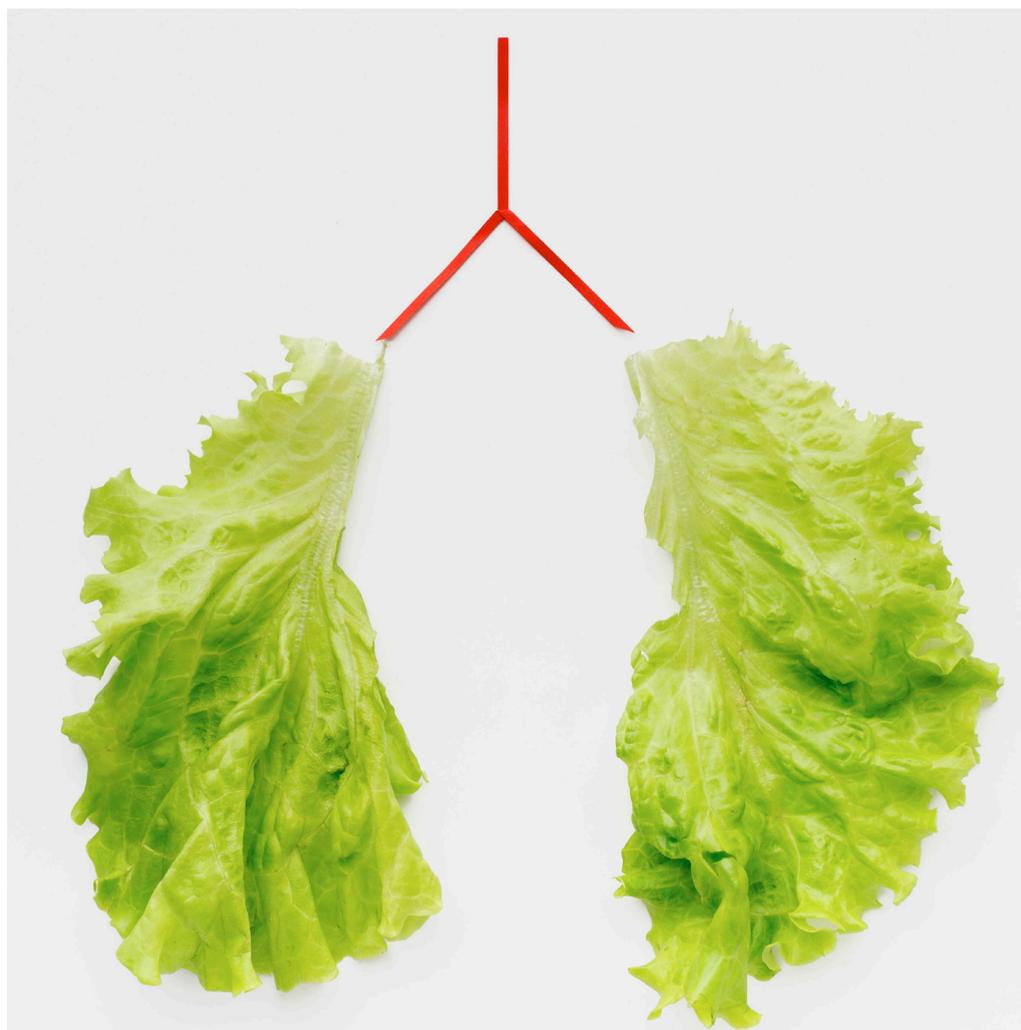
- Dommages matériels
- Incendie, Explosion et Vol
- Catastrophes naturelles
- Equipements et installations de chantier
- Responsabilité civile à l'égard des tiers
- Défaut de fabrication (montage et essais)





• Par Abdellaziz Ben Jebria

Y a-t-il une relation entre obésité et asthme ?



L'obésité et l'asthme constituent tous les deux des préoccupations légitimes en santé publique, puisque leurs prévalences ont beaucoup augmenté dans les pays riches et ceux en voie de développement durant les 20 dernières années. Pour illustrer ces préoccupations, je voudrais prendre l'exemple des Etats-Unis d'Amérique et celui de la Tunisie. Bien que l'obésité soit reconnue comme un facteur de risque pour le diabète de type II et les maladies cardiovasculaires, l'observation épidémiologique d'une augmentation concomitante des deux conditions d'obésité et d'asthme suggère que ces deux maladies seraient intimement liées.

L'asthme est une maladie complexe et multifactorielle qui se manifeste par une inflammation chronique des voies aériennes centrales, un remaniement des bronches et des bronchioles, une obstruction réversible du débit d'air et une hypersensibilité des voies respiratoires. L'asthme affecte, sans discrimination, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde des pays riches et ceux en voie de développement.

Sa prévalence, aux Etats-Unis par exemple, a doublé durant les vingt dernières années avec une plus forte augmentation dans les populations afro-américaine et hispanique. Selon les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention), plus de 20 millions de personnes étaient touchées par l'asthme en 1999.

En Tunisie, les données régionales de santé publique indiquent que 32% des

patients examinés par des pneumologues en l'an 2000 étaient diagnostiqués de la maladie d'asthme, et que 40% de ces asthmatiques étaient des enfants. Bien que les raisons de ces augmentations mondiales de l'asthme ne soient pas bien comprises, il semblerait que c'est le résultat d'une interaction complexe de facteurs génétiques, environnementaux et socioéconomiques. A ceux-ci s'ajoute l'obésité qui est suggérée comme étant un nouveau facteur jouant un grand rôle dans l'induction, l'exacerbation ou la persistance de l'asthme.

L'indice de masse corporel (IMC) est défini comme étant le rapport entre le poids d'un individu en kilogrammes et le carré de sa taille en mètre : $IMC = \text{poids (kg)} / \text{taille}^2 \text{ (m}^2\text{)}$. Une corpulence est considérée normale lorsque l'IMC est inférieur ou égal à 25 kg/m^2 ; un IMC compris entre 25 et 30 kg/m^2 reflète une forte corpulence ; et un IMC égal ou supérieur 30 kg/m^2 est un indicateur d'obésité qui est une maladie.

La pathogenèse de l'obésité est beaucoup plus complexe qu'un simple déséquilibre entre consommation de calories alimentaires et dépense d'énergie ; elle peut cependant être caractérisée par un excès de rétention de matières grasses dans le corps humain. L'obésité affecte plus d'un milliard de personnes dans le monde parmi lesquelles approximativement 100 millions d'adultes aux Etats-Unis sont au moins en état d'excès de poids ou obèses, et près de 3 millions en Tunisie.

Comme l'asthme, la prévalence de l'obésité a fortement progressé dans plusieurs pays, y compris les Etats-Unis et la Tunisie. Aux Etats-Unis par exemple, la prévalence est passée de 13,4% en 1960 à 27,6% en 2002 parmi les hommes, et de 15,8% à 33,2% parmi les femmes. Le tiers des adolescents nord-américains âgés de 16 ans ont un excès de poids dont 15% d'entre eux sont obèses.



En Tunisie, les données exhibent une tendance similairement troublante, avec un taux d'obésité dépassant les 22% chez les femmes mais seulement 7% chez les hommes. Cette prévalence tunisienne, qui était en augmentation continue depuis 1980, indique que pendant que le taux d'obésité a progressé significativement de 8,7% en 1980 à 22,7% en 1997 chez les femmes, il est resté bas chez les hommes. Toutefois, l'excès de poids est en forte progression chez les deux sexes, atteignant des taux alarmants de 50,9% chez les femmes et de 30% chez les hommes. Par ailleurs, cette forte augmentation d'excès de poids est aussi observée parmi les adolescents tunisiens dont le risque d'obésité serait de 9,5% chez les filles et de 5,1% chez les garçons.

Ironiquement, un facteur intéressant qui expliquerait l'augmentation de l'obésité en Tunisie est son développement rapide depuis son indépendance en 1956. Par exemple, les indicateurs économiques montraient que pendant que le taux de pauvreté a chuté de 50% à 3,9% entre 1956 et 2005, le revenu moyen annuel a augmenté de 91 à 3 803 dinars et que les vivres ont été décuplés durant la même période. Bien que la prospérité économique ait permis à la population tunisienne d'être en mesure de mieux consommer des produits riches en calories, le changement des pratiques individuelles et le manque de qualité dans leur consommation quotidienne des produits rapidement cuisinés (fast-food) ont certainement contribué, comme dans d'autres pays, à l'augmentation inquiétante de l'obésité. J'ajouterais que la prévalence de l'obésité tunisienne féminine (bien supérieure à la masculine) s'expliquerait par le manque volontairement traditionnel d'activités physiques et sportives des femmes (bien que les jeunes femmes soient actuellement mieux et plus éduquées que les jeunes hommes).

L'obésité induit-elle l'asthme ? Outre le fait bien établi que l'obésité est un facteur de risque pour le diabète de type II et les maladies cardiovasculaires telles que l'hypertension et l'athérosclérose, et hormis la constatation épidémiologique qui dévoilait une augmentation concomitante d'asthme et d'obésité, d'autres arguments immunologiques et inflammatoires semblent suggérer que l'obésité peut conduire à l'hyperréactivité bronchique et à l'induction d'asthme hyper-réactif.

En effet, le tissu adipeux produit et libère deux hormones, la leptine et l'adiponectine, qui exercent respectivement des rôles pro- et anti-inflammatoires. Ce qui est intéressant, c'est que l'élévation du niveau de sérum leptine, qui est un indicateur bien connu d'obésité (causant l'appétit), est aussi observée chez les asthmatiques. Par contraste, le niveau de sérum adiponectine, qui est un indicateur anti-inflammatoire, a tendance à être réduit aussi bien chez les obèses que chez les asthmatiques. Le fait que ces deux populations de malades paraissent différentes et indépendantes, mais exhibent en commun un marqueur élevé favorable à la pro-inflammation et un marqueur réduit défavorable à l'anti-inflammation, est un témoignage qui suggère que l'obésité pourrait être un facteur de risque pour l'asthme hyper-réactif.

Une investigation clinique³ réalisée, en 2010, sur 160 femmes tunisiennes (63 obèses, 45 en excès de poids et 52 de poids normal) d'une trentaine d'années d'âge moyen, toutes non-fumeuses et n'ayant pas d'historique de maladies respiratoires, a démontré que l'obésité induit bien une hypersensibilité (HSB), et quelquefois une hyperréactivité bronchique (HRB). L'HSB et l'HRB se mesurent habituellement par un test de provocation qui consiste à administrer à un patient des doses croissantes d'un agent pharmacologique broncho-constricteur, classiquement la méthacholine (Mch).

Après l'inhalation de chaque dose de Mch, le patient remplit ses poumons d'air puis il les vide, en expirant aussi fortement et aussi rapidement que possible dans un spiromètre (un appareil qui mesure le volume gazeux). Le volume expiré en une seconde (VEMS), qui est un débit gazeux, permet de diagnostiquer la présence ou l'absence d'une broncho-constriction. Lorsqu'en réponse aux premières doses de Mch on observe une diminution du VEMS, par rapport à la valeur normale avant stimulation à la Mch, on est en présence d'une HSB. Si le VEMS chute d'au moins 20%, on assiste alors à une HRB.

L'étude citée ci-dessus a spécifiquement révélé que les VEMS des femmes obèses ont chuté de 12% en moyenne (certains dépassant 20%), ceux des femmes en excès de poids ont diminué de 10%, alors que le VEMS moyen des femmes de poids normal n'a pas diminué significativement. En outre, les données détaillées de cette étude indiquent qu'il y a une corrélation significative de la chute du VEMS avec l'IMC. Ces résultats permettent donc de conclure que l'obésité affecte bien les performances de la fonction pulmonaire en promettant une hypersensibilité et potentiellement une hyper-réactivité bronchique du type asthmatique.

Remarque : la difficulté d'inclure des hommes dans cette étude tunisienne est due au fait que l'extrême majorité des Tunisiens sont des fumeurs. Leur inclusion aurait faussé l'hypothèse de l'étude qui est l'effet exclusif de l'obésité sur le système respiratoire. ■

A.B.J

Ancien scientifique à l'INSERM
Professeur de recherche en Bio-ingénierie à l'Université de Pennsylvanie

Références

- 1 World Health Organization. WHO Technical Report Series 894. Geneva Switzerland (2000).
- 2 Ford E.S. J. Allergy Clin. Immunol. 115:897-909 (2005).
- 3 Chouchane A., H. Miadi-Messaoud, I. Ghannouchi, S. Rouatbi, Z. Tabka, A. Ben-Jebria. Int. J. Obesity, 34:1078-1085 (2010).

ET SI VOS CLIENTS VOUS ATTENDAIENT EN LIGNE ?

Une offre de solutions d'encaissement sécurisées, adaptées à vos besoins et profils de vente à distance.

UIB**e**PAY

 الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GRUPE SOCIETE GENERALE

Success story

Abdel Kader Fahem

De Nabeul aux tréfonds de l'Afrique



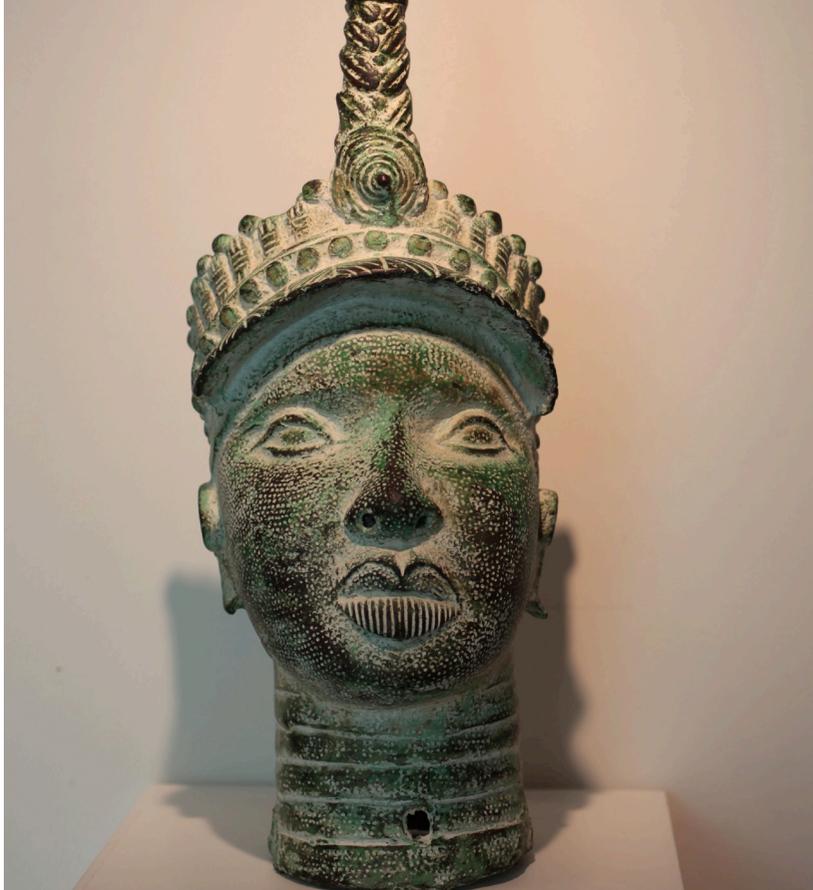
Après plus de 40 ans en tant qu'expert international auprès de l'Unesco et d'autres agences des Nations unies en Afrique subsaharienne, Abdel Kader Fahem est revenu à sa ville natale, Nabeul, se ressourcer et marquer une pause. Mais aussi partager sa passion pour les arts de l'Afrique subsaharienne. En fait, Kader, comme tous l'appellent, a deux amours : la collection d'ouvrages de référence et celle de reproductions d'œuvres sélectionnées. Une véritable richesse, très précieuse. Depuis des années, Kader avait œuvré pour monter en Tunisie une exposition de certaines pièces de sa collection. L'occasion lui a été finalement offerte cet été à la Galerie Jeelen, de Nabeul, grâce à l'accueil de son directeur, Khaled Fekih, et l'assistance de son fils architecte, Sami Fahem. Un franc succès.

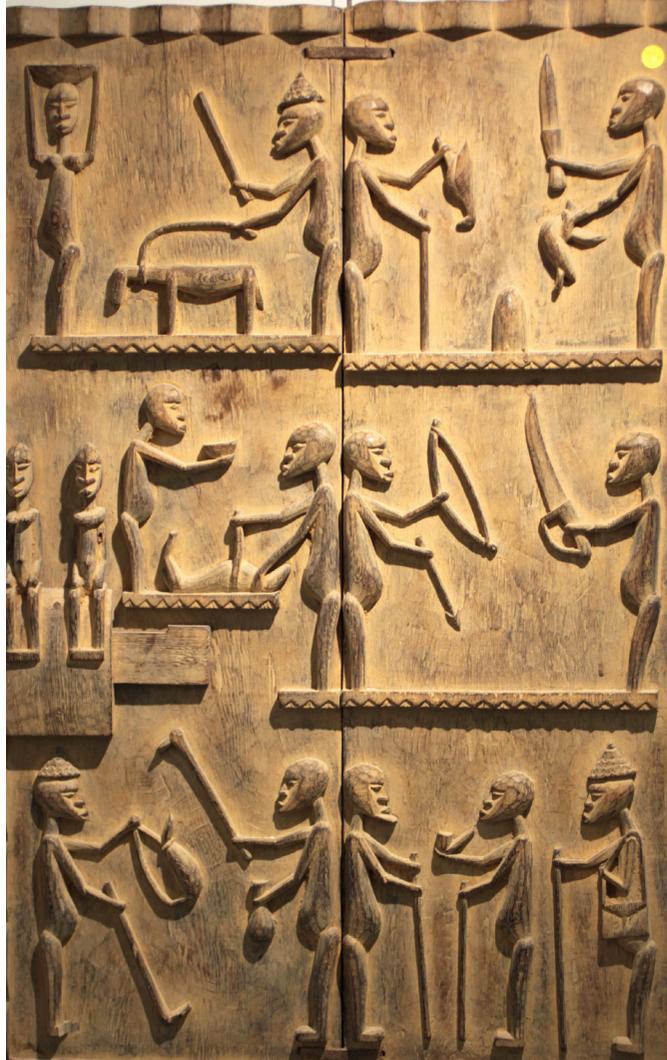
«Les œuvres sélectionnées proviennent de ma collection artistique personnelle, en respectant évidemment la réglementation internationale de l'Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine mondial culturel matériel», nous indique Kader. «Je me suis rendu compte de la méconnaissance du public tunisien concernant les réalités de l'Afrique subsaharienne, de son histoire (le berceau de l'Humanité), de ses richesses et potentialités minières, agricoles, énergétiques et humaines. D'où la nécessité de mon engagement pour partager et faire connaître au public tunisien ma connaissance de l'Afrique.», ajoute-t-il.

«Ayant passé la plus grande partie de ma vie en Afrique, j'ai en effet bénéficié d'une opportunité exceptionnelle : celle de vivre, d'exercer, de voyager, de découvrir et d'acquérir des objets quotidiens ou culturels (masques et statuettes notamment) dans la quasi-totalité des pays africains. J'ai ainsi acquis sur place et tardivement une sensibilité, une formation aux multiples formes des arts d'Afrique. Initialement, ce terme latin (origine berbère ?) désignait l'Africa et date de l'antiquité romaine désignant l'actuelle Tunisie et le Constantinois algérien. Ce terme est repris par les conquérants arabes sous la forme d'Ifrigiya puis par les Européens : Africa pour les anglophones et Afrique pour les francophones.

Nabeul me semblait particulièrement indiquée pour une telle exposition puisque c'est ma ville natale, héritière du site romain de Neapolis, une cité réputée pour ses artisans potiers, nattiers, sculpteurs et ses dentellières...

Ma motivation pour cette exposition: une lutte contre le racisme, la xénophobie aggravés ces derniers temps par l'afflux de migrants noirs subsahariens fuyant leur patrie au risque de la mort comme leurs compagnons clandestins tunisiens. Ma conception de l'expo : une vision tunisienne ou même nabeulienne, en raison de la présence à Nabeul d'un institut des beaux-arts et d'un centre professionnel des arts du feu.»





Un parcours pluriel

Je me considère d'abord comme un Africain, un Tunisien de naissance. Sur le plan culturel, je me considère comme un arabo-musulman, occidentalisé, ouvert sur le monde dans sa diversité linguistique, religieuse...

Je suis né en 1937 à Nabeul, 86 ans révolus, donc le produit d'une époque particulière sur le plan politique et social : un sujet né dans la Régence Beylicale sous protectorat français, puis citoyen d'un Etat devenu indépendant avec comme président Habib Bourguiba, un grand visionnaire, puis un citoyen du monde.

Une scolarité primaire à l'école franco-arabe de Nabeul, avec l'obtention du certificat, un titre prestigieux à l'époque pour les garçons, ce qui signifie exemption du service militaire et possibilité d'accès à la fonction publique.

Une scolarité secondaire à Tunis, au Collège Sadiki : une formation multilingue, multidisciplinaire, bénéficiant

de professeurs tunisiens et français très qualifiés. Après avoir obtenu en 1955 le diplôme de fin d'études du Collège Sadiki puis décroché en juin 1956 le baccalauréat français délivré par l'Académie d'Alger, j'ai été admis à l'École normale supérieure (ENS) de Tunis, créée en octobre 1956. J'appartiens ainsi à la première promotion de professeurs d'histoire-géographie (6) formés en Tunisie, avec des enseignants français, à l'exception de Habib Attia.

Puis, j'ai acquis un diplôme d'études supérieures (DES) de géographie à la Sorbonne (Paris). Quelques années plus tard, je suis revenu à l'université, cette fois en tant qu'étudiant à Bordeaux (1965) pour le concours d'agrégation française de géographie-histoire.

Je me suis plus tard inscrit à quatre sujets de thèse de doctorat : le premier portant sur une région et une tribu (Bled el Khmirs), puis un sujet sur l'énergie au Zaïre, puis un thème relatif à la Mauritanie, et enfin une thèse sur le continent africain. Pour chaque thèse, j'ai entamé des recherches de terrain et en bibliothèque. Par ailleurs, ma défunte épouse avait elle aussi commencé une thèse

de 3e cycle en géographie portant sur l'agriculture traditionnelle et les marchés vivriers au Zaïre. J'ai dû interrompre tous ces projets de thèse en raison des fréquents changements de poste ou d'affectations dans le cadre du système des Nations unies.

J'ai dû renoncer à toute ambition doctorale puisque l'enseignement de la géographie a été arabisé et que mon niveau en cette langue était insuffisant ou obsolète. Je suis ainsi resté un éternel étudiant, un éternel chercheur: *Atlob el 'Alm mina el mahd ila el lahd* (Recherche le savoir du berceau à la tombe !)

Ma carrière d'enseignant, puis d'expert

J'ai commencé ma carrière d'abord comme professeur au Lycée de garçons de Sousse (1959-1964), puis professeur au Collège Sadiki, puis maître-assistant à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Tunis.

Une nouvelle vie commencera pour moi en 1968 quand j'ai été recruté comme expert international par l'Unesco (Paris). J'étais ainsi détenteur d'un passeport diplomatique des Nations unies, un passeport bleu sans mention de nationalité...

Ma première affectation sera à l'Ecole normale supérieure (ENS) de Dakar, installée à l'avenue Bourguiba. Son directeur n'était autre qu'Ahmed Mahtar Mbow qui sera plus tard le premier Africain élu directeur général de l'Unesco. J'irai ensuite à Butaré au Rwanda, puis au Zaïre (RDC) à Kinshasa, puis à Kisangani puis en Mauritanie à l'ENS de Nouakchott.

Par la suite, j'ai été recruté par le Pnud comme expert en planification régionale au Sénégal (Dakar), au Zaïre (Kinshasa), et au Togo (à Dapaong, Lama Kara et Lomé) où j'étais directeur de l'Atlas de développement régional de ce pays. Ma carrière s'est poursuivie comme expert par la Coopération française à Kinshasa où j'ai assumé la direction et la publication de l'Atlas du Bas-Zaïre. Dernier engagement, par le Fnuap, comme conseiller régional pour l'Afrique, basé à Abidjan.

A la fin de cette mission, j'ai pris ma retraite. En fait, j'ai entamé une période de consultations internationales, de participation à des congrès, de voyages personnels aux quatre coins du monde, des consultations bénévoles pour de multiples agences : Unesco, Pnud, Dctd, FAO, Unep, Fnuap, BIT. ■



Lu pour vous

Mohamed Mouldi El Kefi

Destinées croisées



Leaders

Destinées croisées
de Mouldi Kéfi,
Éditions Leaders, octobre
2023, 204 pages, 25 DT
Librairies et sur
www.leadersbooks.com.tn



Mouldi Kéfi

Destinées croisées,

Le visage hideux de l'hydre des fanatismes

Diplomate de carrière et ancien ambassadeur, Mouldi Kéfi s'est toujours distingué par une plume très fine et un grand talent littéraire. Poète, romancier, il vient de publier un recueil de nouvelles sous le titre de *Destinées croisées*, paru aux éditions Leaders. Longtemps en poste à l'étranger (Prague, Berlin Est, Moscou, Londres, Lagos et Djakarta), il est rappelé en 2011 à la tête de la diplomatie tunisienne dans le gouvernement Béji Caïd Essebsi. Libéré de sa charge après l'élection de la Constituante, Mouldi Kéfi retrouve le plaisir d'écrire. Après *Les Cendres rosacées*, recueil de poésie, il publie dans *Destinées croisées* six nouvelles d'une forte intensité, voulue en hommage au courage d'illustres martyrs. La publication de ce recueil coïncide avec le dixième anniversaire de l'assassinat, par de lâches terroristes, de Socrate Cherni, et de cinq de ses camarades de la Garde nationale. En commémorant ce triste souvenir, l'auteur cherche à comprendre comment la Tunisie avait alors basculé dans la terreur et une folie meurtrière. Il pousse son récit romancé évoquant d'autres martyrs et dénonçant le visage hideux des fanatismes religieux et politiques. Chacun des six textes nous interpelle profondément.

Mouldi Kéfi nous en livre la présentation.

La nouvelle est tombée comme un couperet en cette funeste journée de mercredi 23 octobre 2013. Un grondement du tonnerre fendant une matinée automnale ensoleillée.

Socrate Cherni et cinq de ses camarades de la Garde nationale venaient d'être abattus par des terroristes barbus du côté de Sidi Ali Ben Aoun dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, là où la Révolution du 17 décembre - 14 janvier s'était déclenchée.

On était tous abasourdis, choqués. En premier lieu, les familles des martyrs. Et pour le cas de Socrate, tous ceux de sa ville natale -Le Kef- qui l'ont connu et aimé. Parmi eux, mes propres neveux dont l'un, Mohamed Kefi, officier de l'armée de terre, était son instructeur à l'académie militaire.

Personnellement, je n'ai jamais rencontré ce jeune héros, devenu du jour au lendemain un symbole, une légende et un phare à l'instar des Daghbaji, Hached, Chaker, Ali Trad, Abderrahman Mami, Khémaies Hajri et le Commandant Bjaoui, tombés sous les balles de la France coloniale. La liste des patriotes morts pour la patrie est encore longue...

La tristesse que j'avais éprouvée, la douleur que j'avais ressentie et le sentiment de révolte qui m'avait assailli étaient incommensurables et indescriptibles.

Comme ce fut le cas pour le jeune Palestinien Mohamed Dourra, abattu à la fleur de l'âge par la soldatesque sioniste une décennie auparavant, j'ai d'abord pensé à lui dédier un poème, puis je me suis ravisé et opté plutôt pour une nouvelle. Au bout de quelques jours, elle était prête. Avec trois autres nouvelles, elle sera publiée en 2014 à Paris dans un recueil intitulé "Le Corset de Socrate", sous le pseudonyme de Skander Ben Salem.

A l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire de ce triste événement et poussé par un devoir de mémoire, j'ai demandé aux éditions Leaders de rééditer le livre mais cette fois-ci en Tunisie sous le titre " Destinées croisées " avec deux autres nouvelles inédites.

Dix années se sont donc écoulées depuis cette tragédie et la plaie est toujours béante car les véritables responsables, les pièces maîtresses comme disent les échéphiles, sont encore libres. Seuls quelques pions ont été sacrifiés. Les acteurs principaux de ce macabre scénario, à savoir les commanditaires ainsi que ceux qui ont planifié et financé ce sordide attentat, n'ont pas payé pour leurs forfaits. Et même si la justice des hommes les épargnera, le châtement

divin finira par s'abattre sur eux soit ici-bas, soit dans l'au-delà où la géhenne les accueillera.

Ainsi et même après une décennie, j'essaie patiemment d'analyser et de comprendre pourquoi et comment notre pays, connu pour être un havre de paix et une oasis de tolérance, a soudainement basculé dans la terreur et une folie meurtrière. Et cela en l'espace de quelques mois !

La nouvelle intitulée "Carnages" est un hymne et un hommage au courage de tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur et de leur sang ont





arrosé cette terre bénie. Un message contre l'oubli afin que leur sacrifice demeure gravé et enfoui dans notre mémoire collective.

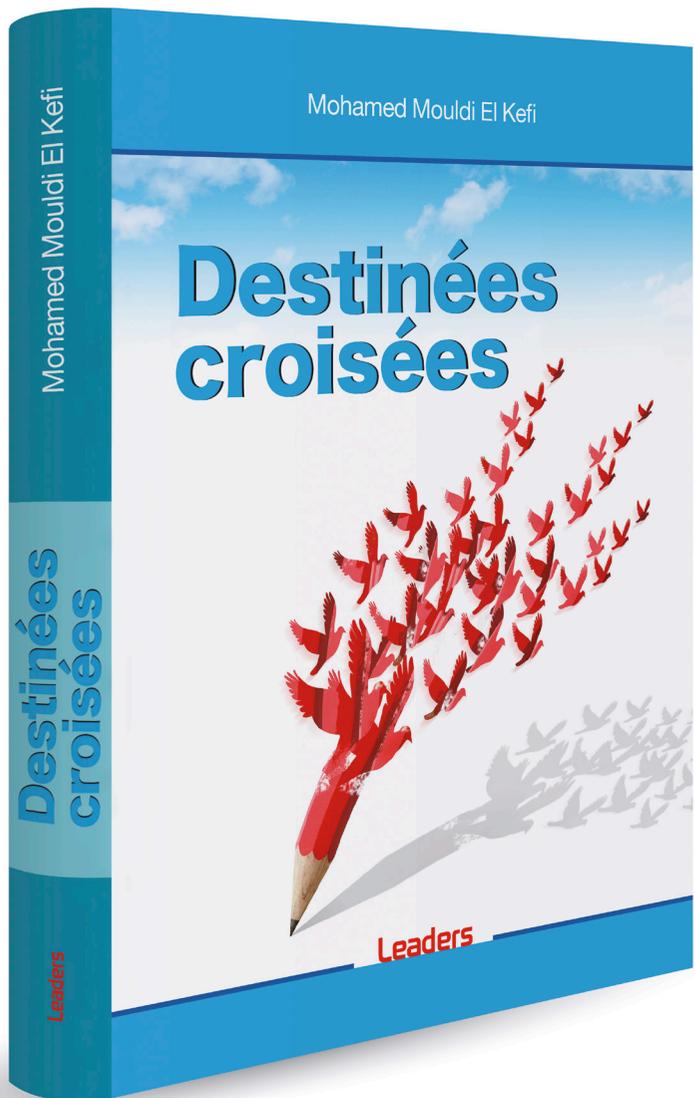
Dans deux autres nouvelles : "Ravages" et "Virages", j'ai aussi voulu rendre hommage au travail, à l'abnégation, aux efforts surhumains et parfois aux sacrifices consentis par les «*blouses blanches*» tant en Tunisie qu'en Afrique subsaharienne pour sauver des vies menacées par les pandémies telles qu'Ebola, laquelle n'est pas sans rappeler le Covid-19 qui a fait des millions de victimes de par le monde.

Certains sujets de société forment l'ossature des trois autres nouvelles : "Rage", "Naufrages" et "Outrage". Il s'agit de l'épineux phénomène du viol et du meurtre de mineurs et le dilemme posé par la peine de mort ; des affres de la jalousie, laquelle, tel un cancer, ronge le corps, le cœur et l'esprit. Enfin, la problématique du suicide et de l'euthanasie avec ce qu'ils soulèvent de tabous religieux et éthiques.

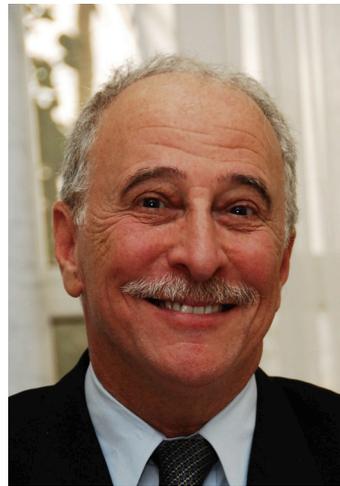
En filigrane transparait également dans les six nouvelles le visage hideux de l'hydre des fanatismes politique et religieux suite à leur récent déferlement sur la quasi-totalité des pays. La montée en puissance de l'extrême droite xénophobe, sexiste et raciste en Occident et de "l'islamisme frériste" en Afrique et au Moyen-Orient, qui ne sont in fine que les deux faces de la même pièce et les ravages qu'ils ont causés un peu partout dans le monde, ne sont pas sans rappeler la période sombre des années 30 et 40 du siècle dernier. La raison a cédé la place aux passions, la sagesse à la folie, la solidarité au chauvinisme et l'empathie à l'égoïsme débridé.

Socrate l'Athénien avait choisi la ciguë à l'exil. Socrate le Tunisien a préféré la mort aux compromissions. Tous deux nous adressent un message d'outre-tombe: la liberté n'a pas de prix et elle mérite le sacrifice suprême. Reposez en paix avec les nombreux martyrs qui ont suivi votre chemin. Votre noble combat n'a pas été vain et ne le sera pas !■

VIENT DE PARAÎTRE



Destinées croisées



Mohamed Mouldi El Kefi

Volume : 204 pages • Format : 15 x 21 cm

Bon de commande

Nombre d'exemplaires x 25 DT Total

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse de livraison :

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- Chèque bancaire
 Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

Patrimoine

Musée du Bardo

Des trésors exceptionnels réunis

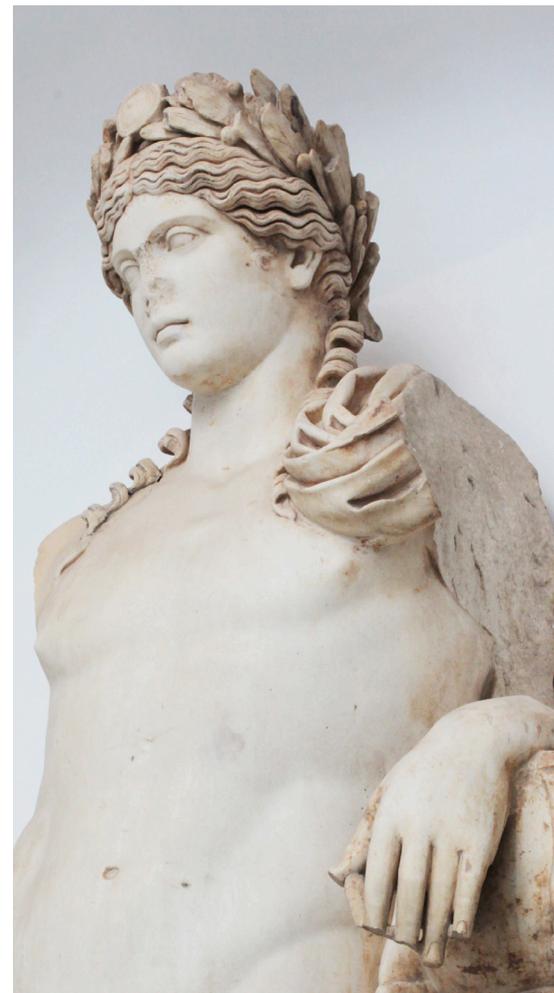




Maintenant qu'il est rouvert, il faudrait le visiter et découvrir ses précieuses richesses. Attentat du 18 mars 2015, pandémie de Covid en 2020 et fermeture en juillet 2021 : l'actualité n'a pas épargné le Musée national du Bardo. Rouvrant ses portes, le 14 septembre dernier, après près de deux ans de fermeture il se donne de nouvelles ambitions. Le plus grand musée de Tunisie, créé en 1888, dans l'enceinte même du palais beylical, et deuxième plus grand musée en Afrique après celui du Caire, jouit de grandes richesses.

Mettant à profit sa fermeture, il a bénéficié du réaménagement de certains espaces, du redéploiement de certaines collections et de l'exposition de nouvelles pièces, comme l'explique sa directrice, Fatma Naït Yghil, archéologue, spécialiste de l'époque romaine. L'aménagement d'un important département des trésors exceptionnels n'aurait pu se réaliser en temps normal, souligne-t-elle.

Riche par sa collection de mosaïques et ses multiples autres pièces de grande valeur, le musée du Bardo incarne

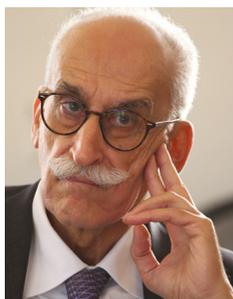




l'histoire et l'identité des Tunisiens. L'objectif est de renouer avec des flux significatifs de visiteurs tunisiens et étrangers. Il serait bien difficile de réussir la performance de 2005, avec 500 000 visiteurs, ou du moins d'atteindre les 200 000 visiteurs comme en 2011, mais une montée en puissance progressive n'est guère impossible, surtout avec la relance du tourisme et le retour des croisiéristes. Un effort

particulier doit cependant porter sur l'attraction des Tunisiens. Bien qu'une gratuité d'accès soit accordée le début de chaque mois, les effectifs des visiteurs tunisiens restent très modestes. L'organisation de visites scolaires et celles de groupes de jeunes et autres sont en effet à promouvoir.

Tant de trésors à explorer et tant d'histoire à connaître. ■



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

La Dépêche tunisienne et les échos de Tunis au temps du protectorat



■ La place de la bourse en 1890 (aquarelle de Charles Lallemand)

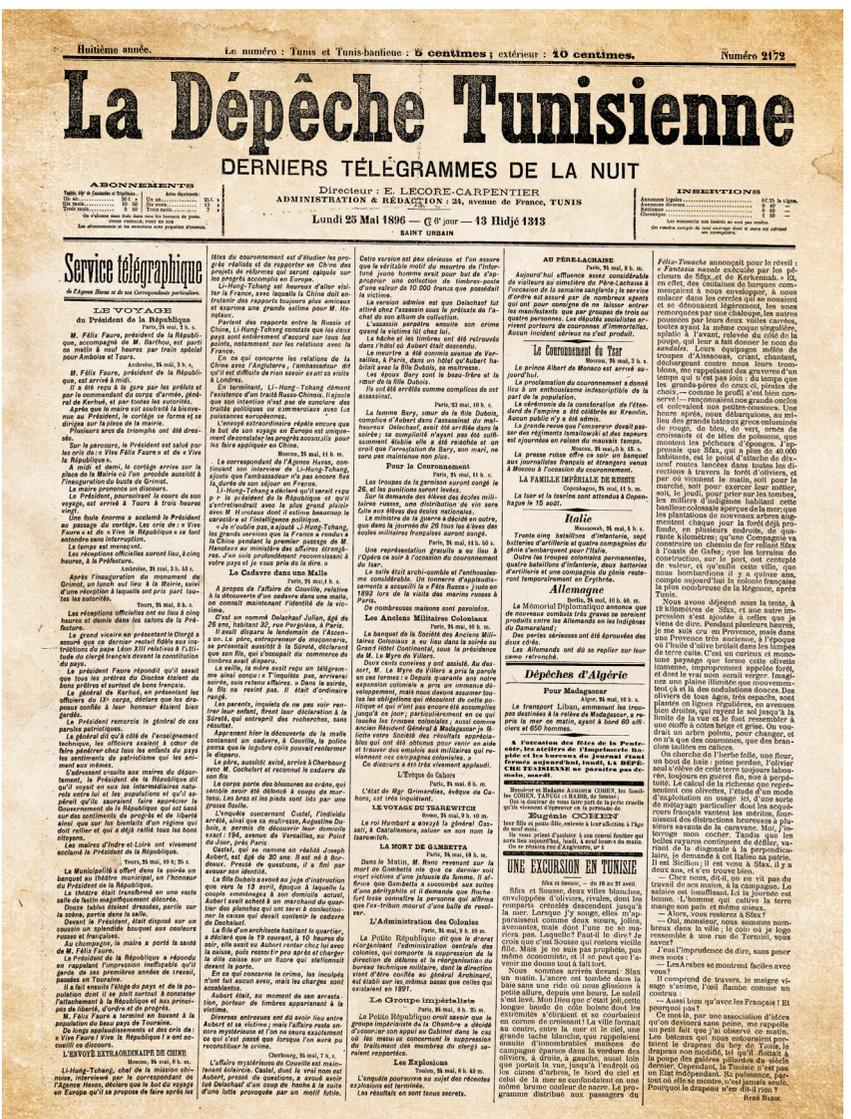
En Tunisie, avant 1881, année de l'occupation française, la presse existait mais elle était bien chétive. *Le Ra'id Tounsi*, journal à la fois officiel et d'informations générales, fut lancé le 22 juillet 1860. En 1869, Giuseppe Finzi, Italien proche des milieux politiques de la Péninsule et fondateur à Tunis de l'imprimerie du même nom, lance *Il Corriere di Tunisi*, premier journal tunisois en langue étrangère. Cependant, au cours de la première moitié du XXe siècle, quotidiens et hebdomadaires allaient connaître un essor croissant, à telle enseigne qu'en 1956, le pays comptait quelque 320 titres. Majoritairement en langue arabe dont un en judéo-arabe (voire carrément en dialecte tunisien dans le cas des journaux satiriques), les journaux tunisiens étaient aussi en langue française tel leur doyen, *Le Tunisien*. Créé en 1907 par Ali Bach Hamba et ses camarades intellectuels réformistes, ce journal «*organe des intérêts indigènes*» était destiné à faire parvenir aux autorités coloniales les doléances du mouvement moderniste et de sensibiliser l'opinion française aux problèmes de la population tunisienne.

D

ès les premières années du Protectorat, Tunis ne tarda pas à avoir son premier grand quotidien français conçu selon les normes de la presse de la métropole et avec des moyens financiers largement supérieurs. La *Dépêche Tunisienne* est fondée en 1888 par l'homme d'affaires Edmond Lecore-Carpentier, président de diverses sociétés dont la Compagnie des eaux thermales et du domaine de Korbous. Installé d'abord au 24, avenue de France puis dans un bel immeuble de l'avenue Jules-Ferry (actuelle avenue Habib-Chamma), ce quotidien proche des milieux de la Résidence générale, employant un nombre important de journalistes et de correspondants, disposant d'un bureau à Paris, devint rapidement le journal de référence. Le ton plutôt modéré de ses articles tranchait avec le racisme agressif et les positions sommaires d'un journal tel que *La Tunisie Française* fondé en 1892 par Victor de Carnières, un colon, farouche partisan de l'annexion.

Suivant en cela la tendance de l'époque, *La Dépêche*, parallèlement aux informations tunisiennes et internationales, consacrait un espace non négligeable aux à-côtés de la vie politique et mondaine que l'on

■ Une de la Dépêche Tunisienne du 25 mai 1896



appelle ses échos. La lecture, aujourd'hui, de ces informations, anecdotes et faits divers nous donne un aperçu très vivant sur l'atmosphère à la fois orientale et méditerranéenne qui régnait à Tunis et sur la bigarrure sociale et culturelle qu'accentaient la juxtaposition de la médina et de la ville nouvelle et la cohabitation de diverses communautés. Aussi nous a-t-il paru intéressant de reproduire ici divers échos de *La Dépêche*. Pour la commodité des lecteurs, nous y avons ajouté des notes historiques placées entre crochets.

■ Edmond Lecore-Carpentier (1860-1932 ?)

■ Nicolas (Nicolò) Converti (1855-1939). Figure du mouvement libertaire international

Bigarrure de la foule citadine : 22 juin 1894 : «Tunis, croquis de route : un spectacle bien intéressant est celui qu'offre la place de la Bourse(...) Entre 6 et 7 heures, tout le petit monde musulman et juif débouche de la ville haute et assiège de sa gourmandise les innombrables débitants de sucrerie en plein vent. Ce sont : marchands de limonade, de glaces, de sorbets, de dattes, de figues, de nougat, que sais-je ? Tout cela boit, mange, crie et saute. Cette légion pimpante et multicolore offre à l'œil l'aspect le plus réjouissant qui se puisse concevoir.» [Place de la Bourse, nom historique de la place centrale, située directement derrière la Porte Bab El Bhar, elle doit son nom à la présence des changeurs. Elle faisait partie intégrante du quartier franc. Situé



■ Ancienne porte Bab el Khadra en 1890 (aquarelle de Ch. Lallemand)

■ El Ra'id el Tounsi, numéro 1, daté du 4 mouharram 1277/ 22 juillet 1860

العدد الأول
يوم الأحد رابع المحرم سنة 1277 هـ الموافق لـ 22 جويلية 1860 م
السنة الأولى

توزع الصبغة مرة في الاسبوع
الجمعة في المظاهرة
نقدا مصاصيف ستة معلقة
نقدا مصاصيف ستة أشهر
البنات لغير بلدان المدة
نقدا مصاصيف ستة معلقة
نقدا مصاصيف ستة أشهر
البنات لاصاصيف الأجنبية
في ستة
في شهر
من المصاصيف التي لا تجد

في أماكن يبعها في مكة
في المسافرة
في القربان
في صافيس
في حوسرة
في بوزرتة

في أماكن يبعها خارج مكة
في الزواجر عند سبتة تسمى
في طرابلس الغرب عند الجصار بركو انطون
في الاضحية عند التجار مختلفا لها
في بوزرتة عند التاجر موهي سرتك

المحرف المتماثلين يستتبع اضافة كثرين بكثرة الشغل وتوصولا في
الامر في يوم الالفة الكافي وقد استمرت في تلك الحال
لامر بهذا العرف من حد صكنا الى ان اتى الله خليفة من
الكون في استنباط الصانع واستفاد جواهر الخدم في بوس
القوم في ان يتراخ هذه الخلق الشفرة بامرهم في اول زمن
عقود متكررة فترجع صحت لوح مرسوم الخراج المورسبات
صحت الصغر صقلوا في الضرب بخلطه في ثبات يوم الالفة
بالكتابة وتوثيقا وتيسر استعمال التفتت البوم واستكفا
باعتد التاجر في الالفة في الاطوار بالاصغر. وبث تساع
الزاد وكوايد الصيار واستكفا بوس من شرايع الايام والاصغر
واصحت سماء الشيافة بهاد الجدي التي غابت تغريف الصانع
وكرت توثيق الصيا. ذات ريش زافر في اجات المفاوم
سماوات اوربا فان العيان شاهد بانها مغلقة شديدة لاصريا
شمعية لثريا. وان ساطعها لشد الان بانها صغرنا فصارها
واقفنا زعفران لا حصارا من: من توار الخراف وتكثر الايام
وتكامل الصانع المستترة للخرة والخرقة وتقلد الصغر وتساقل
الجزون وبها استقرت ماضوا الباعة الزيادة في الظاهرة ظهور
الفس في الزيادة. تلك الاثر ان من اعطها الصانع
اليومية والشمعية في المسافة لشر ايام الدولة الحارة ومجات
الزوم السيامية. وتنازع الاثنا الصليوية. وموات الاثنا
الغربية وبها ان السمار الاثنية لعمامة الصانع في قالب الموضع
الي ماشاها من اوجه الخانع. مرفقة في قالب مكيول لشر
الغياق وبسورة تثار. وعذوبة مكالفة ومغسله. ووجار كله
واقف سياه واقفتم. موشع حدر. كدم. صغر حرك
الساه. بسانك وحكم مرفطه. وواوفاطرات مقلطه. في
سما امزتم في هذه المصاحف التفتت قد صحت بتعليق الطباق
وتوسيع دائرة التفتت. عاصمته وتاليهم. وقومهم وضمهم
تسعد كل منها بحسب رسمه. واعدت الماسة فيها رسومه وجلي
لتسداد تزي بين القريهم اميا. ولا عاريا من قواها عاليا

تستلقت فترتم ثوران اربابهم. ووجهم فخرسة اعطاهم
واقتم في احبال البهية الجسد. وجمع لكتاب القليل
القصية. والظلم في منساف الاخلاق المزينة بالبر والبر
القائمة بصاحبها في اوج القوم. وناشخات رضاع في قلب
الهد واستقصوا مهاد الجبال وابتعث مزاهم لقتاف السبل الثرية
من اتقان الصانع. وادان الصانع كاترا بوزر المراهم من اموها
وتوسلوا في المسجات باسبابها. واما في القوان في ذلك الجلب
المشرد. ثم ان الية الباشخة الصادقة. ذات الفس الصامية
لا تلت بيدة الفراسي في مدارج البوسبات الصغرية. ودية القور
موجب الالفة بالوكية. ومردهم بامام اوجك على مانه مهادج
الفتت فيزاد الصيغة تقارو. ووجده الثرية اوج اوه وامرو
ان يحير له هذه المية حكي بضم الي سا شورا فيم من المند
احيا مرسوم القفل. في ناسر ايد الله بانها هذه الطوية الهرة
في القوم القومى اذبح الصانع العلية الثرية الموضع

تسمر رسمي
في هذا دلي على: جردنا ومولنا صعد وبه. وفي رقدته موم

الاعز الصانع ابرهنا في انصافه مستعمل الان. المرحوم وروس
الطوبى البعيد. يوم الله تعالى بين عقده مادي الصالح طوبى
يوم الله وروكاه. وبه فلان كان مرسوما للشمس الكون
الشمير وشره هربا من العزج الباني شره جردا الالفة سنة
الترج لوق حليفة بالفة الصغرية واورها. في ماضونا قورنا فيها
من القويد التي لا تصعب وهي بها المند. في استصاع طبع بها
الصيغة الدورية المرفوعة بالجران. لالة ماسة التالى. والوسم
الوكية والجمار الثرية. والاصغر الثرية وموات لثريا. في
قومي يتجان وكريم سام بضم نهم في غوية منها ان القائل
في اموها وشره امروها رسم الجسد الهدي منها ان القائل
نظم في الالفة السيامية. لا اذ سواد له تروس للذكور منها ان
يتبع كلما يختلف باحد من القاس ما يرضى العرف والخرة واد
كان مغلا من جوات البلدان لتالي مازك به ان ان تشر
في القوم ما قادمه امرا الذي يود التساجر الحكور وان تصبي
عقبة الاثنا بامر الزيد التالى. وخص منها قسا
لذكر كمانها الثرية التي ترو اليك بوسقة زيرنا الاكبر ماز
الها. والله تعالى يولي امالكهم ويجمع مملكهم ويملكهم والسلام
من التكر الزوية تلي مجة القوم صعد الصادق بالها باي
صاحب الملكة القريه صعد الله الله مارجي

وكتب في 4 من المحرم سنة 1277 هـ

تسمر رسمي
قد جرت عادة التفتت المصاصيف الخيرية ان يقتصر المصاصة
الاول منها بمعدة بعتيرة تسمى القشرة في اصل المكار. واخذ
وتوامد السلمات الخيرية بين اهلها ما يترقف فيه موم تثير
من الكلام على احوالها ولا يحسنها. اما التفتت فيس لدية
ان احضارها بجانب وتخصه. في صفة الخيال بها. في بلاد العرب
الامر لم تلتشر فيها تلك المصاصيف ولم يهتم اهلها باستعمال حواد
ابوها وقوامها. فلما كان ابران استيلاء تك الاصول في وجه شمالي
تصريف عن طغيات المصاصيف المجددة فعلا من صغر صعد.
فوجب تقديرة الاشارة الى مضمونها في وجه اجبال منسب لتعال
تاخذ ان قسم ايرسا بموتها الا ان على عدة كاك. وعل منها
من مظهر مكاراة باوية كونهما الكثيرين الاكثريين ورايسا واويها
اي الميركوك. واورتها اي التمسها ويومها مارة باله ماعان وانها
جود دولها غير التمسها في اشهرها دولة ايرسا واورها وسواد
واهدامك واليهيك واليونان راحها هذه الدول نومان ماعان موم

dans la partie basse de la médina, à proximité immédiate de Bab el Bhar (Porte de France), ce quartier historique était connu sous ce nom car c'est là que se trouvaient les consulats et fondouks européens, l'église Sainte-Croix et la synagogue des Livournais, des demeures de notables beylicaux chrétiens, des marchands étrangers. Ces maisons et immeubles souvent très beaux – dont certains sont toujours debout malgré les injures du temps – dressaient le long des rues Zarkoun, des Glacières, Sidi Qadous, Sidi Morjani (sur une partie de l'actuelle

rue Djemaa Zitouna), de la Commission et autres rues et impasses. Les Tunisois appelaient la place de la Bourse, El Biassa. Elle porte aujourd'hui le nom de Place de la Victoire.]

Fêtes, loisirs et mondanités. 9 avril «Fêtes du Bâïram» [mot turc synonyme d'Aïd]: «Les seuls gens bruyants qui circulent dans les rues, ce sont les nègres qui se promènent, suivis d'orchestres peu harmonieux et qui s'arrêtent dans les carrefours les plus fréquentés pour danser au son d'énormes castagnettes en fer qu'ils

manient avec une persistance vraiment remarquable. Donnez-leur quelques sous et vous les verrez tourner et sauter avec une agilité qui paraît véritablement tenir du prodige. C'est leur manière de s'amuser et on aurait bien tort de les troubler, car ils travaillent péniblement d'ordinaire et il paraît que cette danse enragée les repose.»

11 avril: «Le Baïram. Le Ramadan se termine gaîment, plus gaîment que jamais. Par les rues, le jour, ce sont les tapageuses charretées d'enfants, la bruyante et discordante musique des nègres. La nuit à Halfaouine, au centre de la fête, ce sont les jeux, les rires, c'est toute la vie criarde de l'Orient en liesse. Nous

avons rarement vu encore aussi franche joie que cette année et autant de richesses déployées par les Arabes. C'est bon signe. A ce propos, un de nos confrères (...) prétendait il y a deux jours que la population indigène n'était jamais aussi calme que pendant ces jours de fête. Il ne nous paraît pas inutile de désabuser cet arabophile en lui donnant un aperçu des arrestations opérées les deux dernières nuits. De samedi à dimanche: 52 ivrognes tapageurs arabes; de dimanche à lundi: 34 seulement. Il y a eu progrès. Encore un peu de bonne volonté de la part des Arabes et ils arriveront à donner raison à notre optimiste et naïf confrère.» [Halfaouine, cœur battant du faubourg de Bab Souika.]



■ Immeuble de La Dépêche en 1941 (photo Victor Sebag)

Journal du 18 juin: «Chez le ministre de la Plume. C'était hier grande fête au n°14 de la rue Sidi Ettindji, au palais de Si Mohamed Djellouli, ministre de la Plume de S.A. le Bey. En l'honneur du mariage de son fils, Si Mokhtar, le ministre recevait dans le vaste patio recouvert, suivant l'usage, d'un grand dais. Les visiteurs se succédaient sans interruption venant complimenter le maître de la maison. Vers 11h et demie, M. Riffault, chargé d'affaires, est entré accompagné du général Valensi, de MM. Dobler et Beau puis successivement des chefs de services du Gouvernement tunisien, MM. Roy, Ducroquet, Bourde, etc. (...) La noce se fera lundi.» [Il s'agit ici de la cérémonie du Ta'mân (sorte de lunch auquel on conviait les hommes). La noce ('irs) était, comme on le sait, réservée exclusivement aux dames. Ministre de la Plume est la traduction de wazîr al qalam, titre accolé dans les années 1860 à l'appellation traditionnelle de bâch-kateb, c'est-à-dire le chef de la chancellerie beylicale. Mohamed Djellouli (prononcez Mhammed) appartenait à une famille de la haute administration tunisienne. Premier ministre en 1907, mort en 1908. Sa demeure de la rue Sidi Ettindji se situe non loin du palais familial de la rue du Riche en médina. Gabriel Valensi, général à titre civil, selon l'usage protocolaire en vigueur, appartenait à la haute société juive de Tunis. Il était alors directeur du protocole, premier interprète de S.A. le Bey. Parmi les hauts fonctionnaires français mentionnés, retenons les noms de Bernard Roy, secrétaire général du gouvernement tunisien qui, placé auprès du Premier ministre, avait la haute main sur l'ensemble de l'administration tunisienne, et de Paul Bourde, dont le nom est associé dans l'histoire du protectorat à la création de la forêt d'oliviers de Sfax, directeur des Renseignements et des Contrôles civils puis, en 1896, chef de la nouvelle

Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation.]

Vie politique : La Dépêche du 28 mai 1894 : «*Le bruit courait en ville que M. le Dr Converti, l'anarchiste ordinaire de notre bonne ville de Tunis, prononcerait sur la tombe de Longo un des discours dont il a le secret.*» [Nicolas Converti, Italien, chirurgien à Tunis. Figure éminente du mouvement anarchiste international par ses écrits et son action. Selon Paul Lambert (Dictionnaire illustré de la Tunisie, 1912), il a collaboré dans tous les journaux italiens libertaires et eut de nombreux procès pour délits politiques en Italie et à Tunis. Amnistié en 1889. Sur le mouvement libertaire à Tunis au XIXe siècle, voir les travaux de l'historien Claude Liauzu.]

28 juin: «Assassinat du Président Carnot. Souscription pour l'achat d'une couronne [funéraire] : La Dépêche 25 francs, la Compagnie des tramways 50 fr, le lieutenant-colonel Béchir [B. B.] 20fr, le Docteur Prats, Gauckler 5fr, Eusèbe Vassel 2fr. [Paul Gauckler (1866-1911), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et archéologue distingué. Arrivé en Tunisie en 1892, il mena, en qualité d'inspecteur des antiquités puis comme directeur, une œuvre remarquable en matière de recherches, fouilles et conservation du patrimoine de la Tunisie antique. Eusèbe Vassel: capitaine au long cours, il arriva en Tunisie en 1888. Rédacteur en chef de La Dépêche, directeur de sociétés, il fut un des fondateurs de Maxula-Radès. Président de l'Institut de Carthage et directeur de l'excellente Revue tunisienne, il est l'auteur de nombreux ouvrages et études.]

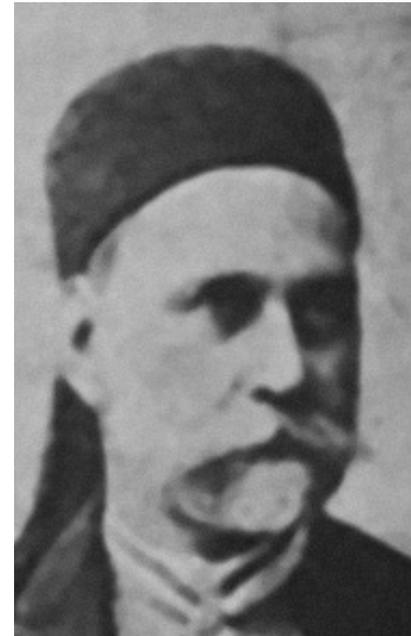
(28 juin, également): «Nous avons annoncé hier l'arrestation du nommé Laffite qui n'avait pas craint de signer

de son nom sur le registre déposé à la Résidence cette annotation aussi odieuse que stupide "l'assassin a bien agi". Il paraît que cet individu avait des complices qui l'ont accompagné et encouragé à commettre cet acte inqualifiable. Il est bon que le nom de ces êtres dépourvus de cœur et de patriotisme soit connu de tous. La police a arrêté les meneurs : Jean Laffite, Français, 40 ans, tailleur d'habits, rue Bab El Khadra, n°54 ; Firmin Carrère, Français, 21 ans, cuisinier, impasse Mousmar el Casha, Eugène Cosson, 26 ans Français, journalier, rue Bab el Khadra, n°54».

[Le président de la République Sadi Carnot, au «motif» qu'il avait refusé la grâce à des anarchistes condamnés à mort, fut assassiné le 25 juin 1894, à Lyon, par un activiste italien du nom de Caserio. Les informations de La Dépêche que nous reproduisons ici sont un témoignage de la présence du mouvement anarchiste dans la Tunisie du protectorat. La rue de Bab el Khadra reliait la porte du même nom au faubourg de Bab Souika. L'impasse Mousmar el Casha (plus exactement el Qas'a) se trouve dans le quartier de Sidi Morjani. Il convient de préciser qu'à l'époque, la ville nouvelle étant encore en construction, mais aussi par choix personnel ou par nécessité, de nombreux Français – y compris de hauts fonctionnaires – logeaient dans la médina. Siciliens et Maltais y habitaient aussi ainsi que dans les faubourgs.]

Rivalité franco-italienne : La Dépêche du 31 reproduit un article du Figaro relatant l'incident de l'association Juvenes Carthaginis «qui dédaigne la loi de 1888 sur les associations». L'article se plaint aussi de l'existence de la Société ouvrière italienne. «C'est la formation de cadres permanents pour cette armée de Siciliens qui nous a envahis.» Le journal tunisois, qui

■ Mohamed (Mhammad) Djellouli (1834-1908)
(document Rodovid)



réclame la dissolution de la Juvenes, ajoute avec amertume «mais le Quai d'Orsay ne veut pas d'histoires.»

[La communauté italienne, qui comptait beaucoup de Siciliens, était alors (et pour longtemps encore) bien plus importante en nombre d'habitants (plus de 55 000 personnes en 1896) que la communauté française (16 000). La frustration politique de la Péninsule, qui remontait au temps de la compétition avec Paris pour la conquête de la régence de Tunis, se traduisait sur place par une volonté d'affirmer la puissance de l'élément italien (hôpital, écoles, associations, parution de journaux, activités culturelles flattant le sentiment patriotique, divers incidents...); et par une préoccupation constante de la Résidence générale suscitée par «le sentiment d'irrédentisme» (H. de Montéty) de la communauté italienne. A propos de l'incident de la Juvenes Carthaginis dont il est question ici, il semblerait qu'il soit lié à la décision du comité directeur, dans une volonté de prépondérance italienne, de transformer cette

OPTION "YA BALACH" CONNECTEZ-VOUS ET APPELEZ SANS COMPTER

*222#

Choisissez l'option YA BALACH qui vous convient
et profitez de :

- Jusqu'à 30 heures d'appels
- D'internet allant jusqu'à 6 Go
- Tarifs minutes les moins chers sur le Marché!

Pour activer les options YA BALACH, il suffit
de composer *222# ou via l'application My Ooredoo.



My Ooredoo

Les options sont valables vers tous les opérateurs
locaux pour les abonnés résidentiels.

ooredoo

طور عالمك

mahindra *Rise*

 **SSANGYONG**

BACK TO SCHOOL BACK TO DEALS

**DES REMISES
& DES AVANTAGES**
CLIENTS ALLANT JUSQU'À

10 000 DT



OFFRE VALABLE
DU 15 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE 2023

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

 **70 130 130**

association internationale en Societa Italiana, fermant ainsi son accès aux Français.]

Maltais de Tunisie. *La Dépêche* du 25 avril: «Société Ouvrière Maltaise: Président: Joseph Mifsud, propriétaire; vice-présidents: Bugeia, négociant, et J.B. Cassar, négociant; secrétaire J. Moussu, employé de commerce; caissier: Abela, négociant; censeur: J. Saliba fils, négociant; économiste: Camilleri; conseillers: Joseph Ellul, propriétaire, Paolo Mallia, propriétaire, Luigi Cassar, A. Fenech, Capo et Xueref, ces quatre derniers, négociants.

[La communauté maltaise, installée de longue date en Tunisie comptait alors quelque 12 000 personnes jouissant du statut de protégés anglais. Elle était composée en majorité de chevriers, cochers, épiciers et charrons. Certains membres de cette communauté étaient aisés et instruits. Ils s'intégrèrent rapidement à la société française.]

Communautés musulmanes allogènes à Tunis. Annonce parue le 2 avril: «Le cheikh des Touati a l'honneur d'informer le public qu'il pourra fournir avec garantie des hommes de sa tribu pouvant être employés comme jardiniers, terrassiers, gardiens, etc., etc.» [Les communautés allogènes de Tunisie, originaires de l'intérieur et de diverses régions du Maghreb, étaient placées sous l'autorité d'un des leurs connu pour sa probité et respecté par ses contribuables. Ce cheikh, nommé par décret beylical, les représentait auprès des autorités. Les Touati sont originaires du Touat, région située à l'ouest du Sahara algérien]

Un usage révolu: Journal du 1er mai: «On sait qu'il était d'usage, il y a quelques années encore, chez les Israélites et les Arabes, de tenir en

quelque sorte la comptabilité de leur âge en mettant, à la fin de chaque année, un pois chiche ou un haricot sec dans un petit sac. Au décès de chaque individu, on vidait le sac et l'on avait ainsi l'âge exact du défunt.»

[Pour les chrétiens comme on le sait, les registres paroissiaux consignent les baptêmes et donc les naissances. L'Etat civil a été rendu obligatoire en 1909 pour la ville de Tunis, puis étendu progressivement à l'ensemble du pays.]

Faits divers. 29 juin 1894: «Une évasion à la prison civile de Tunis. Hier matin à la pointe du jour, le quartier du haut de la rue de l'église et des souks était mis en émoi par un mouvement insolite. Trois prisonniers venaient de s'évader et c'était à travers les ruelles et sous les voûtes, une véritable chasse à l'homme. On réussit assez facilement à s'emparer de l'un des fuyards, Pexiconis Théodoros, sujet grec, condamné le 12 juin à un an de prison et 10 ans d'interdiction de séjour pour coups et blessures. Quant aux deux autres prisonniers Dimarzo Mariano et Baldaloco Alfonso, sujets italiens, inculpés d'émission de fausse monnaie étrangère (...), la police les recherche activement. (...) Les pensionnaires de la rue de l'église ont-ils quelque moyen de communication avec l'extérieur? La faute ne doit pas être imputée au personnel de l'établissement mais bien à la prison elle-même qui n'offre qu'une très médiocre garantie de sécurité. 7 à 800 prisonniers et personnel restreint, prison construite en partie en pierre sèche; il suffit donc d'un grattoir pour en percer les murs. Le trou a été percé dans le plafond d'un magasin situé au souk el Attarine, n°24. L'occupant du magasin et le Marocain, gardien du souk, ont été arrêtés.»

[Cette prison occupait un bâtiment historique, jadis caserne des janissaires

datant du règne de Hammouda Pacha (1782-1814). Après la construction d'une prison hors des remparts, cette caserne située au souk el Attarine fut affectée au Service des Antiquités et Arts et une importante bibliothèque publique dite Bibliothèque française, communément appelée El Attarine (future Bibliothèque nationale jusqu'en 2005)].

1er mai 1894: «*Drôle de sport, sport de drôles. Des pères de famille se plaignent, avec grande raison, du sport d'un nouveau genre mis à la mode par quelques jeunes gens de Tunis. Des fils de familles haut placées, nous dit-on, se permettent en pleine rue de braquer des appareils de photographie sur les jeunes filles qui se rendent à leur pensionnat ou vaquent aux besoins de l'intérieur, et en tirent des instantanés qu'ils exhibent ensuite entre amis. Il est aisé de se figurer les propos de ces lions de province.»*

Nous voici arrivés au terme de cette courte promenade journalistique à travers le Tunis des années 1890. Si l'atmosphère qui s'en dégage semble détendue, c'est que l'ordre colonial était alors à son zénith, l'élite française assise dans la certitude d'une domination durable et les revendications des intellectuels tunisiens prudemment modérées. Au XXe siècle, la protestation identitaire prit la forme d'un mouvement national jalonné par des tensions et des combats face auxquels le paternalisme que certaines personnalités intellectuelles et politiques françaises souhaitaient donner au protectorat devint politiquement inefficace. *La Dépêche Tunisienne* continua néanmoins à occuper une position enviable dans le monde de la presse francophone jusqu'en 1956-57 avant de disparaître en 1961.■

Md.A.B.A.



• Par Elyes Jouini

La résistance de Monastir à l'occupation militaire française



Au 19e siècle, Monastir était l'une des villes les plus importantes du royaume sur le plan économique et commercial, «ses biens habous arrivaient jusqu'à Béja, au Djérid, à Gabès, en passant par Kairouan et atteignant même l'Andalousie»⁽¹⁾.

A titre d'illustration, le décret sur le notariat du 8 janvier 1875 promulgué par Sadok bey à l'instigation de Khéridine fixe le nombre de notaires à 200 à Tunis, 110 à Kairouan, 50 à Monastir et Sfax, 46 à Sousse, etc. Ainsi Monastir se retrouve-t-elle juste après Tunis et Kairouan en nombre de notaires. Dans les faits, on dénombrait même 77 notaires à Monastir en 1873, bien au-dessus donc du besoin estimé à 50. Les notaires ayant notamment pour rôle d'authentifier les transactions, leur nombre important est le reflet de l'activité de la ville. Cette activité se retrouve également dans les données du commerce extérieur où le port de Monastir apparaît, pour les exportations, juste après La Goulette et Sousse et devant Sfax même si les chiffres de Sfax doivent être pris avec précaution en raison de l'importante contrebande maltaise⁽²⁾.

Monastir fut également une importante place militaire et le 3e régiment de l'armée beylicale y résidait en permanence (les autres villes de résidence permanente étant Tunis, Sousse, Kairouan et Porto-Farina). Elle fut d'ailleurs, comme on le verra, la ville de résidence du Gouverneur militaire du Sahel et de tout le sud de la régence.

Elle fut enfin une importante ville religieuse. En 1884, on y dénombrait 2 mosquées oratoires et 27 mosquées simples pour 1125 maisons. Alors que Sousse, avec 1446 maisons, ne comptait que 2 mosquées oratoires et 4 mosquées simples⁽³⁾.

En reconnaissance du statut et du rayonnement de leur ville, les habitants de Monastir, tout comme ceux de Tunis, Kairouan, Sousse et Sfax, n'étaient pas soumis à la mejba, l'impôt de capitation.

Pourtant, Monastir sera la dernière des villes de garnison à être occupée par l'armée française après la signature du traité de Kassar-Saïd.

Dans ses mémoires, Mohamed-Salah Mzali écrit à ce propos: «C'est [Salah Mzali] qui était en fonctions lorsque, revenant de Sfax, l'escadre française fit escale à Monastir, après le traité de Kassar-Saïd. Il a pu obtenir qu'aucune garnison ne fût installée dans la ville, et c'est seulement après sa mort, en 1884, que le Ribat a été occupé pour la première fois par les nouvelles autorités militaires»⁽⁴⁾. On y apprend également que Salah Mzali est le grand-oncle de l'auteur (son arrière-grand-oncle pour être plus précis).

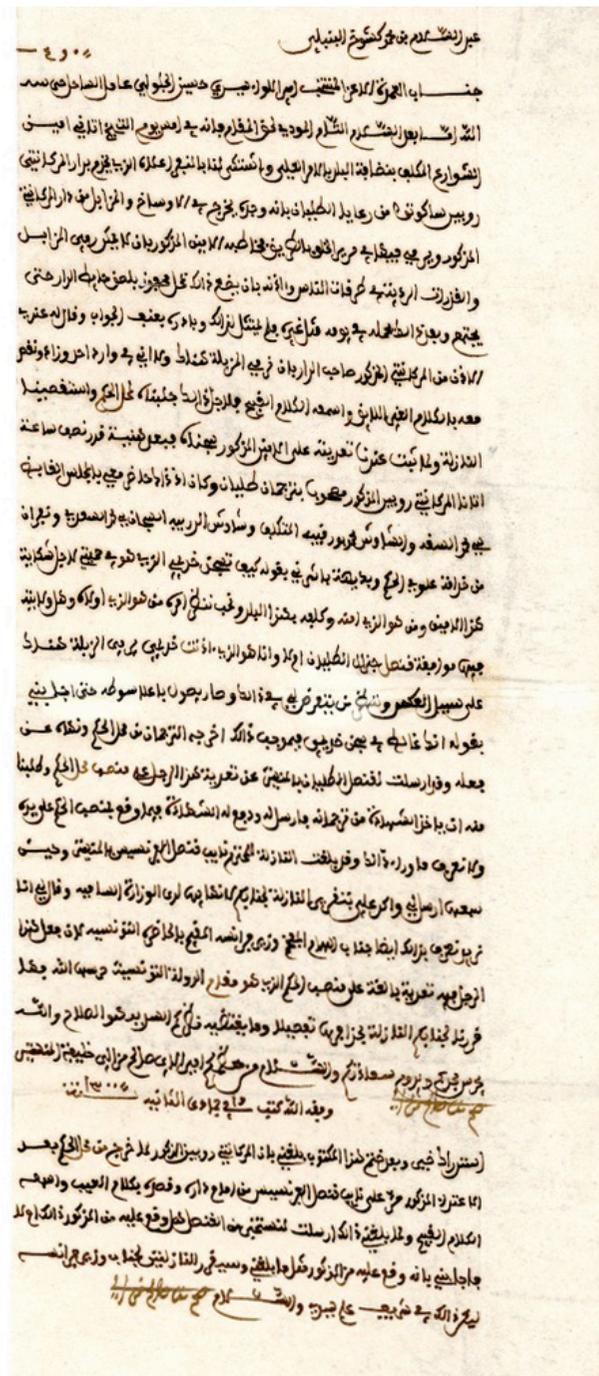
Mais qui était donc Salah Mzali et comment a-t-il pu obtenir que Monastir soit, jusqu'à son décès, la seule ville importante du royaume et la seule ville de garnison permanente de l'armée beylicale à ne pas être occupée par l'armée française?

Le Miralay Salah Mzali, khalifa de Monastir

A cette époque, Salah Mzali est le khalifa (ou vice-caïd) de Monastir qui dépendait alors, avec Sousse, du grand caïdat du Sahel. Jusqu'en 1881, le khalifa est un adjoint suppléant du caïd. Mais en 1881, il devient le chef d'une subdivision et, à ce titre, Salah Mzali est alors le chef de ce que l'on appelle watan el mounastir.

La réunion de Sousse et de Monastir en un même caïdat n'a d'ailleurs pas toujours été de mise. Elle date du milieu du 19e siècle et prendra fin en 1884 au décès de Salah Mzali. Ce dernier demeurera ainsi khalifa jusqu'à son décès.

Mais en raison même de l'importance, en taille et en population, de ce grand caïdat, le khalifa de Monastir avait une grande latitude d'action. Il n'est pas rare, d'ailleurs, dans des documents de l'époque ou dans des documents ultérieurs, de le voir qualifier, de manière erronée, de caïd. Les pouvoirs des caïds sont très vastes. Ils sont gouverneurs de province, chargés de l'administration générale, du

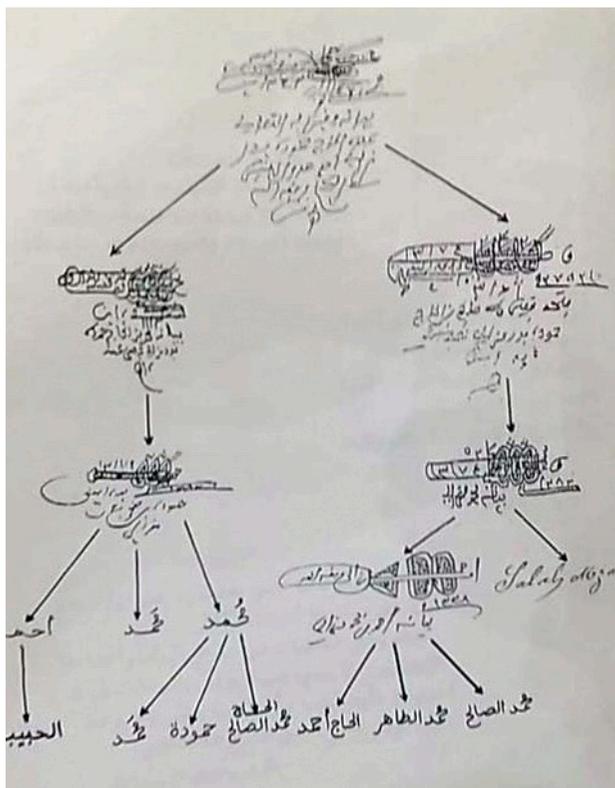


■ Lettre du Khalifa Salah Mzali en date du 19 Jomada Al-Thani 1300 (27 avril 1883) adressée au caïd du Sahel. Il y est fait mention du Chaouch (sergent) Mohamed Bourguiba, oncle paternel d' Habib Bourguiba. La lettre rapporte une situation, classique à cette époque, de tension entre autorités tunisiennes et protégés des puissances étrangères (en l'occurrence l'Italie).

maintien de l'ordre, de la justice et de la collecte de l'impôt. Ils président à la destinée de la région, de ses tribus et des bourgs environnants. Ils disposent d'un pouvoir presque souverain en leur district. Les pouvoirs du khalifa sont équivalents au sein de sa subdivision et il ne rend compte qu'à son caïd.

A cette époque, les caïds sont systématiquement le grade de général de brigade – à titre civil – de l'armée tunisienne puis, à partir de 1881, de la garde beylicale. Il s'agit donc d'un titre honorifique.

Mais Salah Mzali a, d'autre part, un passé militaire et il a le grade de Miralay. A cette époque, un Miralay fait partie du cadre des généraux. Ce grade correspondait au grade homonyme dans l'armée turque et était, jusqu'au milieu du 19^e siècle, le grade le plus élevé que les beys de Tunis – qui avaient rang de Ferik (général de division) – pouvaient attribuer. Selon Ibn Abi Dhiyf, c'est lorsque Ahmed bey a été lui-même nommé Muchir/Maréchal (1840) que les beys ont eu la possibilité de nommer au grade de Général de brigade (Amir Liwa) et de Général de division (Amir al-Umara). L'organisation de l'armée beylicale de 1855 fait apparaître un Amir Liwa à la tête de chacune des sept brigades d'infanterie puis un Amir al-Umara à partir de 1864.



■ Khanfoussa (signature) du Haj Hamouda Badr Mzali, notaire, de ses deux fils notaires (Mohamed, à gauche, et le Miralay Salah Mzali, à droite), de leurs fils également notaires. Au centre de la dernière ligne, figure Mohamed-Salah Mzali (1896-1984) qui sera également notaire, caïd et Grand Vizir-Président du Conseil en 1954.

Les origines familiales

Salah Mzali est issu d'une famille de lettrés. Son arrière-grand-père, le cheikh Mohamed «Chekir» Mzali, surnommé ainsi en raison de son teint et de ses cheveux clairs, est né aux alentours de 1670, soit 100 ans après la fin de la dynastie Hafside dont la famille Mzali a accompagné l'installation en Tunisie. En effet, le fondateur de cette dynastie, le grand-père du premier roi Hafside, Abou Zakarya 1er, avait pour nom berbère Faska (ou Faskat) u-Mzal Inti dont l'équivalent arabe est Faskat el Mzali el Hentati (de la tribu des Mzala, de la confédération des Hentata). C'est l'Imam (Ibn Tumert, fondateur des Almohades) qui lui a donné son nom arabe: Abou Hafs Omar al-Hintati; Omar, par référence à Omar Ibn al-Khattab et Abou Hafs, parce que Omar a donné sa fille Hafsa en mariage au Prophète.

Comme le mentionne Mohamed-Salah Sayadi⁽⁵⁾, la descendance du cheikh Mohamed «Chekir» Mzali «a donné beaucoup de muftis, de notaires, de caïds [...]». Et Ibn Abi Dhiyf mentionne la famille Mzali au titre des familles de notables (a'yen) et des familles nobles (nebiha) de Monastir.

Ainsi, parmi les petits enfants du cheikh Mohamed «Chekir», on compte son homonyme, le cheikh mufti abou Abdallah Mohamed Mzali el-Monastiri (dit al-thani⁽⁶⁾, le deuxième du nom) et dont on sait qu'il est né vers 1735, qu'il a été notaire, mufti, imam de la grande mosquée de Monastir, et qu'il est décédé vers 1819.

Un autre petit-fils du patriarche était le Haj Hamouda Badr Mzali, notaire à Monastir, et père de Salah Mzali.

Le notaire

Le notaire à cette époque avait un statut, un rôle et une aura bien différents de ceux d'aujourd'hui. Comme l'explique Hassan el Annabi⁽⁷⁾, le notaire «est chahid (témoin véridique) et adl (pluriel uduls), équitable en droit. Évidemment, le notaire ne peut acquérir cette double qualité que s'il remplit un certain nombre de conditions, dont la spécialisation dans le fiqh (droit musulman), la disposition d'une honorabilité irréprochable, la connaissance parfaite de la langue arabe, la maîtrise du style notarial, etc. C'est dire la notabilité que cette profession procure, à une époque où le savoir, particulièrement religieux, est l'apanage d'une minorité.» Salah Mzali est né vers 1823⁽⁸⁾, a effectué ses études à la Zitouna et a été, comme son père, nommé notaire, pour exercer à Monastir puis à Tunis et ceci par décrets beylicaux de Ahmed bey en date, respectivement, du 17 novembre 1841 et du 4 juillet 1843. Il sera nommé de nouveau à

L'épargne
comme vous ne l'avez
jamais vue

Épargne 7ayya

Plus de revenus
Moins d'impôts





NEO BTE

L'AGENCE

VIRTUELLE

DE LA BTE



CREATED BY



بنك تونس والإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats

Monastir par décret beylical en date du 27 janvier 1857, année de son mariage. On peut supposer que c'est entre ces deux dates, 1843 et 1857, qu'il a servi dans l'armée et a atteint le grade de Miralay (ou Emir Alaiï, Colonel-Major), probablement même entre 1843 et 1853. En effet, comme le mentionne Ganiage, en 1853, après la mauvaise récolte de 1852, les fonds sur lesquels on comptait ne rentrant pas, « il fallut licencier tous les régiments d'infanterie sauf un, et ne garder d'artilleurs et de cavaliers que le minimum nécessaire à l'entretien des canons et des chevaux ». L'armée fut difficilement reconstituée l'année suivante pour participer à la défense de l'empire Ottoman (guerre de Crimée) mais au retour du corps expéditionnaire, en 1856, le bey Mohamed, successeur d'Ahmed 1er, licencia les survivants et abandonna l'armée régulière mise en place par son prédécesseur⁽⁹⁾.

Bras droit du Férik Osman

Pierre Lunet⁽¹⁰⁾ écrit à propos de Salah Mzali: «Vers 1837, c'était un certain Othman, renégat grec, qui gouvernait leSahel. Il se choisit pour khalifa, à Monastir, le jeune Salah Mzali, fils d'un modeste notaire, et pour lequel il s'était pris d'amitié [...]»

La date de 1837 est peu probable vu la date de naissance présumée de Salah Mzali qui aurait donc eu 15 ans à l'époque. De même, le futur Général Osman, qui a effectivement été gouverneur militaire du Sahel et de tout le sud de la régence avec résidence à Monastir, ne semble être sorti de l'école militaire qu'en 1836 avec rang de capitaine⁽¹¹⁾.

Osman devient cependant très vite le favori d'Ahmed 1er bey (1837-1855). Il était membre du conseil particulier du bey souverain, membre du grand conseil et président du conseil ordinaire. Il est nommé commandant en 1838, Kaïmakam (lieutenant-colonel) à Sousse en 1842 et Miralay commandant le 3e régiment d'infanterie à Monastir en 1844. Il est nommé Emir Liwa (général de brigade) peu de temps après. C'est probablement à cette période qu'il prit le jeune officier Mzali sous sa protection, voire qu'il encouragea le jeune notaire à s'engager dans la carrière militaire. Et c'est sous l'autorité et probablement à l'instigation de Osman que Salah Mzali a gravi les échelons de la hiérarchie militaire.

Le fait que Salah Mzali n'ait pas participé à la guerre de Crimée alors que Osman y a secondé le Général Rechid à la tête du corps expéditionnaire tunisien semble confirmer que Salah Mzali a quitté l'armée avant 1855.

La proximité entre Salah Mzali et le Férik Osman continuera à servir l'ascension du premier dans ses fonctions civiles comme nous le verrons plus loin.

Le notable

Revenu à la vie civile, Salah Mzali est notamment membre du tribunal criminel de Monastir en 1863-1864 comme le mentionne Mustapha Kraïem⁽¹²⁾.

Si la famille Mzali apparaît dans les registres fiscaux de l'époque comme une famille fortunée et notamment propriétaire de nombreuses oliveraies, la tradition locale mentionne plus spécifiquement l'importante fortune de Salah Mzali.

Il faut dire que, comme l'explique Mustapha Kraïem, les hauts postes militaires pouvaient, à l'époque, être source de rentes importantes. L'administration militaire était, en effet, organisée selon « le système de l'entreprise générale avec un administrateur en chef qui centralise et distribue tout. Pour s'approvisionner, tantôt cet entrepreneur fait appel aux ressources de l'État [...] tantôt il concède le marché à un particulier, tantôt il achète directement. Parfois aussi, il fait procéder lui-même à Tunis à la confection des objets nécessaires [...]. Ce véritable munitionnaire n'a plus qu'à en demander le remboursement au bey.» De tels mécanismes permettent, en général, des bénéfices pour l'administrateur en rapport avec les montants gérés.



■ Porte d'entrée, seul vestige de la maison du Miralay Salah Mzali, démontée et déplacée pierre par pierre à Skanès

C'est ainsi qu'en 1864, pour éviter d'être trop lourdement taxé lors de la répression de la mehallade Zarrouk, Salah Mzali aurait fait fondre pièces d'or et bijoux pour en enduire les plafonds de sa demeure. Ce point est confirmé par Mohamed-Salah Sayadi qui mentionne que Salah Mzali a «*construit la plus jolie maison de l'époque dans le Sahel; le toit était doré*».

Pour les mêmes raisons, selon une tradition familiale, son frère aurait caché une partie importante de sa fortune dans un puits en recouvrant le tout de grandes quantités de soufre, rendant impossible l'exploration du puits. Des décennies après ces faits, il était toujours impossible de récupérer les avoirs ainsi cachés: les personnes ayant tenté de descendre en rappel dans ledit puits n'ont pu en supporter l'atmosphère soufrée et sont remontées très rapidement et bredouilles.

En 1864, Osman est fait Férik (général de division) et est nommé gouverneur militaire de toute la région (chef des garnisons militaires de Monastir, Sousse, Sfax, Gabès et Djerba) en remplacement du Général Rehid pour faire face à l'insurrection qui a secoué la régence et notamment le Sahel cette année-là. On sait, d'autre part, qu'à la suite de cette insurrection et de la répression conduite par Ahmed Zarrouk qui s'en est suivie, le khalifa de Monastir Omar Mabrouk, originaire de Monastir, a été arrêté et remplacé, le 6 novembre 1864⁽¹³⁾, par Miftah Attia, serviteur zélé de Zarrouk, originaire de Moknine et ancien khalifa de cette ville.

Miftah Attia n'est resté khalifa de Monastir que quelques mois car Salah Mzali est mentionné comme khalifa de cette ville dans des documents datant de 1865⁽¹⁴⁾. Une fois encore, c'est probablement sur recommandation de son mentor, le Férik Osman.

La nomination de Miftah Attia avait alors été perçue comme une punition par les Monastiriens à qui on reprochait d'avoir – sous couvert de neutralité – entretenu de bonnes relations avec les insurgés. D'autant plus que, dès le début de l'insurrection, les émissaires de Monastir qui avaient été invités à exprimer leurs doléances à Hassan el Magroun, représentant du bey, avaient demandé avec insistance que les titulaires des charges locales judiciaires, religieuses et administratives soient exclusivement choisis parmi les habitants de leur caïdat.

On comprend «*leur revanche quand ils ont finalement obtenu la désignation, à leur tête, de l'un des leurs, l'ancien officier Salah Mzali*» mentionne Mohamed-Salah Mzali dans ses mémoires.

Salah Mzali est donc khalifa de Monastir alors que Zarrouk est caïd du Sahel (1865-1869)⁽¹⁵⁾. En 1870 commence l'ère post-Zarrouk. Ce dernier est mis en accusation et une commission d'enquête est mise en place. Elle est présidée par Mohamed Khaznadar qui reprend le caïdat du Sahel (de 1869 à 1881). Khelifa Chater indique que la commission mise en place révisé notamment les comptes de Salah Mzali, l'accuse de malversation et le révoque. Il est rétabli dans ses fonctions en 1878. Et selon Mohamed-Salah Sayadi, c'est encore avec l'aide de son mentor. Il fut ainsi, de nouveau, khalifa de Monastir de 1878 jusqu'à sa mort en 1884.

Le fait d'avoir été khalifa sous les ordres de Mohamed Khaznadar (caïd du Sahel), alors que Mohamed Khaznadar était à l'origine de sa révocation, semble indiquer que les malversations qu'on lui reprochait résultaient probablement plus d'une cabale contre lui que de faits avérés.

Pierre Lunet mentionne une somme de 800 000 piastres que Salah Mzali aurait eu à payer afin de récupérer son poste de la part du nouveau caïd. Cette formulation est probablement en partie erronée ou, du moins, correspond à une interprétation erronée des faits. En effet, le nouveau caïd au moment de la récupération, par Salah Mzali, de son poste de Khalifa est Mohamed Khaznadar, réputé intègre. En revanche, il est avéré que Salah Mzali a été soumis à de lourdes sanctions financières par Zarrouk avant d'avoir été Khalifa pour la première fois. Ce fait est mentionné par Khalifa Chater. Zarrouk avait, en effet, mis toutes les fortunes du Sahel en coupe réglée. Omar Mabrouk, par exemple, aurait eu à payer 240 000 piastres. Mais Chater mentionne également que les livres de compte de Zarrouk reportaient à peine le quart des sommes réellement perçues. Il est donc difficile de confirmer ou d'infirmer le chiffre de 800 000 piastres.

D'autre part, il était de tradition que les caïds payent une somme (ittifaq) au Trésor en contrepartie de leurs charges. Ces sommes, comme nous l'explique Dalenda Larguèche, étaient sujettes à variations et à fluctuations et pouvaient être sous forme de somme unique ou de droit annuel selon les situations. Il faut dire que «le caïd de Monastir appartenait à la catégorie des caïd-lazzam [c'est-à-dire gouverneur et fermier général] dont la fonction administrative était doublée d'une fonction économique. Cette fusion des tâches, caractéristique des régions relativement prospères ayant pour but de réaliser les meilleures conditions à un prélèvement fiscal idéal.» La rémunération des caïds étant à proportion des sommes levées, les régions riches étaient particulièrement recherchées et le montant de l'ittifaq d'autant plus élevé.

ECOMONDO

The green technology expo.

The ecosystem
of the Ecological
Transition

NOVEMBRE
7 - 10, 2023

PARC DES
EXPOSITIONS
DE RIMINI,
ITALIE

Organisé par
**ITALIAN
EXHIBITION
GROUP**
Providing the future

En collaboration avec

ITA[®]
ITALIAN TRADE AGENCY
madeinitaly.gov.it



ECOMONDO
.COM

E23



SIMPAR
ISO 9001

DES APPARTEMENTS S+2 / S+3
À VENDRE

Résidence
Onyx *Chotrana I*



www.simpar.tn | 29.921.009 - 29.921.011 - 71.840.244 | fb.instagram: SIMPAR

Le diplomate

Ainsi, en 1881, Salah Mzali est à la fois un notable, un haut gradé et le détenteur de l'autorité civile dans la région de Monastir.

Ne pouvant s'opposer par la force à l'installation d'une garnison française, c'est par la diplomatie et par des attermolements qu'il y arrive en soufflant successivement le chaud et le froid.

Ainsi, les témoignages sont-ils contradictoires. Le 29 août 1881, La Petite Presse signale que *«Dans la colonie française, on réclame également le remplacement du général Baccouch (sic), accusé de mauvais vouloir. On voudrait voir à sa place comme gouverneur de Sousse Si Salah Mzali, actuellement caïd de Monastir»*. Le Petit Colon Algérien du 14 octobre 1881, publie une lettre datée du 4 octobre à la tonalité opposée faisant état de l'inquiétude de la population française de Monastir *«En l'état, si la ville était assiégée par les Arabes, elle ne pourrait leur résister et se défendre et serait à leur discrétion. [...] Notre khalifat Si Salah Mezali (sic) ne semble nullement s'en rendre compte [...] d'un dévouement suspect, il nous inspire d'autant moins confiance que son fanatisme ne se dissimule pas. Tout, dans son attitude, dans sa conduite, dans ses relations, nous conduit même à craindre sa participation occulte à l'insurrection. En tout cas, il ne fait aucun effort, aucune tentative sérieuse, pour ramener les insoumis et convaincre les indécis. C'est un fonctionnaire dangereux que le bey doit immédiatement déposer à ce titre et dont la France doit demander le remplacement dans l'intérêt de la sécurité que le maintien seul de ce khalifat compromet gravement en raison des regrets, des espérances, des aspirations qu'il entretient [...] la population bien-pensante aussi bien que la colonie européenne réclament une occupation immédiate de Monastir par les armes françaises»*.

Le Moniteur de la Gendarmerie, du 16 octobre 1881, fait écho à cette réclamation *«L'occupation des forts de Tunis est un fait accompli. Les Européens et une partie de la population arabe de Monastir réclament, eux aussi, l'application d'une semblable mesure. Le khalifat de cette ville, Si Salah Mezali, est plein de bonne volonté; mais il ne peut faire l'impossible. Saad Ghein, chef des rebelles, voulant sévir contre les Monastiriens qui refusent de le suivre, a arrêté les arrivages dans cette ville des céréales que les Arabes y apportaient pour la ravitailler»*.

Le 13 novembre, le même journal explique à ses lecteurs que *«les villes maritimes du Sahel sont Hammamet, Monastir, Mahdia, Sousse et Sfax. Ces trois dernières seules sont*

occupées». Ce même journal se fait l'écho d'une correspondance reçue par l'Akhbar d'Alger qui prétend que *«les environs de la ville sont infestés de maraudeurs; la population réclame une occupation française, et le gouverneur Si Salah Mezali (sic) recevra nos troupes à bras ouverts»*. Le 13 janvier 1882, Le Temps y décrit Salah Mzali comme *«l'un des chefs indigènes les plus dévoués à la France»*. Le 19 mars 1882, Le Moniteur de la Gendarmerie nous apprend que Monastir n'est toujours pas occupée et les troupes d'occupation y sont annoncées pour l'été. Et Le Petit Colon Algérien nous apprend, le 11 octobre 1882, qu'une garnison de 460 hommes (le 138^e régiment d'infanterie), pour la plupart convalescents, arrivant de Kairouan et sortant de l'hôpital, campe dans la région mais est maintenu en dehors de la ville. Le même journal s'interroge, le 25, quant au rôle de Salah Mzali dans le ravitaillement des 'insurgés'. Le 27 mai 1883, la 4^e compagnie mixte fait escale à la kasbah de Monastir mais seulement pour quelques jours même s'il est signalé, dans le Journal de Toulouse du 27 mai 1883, que la kasbah *«peut loger 400 hommes et 400 chevaux dans les meilleures conditions d'installation.»*

C'est donc en diplomate et en équilibriste que Salah Mzali arrive à reporter de mois en mois l'installation d'une garnison à Monastir. Il soutient et ravitaille les insurgés tout en plaidant la bonne volonté et le dévouement auprès des autorités françaises. Il est ainsi perçu comme entretenant la résistance, d'une part, et disposé à recevoir les troupes françaises à bras ouverts, d'autre part.

C'est un extrait de l'Akhbar, Journal de l'Algérie, daté du 21 septembre 1881 qui nous éclaire le mieux en la matière: Le 6 septembre courant, le gouverneur Si Salah Mzali a envoyé par le paquebot français Lavalette, de la Compagnie générale Transatlantique, cent fusils à piston et quatre barils de poudre avec des capsules et autres engins de guerre, au Gouverneur de Mahdia, qui le sollicitait instamment de faire cet envoi afin que les Mahdiotes (sic) pussent s'opposer par la force à une agression probable des Arabes insurgés, qui battent la campagne autour de nos villes et excitent la population des villages à la révolte (...). Mais les renseignements particuliers que je reçois me font croire que les représentants de l'autorité, au lieu d'enrayer le mouvement, y prêtent la main en dessous. (...)

Il y a quelques jours, à deux pas de Monastir (sic), on a entièrement dévalisé une caravane qui apportait une livraison d'huile à un négociant maltais de cette ville. Toute la colonie de Monastir réclame instamment la présence sur rade d'un navire de guerre, d'autant plus que les citadins indigènes ne se gênent pas pour dire qu'ils recevront les Français à coups de fusil.

Il est difficile de pénétrer les sentiments du gouverneur Si Salah Mzali. Hier, il faisait mettre en liberté deux Arabes, arrêtés récemment pour avoir crié 'Djehed' dans les rues, sans leur appliquer la dose réglementaire en ce pays, à savoir 200 coups de bâton sur la plante des pieds et un mois de prison, lequel permet au patient de se guérir à l'ombre et aux frais du gouvernement ; mais, dans cette circonstance, notre gouverneur a pris pour prétexte de leur élargissement, que ces individus étaient tout bonnement ivres ! (...)

Depuis plusieurs jours, les Arabes entrent à Sousse avec leurs armes; la précédente consigne n'est plus observée. A Monastier, au contraire, on les désarme à l'entrée en ville et ils ne reprennent leurs armes qu'en sortant; on vient également d'armer dans notre ville, la milice bourgeoise, en cas d'attaque du dehors.

Trois acteurs se détachent clairement de cet extrait: les colons (européens installés en Tunisie, pour la plupart d'entre eux, de longue date), les citadins (les monastiriens avec, à leur tête, leur gouverneur) et, enfin, les Arabes, le terme faisant référence ici aux membres des tribus hostiles aux troupes françaises et qualifiés ici d'insurgés.

Afin d'empêcher des interventions de l'armée française dans sa ville qui prendraient pour prétexte la présence d'insurgés armés, Salah Mzali fait le choix de désarmer les Arabes qui entrent dans sa ville pour la durée de leur séjour dans cette dernière. Il sait, en effet, que de telles interventions militaires ne manqueraient pas de se transformer en installation et en tutelle militaire française. Tenu d'appliquer les ordres de sa hiérarchie et notamment les accords signés par le bey, il fournit les armes demandées par son collègue de Mahdia mais s'ingénie à trouver des prétextes pour ne pas avoir à sévir contre les insurgés qui sont dans sa ville. Il leur fournit ainsi une sorte d'aman, la garantie de leur liberté de circuler en échange du dépôt de leurs armes à l'entrée de la ville.

Il arme, d'autre part, ses administrés. Officiellement, c'est pour résister à d'éventuelles attaques de pillards mais il permet ainsi aux monastiriens de se considérer comme seuls défenseurs de leur ville, sans besoin du soutien des insurgés et sans aucune accointance avec les troupes françaises.

Il érige ainsi sa ville en «port sûr» et presque en cité à la défense autonome, hors des soubresauts environnants. C'est ainsi, qu'il parvient à éviter une épreuve de force avec les troupes françaises dont il sait, de manière certaine, que sa ville serait perdante et obtient, de mois en mois, d'année en année, le report d'une installation militaire française à Monastir.

Postérité

Salah Mzali décède fin 1884. (Sa dernière lettre adressée au caïd du Sahel est datée du 16 novembre de cette année). C'est le 22 avril 1885 que le 2e Bataillon de Sousse détache une compagnie à Monastir pour y tenir garnison.

Salah Mzali a été enterré dans la tourba familiale qu'il avait construite dans la zaouia de Sidi Abdesslem Lahmar consacrée à la tariqa suleymia. C'est dans cette même tourba qu'il avait fait enterrer, en 1879, le Férik Osman.

Les deux tombes du Miralay Salah Mzali et du Férik Osman étaient côte à côte jusqu'à ce que Bourguiba décide la démolition de la zaouia dans le cadre des grands travaux de Monastir (travaux d'embellissement pour les uns, de défiguration pour les autres). La maison de Salah Mzali, celle-là même dont on a pu dire qu'elle était la plus jolie de tout le Sahel, a connu le même destin. C'était pourtant dans cette maison que Bourguiba avait fait circoncire son fils. Il faut dire que la grand-mère de Bourguiba, Khadouja Mzali, l'épouse du Miralay Salah Mzali, Rekaya Mzali, et l'épouse du frère de ce dernier, Zeïneb Mzali, étaient sœurs. ■

E.J.

(1) Dalenda Larguèche, 1993. *Watan al Munastir : fiscalité et société, 1676-1856*, Université de Tunis.

(2) Jean Ganiage, 1959. *Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)*. Presses universitaires de France.

(3) Khalifa Chater, 1978. *Insurrection et répression dans la Tunisie du XIXe siècle : la mehalla de Zarrouk au Sahel*. Publications de l'Université de Tunis.

(4) Mohamed-Salah Mzali, 1972. *Au fil de ma vie*, Editions Hassen Mzali.

(5) Mohamed Salah Sayadi, 1979. *Monastir, essai d'histoire sociale du XIXe siècle*, imprimerie La Presse, Tunis, réédité en 2017, Berg Éditions, Tunis.

(6) En référence à un homonyme qui a vécu au 7e siècle et qui est cité par Ibn Abi Dhiaf [biographie 113]

(7) «Les notaires musulmans de Tunisie, De l'association au syndicat, une solidarité en construction (1933-1946)», *Cahiers de la Méditerranée*, <https://doi.org/10.4000/cdlm.997>.

(8) Un recensement de Chaouel 1276 (avril-mai 1860) lui mentionne l'âge de 37 ans et l'âge de 43 ans pour son frère Mohamed.

(9) Elle fut de nouveau reconstituée par son successeur, Mohamed es-Sadok bey, qui a régné de 1859 à 1882.

(10) Pierre Lunet, *Évolution sociale du Sahel de Tunisie, mémoire du Centre de hautes études d'administration musulmane*, numéro 2307, ANF.

(11) Pour la carrière du Férik Osman, on pourra notamment se référer à Ben Othman, H., 1911, *L'émir le général de division Osman. Gouverneur militaire et civil de tout le sud de la régence, Tunisie*, imprimerie rapide.

(12) Mustapha Kraïem, 1973. *La Tunisie précoloniale (2 volumes)*. Société tunisienne de diffusion.

(13) Lettre de Gnecco à de Bauval, 9 novembre 1864, in Pierre Grandchamp, 1935, *Documents relatifs à la Révolution de 1864 en Tunisie*, imprimerie Aloccio, Tunis.

(14) Dalenda Larguèche, 1993, *Annexe VIII, Lettre de Salah Mzali, khalifa, en date du 14 rejab 1282 (3 décembre 1865)*.

(15) Zarrouk a ainsi succédé à Mohamed Khaznadar (sans lien avec Mustapha Khaznadar, Premier ministre à la même époque) qui a été caïd de Sousse de 1838 à 1865 et de Monastir de 1850 à 1861-62.

البنك
التونسي

BANQUE DE TUNISIE

عزيز في بلادك مع البنك التونسي

سهّل حياتك في تونس مع "Pack عزيز في بلادك"



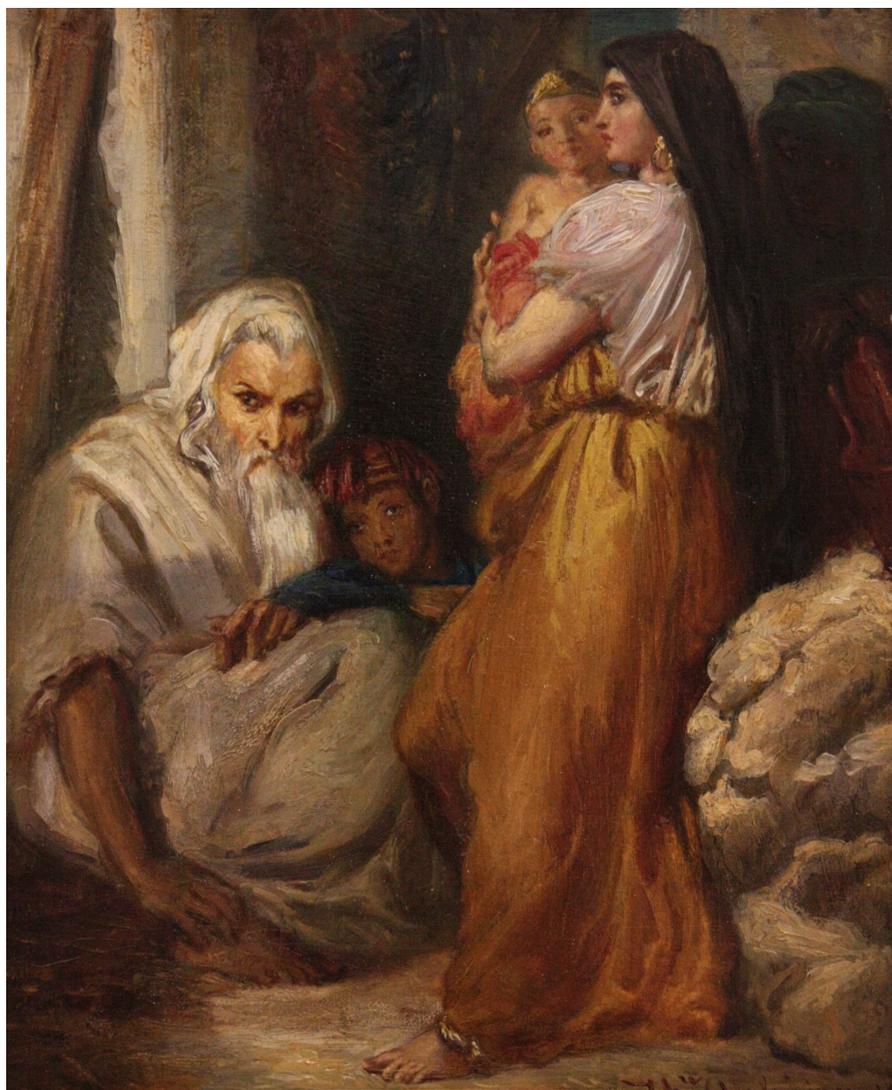
CENTRE DE RELATION CLIENT 81 10 12 12

www.bt.com.tn



• Par Ammar Mahjoubi

Les Juifs au Maghreb



Les premières mentions des Juifs, dans les textes anciens, sont légendaires. Dans son récit de la guerre de Judée, sous le règne de Vespasien (69-79), Tacite relate ces légendes sans y croire et sans citer ses sources (Hist, V, 2-4). Vivant dans l'île de la Crète où s'élève le mont Ida, dont le nom déformé serait à l'origine de la dénomination latine «*Iudaeus*», ils se seraient réfugiés à proximité de l'Égypte. Sous la conduite de Moïse, ils auraient ensuite conquis en six jours une terre dont ils auraient chassé et massacré les habitants, et où ils auraient fondé une ville et consacré un temple (Hist, V, 3, 5). Seraient-ils venus aussi vivre au pays de Carthage à l'époque punique ? Aucun document, aucune source n'existe pour le prouver. En ce qui concerne l'époque romaine, par contre, les sources sont nombreuses, textuelles, épigraphiques et archéologiques.

Le Talmud cite les noms de quelques rabbins qui auraient exercé à Carthage au IIIe ou au IIe siècle ; puisque le Talmud de Jérusalem a été composé pour l'essentiel au IIIe siècle par Iohannan et terminé au IV e. Il s'agit de R.Isaac, R.Hana, R.Aba, R.Ada, R.Aha, mais il est probable que les trois derniers noms ne désignent qu'un seul et même homme. La présence des Juifs à Carthage, à cette époque, est aussi révélée par Tertullien ; ce qui n'est guère surprenant en raison des liaisons étroites entre Rome, avec son importante communauté juive, et le grand port de la capitale africaine. Dans trois de ses traités (*Adversus Iudaeos*, *Adversus Nationes* et *Apologeticum*, Tertullien adresse de vifs reproches à cette communauté juive, coupable d'inciter les païens à la persécution des chrétiens, tout en dépeignant l'organisation de cette société fidèle à ses coutumes palestiniennes. Les nombreuses épitaphes de la grande nécropole de Gammarth confirment le témoignage de Tertullien que réaffirment également, au IVe siècle, Saint Augustin et Saint Jérôme. Ils font état de la présence des Juifs à Oea (Tripoli), Thusurus, Simitthus (Chemtou), Uzalis (El-Alia), Hippo Regius (Annaba), les communautés juives d'Oea et Hippo Regius, notamment, étant très anciennes.

L'archéologie a aussi permis de mettre au jour, avec les nécropoles et leurs épitaphes, trois synagogues. A Gammarth, la colline est appelée Jebel Khaoui et doit cette appellation aux hypogées qui la défontent, et qui avaient été fouillés vers la fin du XIXe siècle. Chacun de ces hypogées comportait quinze à vingt alvéoles, avec une architecture identique à celle des nécropoles de Palestine. Les peintures et, surtout, les inscriptions montrent que ces sépultures remontent à l'époque romaine ; mais la datation précise de cette grande nécropole est encore incertaine, bien que l'un de ces hypogées ait été daté de la première moitié du IIe siècle et un autre du Ier

siècle. Et c'est de Gammarth que provient l'essentiel de la documentation épigraphique. Une deuxième synagogue a été exhumée à Naro (Hammam-lif), au pied du Bou Kornine. Mal conservés, ses vestiges révèlent des dispositions architecturales peu courantes, mais les mosaïques, datées entre le IIIe et la fin du Ve siècle, ne laissent pas de doute sur la destination de l'édifice. La troisième synagogue africaine, enfin, a été découverte dans la basilique de Lepcis Magna (Lebda, en Tripolitaine), dans une salle attenante à l'abside orientale. Comme la précédente, elle daterait aussi du Ve siècle.

Toujours en Tripolitaine, une catacombe a été aussi découverte à Oea et à Sirte, dans un hypogée chrétien du IVe siècle. L'onomastique atteste également que beaucoup de défunts étaient probablement des Juifs convertis à la foi chrétienne. Nombre d'objets isolés, exhumés dans les ruines, signalent par ailleurs l'existence de communautés juives, à l'exemple de la colonnette bien connue, support du texte D(eus Abr) aham Deus Isa(a)c, ou du chapiteau orné d'une « ménorah » trouvé dans un site proche de Tiaret. De son côté, la toponymie fournit quelques indications, comme ce site de Medinetes-Soltan appelé « *locus Iudaeorum Augusti* », ainsi que nombre de ces lieux-dits désignés par le qualificatif « *yehoudi* » ou « *yehoudia* ».

Dans une thèse intitulée « *Ubique populus* », qui est la source principale de cet article, J. M. Lassère dresse une liste des noms juifs attestés à l'époque romaine dans les provinces du Maghreb. Ils étaient rédigés quelquefois en hébreu ou en grec, et principalement en latin, avec une seule inscription bilingue trouvée dans la nécropole de Gammarth. On a remarqué que l'hébreu n'apparaît qu'en Maurétanie Tingitane, dans les sites marocains de Volubilis et Sala. Beaucoup de ces noms sont disséminés dans les provinces de l'Empire et, tout particulièrement, à Rome

et en Italie. Ce qui montre assez nettement que le judaïsme africain est venu, en grande partie, de la péninsule italienne, avec cependant un usage du grec beaucoup moins répandu qu'en Italie. Statistiquement, le nombre de ces noms juifs est relativement plus important, en Proconsulaire et en Tingitane qu'en Numidie et en Césarienne, c'est-à-dire que les Juifs vivaient surtout dans les villes antiques du Maroc et de la Tunisie. Pour la Proconsulaire, l'influence italienne est manifeste, à Carthage et à Naro. Quant aux autres sites, la préférence des Juifs était pour les ports du Sahel et les côtes syrtiques, tandis que la présence juive en Tingitane était peut-être due au rôle des commerçants juifs de Bétique, dans la péninsule ibérique. Beaucoup parmi les Juifs de Carthage étaient probablement des correspondants des firmes commerciales italiennes d'Ostie et de Pouzzole ; et cette activité commerciale occupait aussi les communautés juives des capitales provinciales, à Cirta (Constantine), Sitifis (Sétif) et Volubilis. Les causes de cette émigration étaient donc comparables à celle des Syriens qui, en sus de leur présence militaire, étaient surtout des commerçants. Mais les Syriens venaient tous de la même province orientale, tandis que les Juifs provenaient, principalement, de la Diaspora et tout particulièrement d'Italie.

Une phrase souvent rappelée d'Ibn Khaldoun affirme qu'une partie des Berbères avait reçu le judaïsme de ses puissants voisins, les israélites de Syrie, et il cite en particulier les Berbères du Jebel Nefouça, de l'Aurès et du Maroc actuel. C'est le point de départ d'un article de M. Simon, publié en 1946 et réimprimé dans ses « *Recherches d'histoire judéo-chrétienne* », Paris-La Haye, 1962 p.30-87), qui utilise aussi un passage de Saint Augustin selon lequel des paysans libyens prétendent qu'ils sont Cananéens. Prétention qu'on rencontre aussi dans des traditions orientales recueillies par le « *Livre des Jubilés* » de Flavius Josèphe,

avec des généalogies érudites et des récits de rabbins qui relatent un départ des Cananéens vers l'Afrique, sous la conduite d'un certain Guirgaschi, dont le nom, sans doute fantaisiste, rappelle celui de la ville africaine de Gergis. Pour M. Simon, il s'agit d'une légende juive, apparue dans un milieu rural en Afrique, dans des communautés fondées en pays berbère par des Zélotes venus de Cyrénaïque à la suite des révoltes juives du début du IIe siècle. Le judaïsme aurait trouvé ainsi un milieu favorable, celui de ces Judéo-berbères hostiles à Rome et comprenant la Bible dans sa langue originelle. Ce qui explique que la religion aurait enregistré un succès surprenant entre le IIe et le Ve siècle, « en pleine région de colonisation carthaginoise ». Grâce à ce judaïsme, un pont se serait établi, dans ce terrain sémitique, entre la Carthage romaine et l'Islam. L'Afrique, pour M. Simon, aurait donc connu une immigration double : celle des Juifs hellénisés de la Diaspora sur les côtes et celle des Juifs traditionalistes venus par la voie terrestre.

Mais en dehors de Saint Augustin, qui rapporte l'usage du punique, avec des mots hébreux peut-être, par ses contemporains berbères, aucune source classique ne mentionne une conversion de Libyens à un judaïsme autre que celui de la Diaspora. D'ailleurs, les explications de M. Simon, qui, dit-il, « *comportent une part d'hypothèses* », n'utilisent exclusivement que des sources autres que celles de la tradition classique ; et elles ne sont guère confirmées par l'archéologie, qui n'a conservé aucun monument culturel, aucune épitaphe rédigée en hébreu et antérieure au Xe siècle.

En concordance avec l'hypothèse de M. Simon, la communauté juive dans l'île de Djerba prétend, aujourd'hui encore, qu'elle est antérieure à la destruction du second temple par Titus, en 70 après J.-C. ; mais la généalogie de ses rabbins

s'arrête au Xe et, au plus haut au VIIe siècle, tandis que l'architecture des synagogues montre des reconstructions avec des pierres tombales qui paraissent aussi remonter au Moyen Age. Quant aux traditions marocaines des israélites, selon lesquelles les Juifs se seraient installés à Ifran à l'époque du roi de Babylone Nabuchodonosor, en 587 av. J.-C. (!), un examen critique entrepris par divers chercheurs (V. Monteil, P. Flamand...) a montré qu'elles sont totalement chimériques. La tombe du rabbin Youssef Ben Mimoun, datée du Ve siècle avant le Christ par la tradition, ne remonte qu'à l'époque médiévale, et des inscriptions, souvent citées par ouï-dire, ne concernent que des monuments funéraires ordinaires devenus objet de vénération locale avec, à l'appui, un cycle de chansons de gestes dont les prétentions historiques invraisemblables ont été jugées par les chercheurs complètement fantaisistes.

Si le judaïsme berbère dans l'arrière-pays maghrébin est un fait établi, au Moyen Age, force est aussi d'ajouter qu'actuellement, il est impossible d'évaluer son importance numérique, et rien ne permet d'affirmer sa continuité depuis le IIIe ou le IVe siècle. Les indications de Tertullien, de Saint-Augustin et de Saint Jérôme, et même celles du Talmud, ne mentionnent la présence des Juifs que dans les villes côtières et, à l'intérieur, dans quelques cités romaines. La judaïsation d'un monde berbère non romanisé est sans aucun doute beaucoup plus tardive. A l'époque médiévale, écrit Ibn Khaldoun, des tribus berbères, et en particulier celle des Djarâwa, la tribu d'al Kahina, professaient le judaïsme. Et selon E. F. Gautier, repris par M. Simon, leur conversion serait advenue en Cyrénaïque, à la suite de l'exil et de la dispersion des Juifs de cette province, après leur révolte contre Rome en 115-117. Puis, selon l'hypothèse des migrations berbères vers l'occident, la tribu d'al Kahina se serait fixée dans l'Aurès.

Mais dans sa thèse sur « Les Maures et l'Afrique romaine », Yves Modéran a montré la fragilité de cette théorie des migrations, et il suffit de rappeler, à propos du passage d'Ibn Khaldoun sur la judaïsation des tribus berbères au Moyen Age, ce que j'avais publié dans le premier volume des « Mélanges d'Histoire ancienne » : Si rien ne permet d'exclure une probable conversion de ces tribus en contact avec les nombreuses communautés juives de l'Afrique romaine, notamment à l'époque byzantine lorsque les Juifs persécutés avaient pénétré à l'intérieur du pays, c'est le judaïsme des Djarâwa, en particulier, qui a été remis en question. Il n'est mentionné que dans un texte unique d'Ibn Khaldoun dont la vieille traduction, par De Slane, a été reprise et corrigée par M. Talbi. Il a montré que le passage khaldounien suppose seulement que du temps de la toute-puissance des Israélites, la tribu d'al Kahina fut judaïsée, mais depuis, tous les Berbères en contact avec les Rûms avaient adopté le christianisme ; et c'est dans une dénonciation de la versatilité des Berbères, empressés de se soumettre au plus fort et d'adopter sa religion, que s'insère une allusion au mythe de l'origine cananéenne des tribus berbères, voisines du puissant royaume de David et Goliath. Le prétendu judaïsme d'al Kahina, et des Djarawa est donc loin d'être sûr, contrairement à leur christianisation. D'autant plus que d'après un texte d'al Maliki, al Kahina portait devant elle sur son chameau une idole énorme en bois, objet de sa vénération. Icône chrétienne, ajoute M. Talbi, ou statue de la Vierge, d'après Y. Modéran, cette idole révélerait probablement la pratique d'un culte marial qui s'était répandu à l'époque byzantine. Sachant, par ailleurs, que l'entente des Berbères d'al Kahina et de Kussayla avec les Rûms (les Byzantins) était due, avant tout, à la romanisation plus ou moins profonde des tribus berbères et, surtout, à leur adoption du christianisme. ■

A.M.

Agil

عجیل تتعدى
للطاقات المتجددة

Energy

طاقاتنا تتجدد





• Par Habib Touhami

La compensation des produits de consommation de base entre peur et irrésolution

Depuis les dramatiques «*émeutes du pain*» survenues en Tunisie entre le 27 décembre 1983 et le 6 janvier 1984, tous les gouvernements du pays, sans exception, sont restés paralysés comme frappés par la foudre, incapables de réformer le système de compensation des produits alimentaires de base. Il s'agit pourtant d'un système inique sur le plan social et contre-productif sur le plan économique. De cela, les pouvoirs publics n'en ont cure, me semble-t-il. Quarante ans après, le problème reste posé par eux en termes de coût pour le budget de l'Etat. Outre la peur de revivre les événements de 1983-1984, c'est l'incapacité des gouvernements successifs à réformer un système devenu ingérable et pervers qui explique son maintien.

Le coût de la compensation constitue-t-il l'essentiel du problème comme on le prétend ? En 1984, la compensation des produits alimentaires de base aurait coûté 10% du budget de l'Etat et constitué 3,1% du PIB. En fait, les chiffres exacts pour 1984 sont : 1,8% du PIB et 10,4% des dépenses de fonctionnement de l'Etat (source: rapports annuels de la BCT). En 2020, année de non-référence pour les raisons que l'on sait, la compensation des produits alimentaires de base a représenté 4,1% du PIB et accaparé 15% des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Forte augmentation insiste-t-on avec ostentation, sauf que le surcoût ainsi enregistré constitue pour une grande part la conséquence directe de la stagflation de l'économie nationale. Il aurait suffi que celle-ci soit un peu plus florissante et le Dinar un peu plus ferme pour que les ratios invoqués perdent toute pertinence.

En tout état de cause, le coût de la compensation des produits alimentaires de base telle qu'elle est pratiquée jusqu'ici ne doit pas décider à lui seul de l'abandon ou du maintien du système. Ce sont les autres conséquences de la compensation telle qu'elle est qui doivent être prises en considération. Il est bien évident en effet que celle-ci a causé des torts énormes à la production agricole et céréalière, aidé au maintien des salaires réels à un bas niveau, encouragé la gabegie et le vol et « légalisé » le détournement d'une partie des transferts sociaux au bénéfice des plus nantis. La seule question qui vaille est donc de savoir si le système de compensation des produits alimentaires de base est réformable dans l'état ou si on doit le remplacer par un système qui achemine la compensation de la compensation via les salaires et les revenus.

Disons-le sans ambages, les défauts du système que l'on vient d'énumérer ne peuvent être corrigés, ni par la coercition et les contrôles, ni par une quelconque plateforme électronique, ni par aucune réforme partielle ou parcellaire. En 1983-84, le pays ne disposait pas des outils et des données statistiques nécessaires permettant de remplacer la compensation en aval par la compensation en amont. De nos jours, ce remplacement reste complexe et techniquement difficile à mettre en œuvre, mais possible. Pour ce faire, des négociations sociales doivent s'ouvrir pour s'entendre avec les partenaires sociaux sur une solution pérenne au problème, et ce dans le cadre de la politique des prix, des salaires et des revenus. Aucune autre démarche n'est pertinente ou viable à terme. ■

H.T.

POURQUOI DEVOIR CHOISIR ? L'UBCI FINANCE TOUS VOS PROJETS



CRÉDITS À LA CONSOMMATION
DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES



www.ubci.tn

HUBLLOT



BEN JANNET & CO
1986

BOULEVARD PRINCIPAL, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 71 860 475
RUE LAC VICTORIA, LES BERGES DU LAC 1
TÉL +216 71 963 555

RICHARD
ORLINSKI

CLASSIC FUSION
ORLINSKI

Boîtier en titane. Mouvement
chronographe automatique.
Limité à 500 pièces.